



# DOCUMENT D'OBJECTIFS

## Natura 2000

### *Réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne*

« FR7200802 et FR7200694 »

**Tome 1 : Inventaire et analyse de l'existant**



---

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

E-mail : [alexandre.comas@riviere-environnement.fr](mailto:alexandre.comas@riviere-environnement.fr) Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)



# DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 « RESEAUX HYDROGRAPHIQUES DU BEUVE ET DE LA BASSANNE»

---

## Maître d'ouvrage

---

DDTM Gironde  
Cité administrative rue Jules Ferry BP90 33090 Bordeaux Cedex

## Opérateur

---

SARL Rivière Environnement  
9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC

## Rédaction du document d'objectifs

---

Rédaction / Coordination / Cartographie : Alexandre COMAS

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : David BRIENT

Contribution / Synthèse / Relecture : Romain COMAS

## Crédits photographiques (couverture)

---

« Rivière Environnement », 2014.

Référence à utiliser : COMAS, A 2014 - Document d'objectifs Natura 2000 « Réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne »

---

---

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

E-mail : [alexandre.comas@riviere-environnement.fr](mailto:alexandre.comas@riviere-environnement.fr) Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

# SOMMAIRE

---

Document d'objectifs des sites Natura 2000 « Réseaux hydrographiques du beuve et de la bassanne».....	3
SOMMAIRE .....	4
Table des figures.....	6
1. Natura 2000 : Présentation générale .....	1
2. Fiche d'identité du site .....	2
3. Composition du comité de pilotage .....	3
4. Périmètre du site.....	4
PHASE A : RAPPORT DE PRESENTATION : .....	5
DIAGNOSTIC .....	5
Tableau 1 : Données administratives .....	6
Tableau 2 : Données abiotiques générales .....	8
Tableau 3 : Activités humaines et occupation du sol.....	11
Tableau 4 : Milieux naturels et intérêt pour les espèces .....	23
Tableau 5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire (HIC).....	31
1. Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) .....	34
2. Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) .....	34
3. Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (6430).....	35
4. Aulnaies-frênaies alluviales (91E0*).....	35
TABLEAU 6 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 .....	36
1. Le Vison d'Europe (Mustela lutreola).....	38
2. Loutre d'Europe (Lutra lutra) .....	43

3.	Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> ) .....	52
4.	Ecrevisse à pattes blanches ( <i>Austropotamobius pallipes</i> ) .....	53
5.	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) .....	55
6.	Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> ) .....	57
7.	Agrion de mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> ) .....	58
8.	Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus Cervus</i> ) .....	61
9.	Toxostome ( <i>Chondrostoma toxostoma</i> ) .....	62
10.	Lamproie marine .....	63
11.	Lamproie de planer .....	64
12.	Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> ) .....	65
13.	Le Petit Rhinolophe .....	66
14.	Le Grand Rhinolophe .....	69
15.	Le Murin de Bechstein .....	70
16.	Le Murin à oreilles échanquées .....	72
17.	Le Grand/Petit Murin .....	73
18.	La Barbastelle .....	76
	Espèces d'intérêt patrimonial .....	78
	Espèces invasives .....	82
	Synthèse des atouts et des faiblesses sur les sites Natura 2000 Réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne .....	86
	Analyse écologique des habitats naturels et des espèces .....	87
1.	Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire .....	87
1.1.	Méthodologie de hiérarchisation .....	87
1.2.	Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire .....	89
2.	Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire .....	90
2.1.	Méthodologie de hiérarchisation .....	90
2.2.	Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire .....	91
	Annexes .....	94

# TABLE DES FIGURES

---

Figure 1: Diagramme ombrothermique du canton de Bazas (Source: Météo France) .....	9
Figure 2: Paysages du Beuve et de la Bassanne .....	10
Figure 3: Elevage de Bazadaises à proximité du Beuve.....	16
Figure 4: Exemple de pratiques d'entretien différentes des peupleraies sur le Beuve .....	18
Figure 5: Franchissement de l'A62 sur le Beuve.....	18
Figure 6: Palombière à proximité de la Bassanne .....	19
Figure 7: Rupture de la continuité écologique, lac de Brouqueyran et ruisseau de Tauziette (affluent du Beuve).....	19
Figure 8: Objectifs de qualité de l'eau selon le SDAGE .....	21
Figure 9 : Prairie humide .....	25
Figure 10 : Prairie mésophile .....	26
Figure 11 : Pelouse sèche à faciès d'embuissonnement.....	26
Figure 12 : Ourlet humide .....	27
Figure 13 : Ourlet mésophile.....	27
Figure 14 : Boisement hygrophile de ripisylve .....	28
Figure 15 : Chênaie-charmaie mésophile.....	28
Figure 16 : La Bassanne, secteur incisé .....	29
Figure 17 : Lac de la Prade.....	29
Figure 18 : Prairie maigre de fauche de basse altitude.....	34
Figure 19 Pelouse sèche semi naturelle à faciès d'embuissonnement sur calcaire.....	34
Figure 20: Mégaphorbiaie en lisière.....	35
Figure 21 : Aulnaie-frênaie alluviale.....	35
Figure 22: Vison d'Europe .....	39
Figure 23: Habitats humides typiques pour le Vison d'Europe .....	40
Figure 24 : Risque de mortalité lors du nettoyage de berges.....	42
Figure 25: Risque de mortalité par l'enlèvement des embâcles .....	42
Figure 26 : Risque de mortalité par l'emploi de moyens lourds .....	42
Figure 27 : Loutre d'Europe.....	43
Figure 28 : Cistude d'Europe .....	52
Figure 29 : Ecrevisse à pattes blanches.....	54

---

Figure 30 : Damier de la succise .....	55
Figure 31 : Cuivré des marais .....	57
Figure 32 : Agrion de mercure.....	58
Figure 33 : Lucane cerf-volant.....	61
Figure 34 : Toxostome.....	62
Figure 35 : Lamproie de planer .....	64
Figure 36 : Sonneur à ventre jaune .....	65
Figure 37 : Petit Rhinolophe.....	68
Figure 38 : Grand Rhinolophe .....	69
Figure 39 : Murin de Bechstein .....	70
Figure 40 : Murin à oreilles échancrées .....	72
Figure 41 : Grand Murin.....	73
Figure 42 : Barbastelle d'Europe .....	76
Figure 43: Interactions entre activités humaines et chauves-souris.....	77
Figure 44 : Milan noir et Cigogne blanche.....	79
Figure 45 : Ecureuil roux.....	80
Figure 46 : Triton palmé .....	80
Figure 47 : Lézard vert.....	81
Figure 48 : Orchis à fleurs.....	82
Figure 49 : Arrachage mécanique de la Jussie au lac de la Prade .....	83
Figure 50: Jussie, Renouée du Japon, Erable negundo et Robinier faux-acacia .....	83
Figure 51: Ecrevisse de Louisiane, Ragondin, Tortue de Floride et Perche soleil .....	84
Figure 52 : Localisation des données de vison d'Amérique dans l'est de la Gironde (GREGE) .....	85
Figure 53 : Carte extraite de l'Atlas de la biodiversité de la faune sauvage / Tout le gibier de France. Répartition des observations du vison d'Amérique en France entre 1990 et 1999 d'après l'enquête réalisée en 1999 par l'ONCFS (LEGER et RUETTE, 2005) .....	85



# 1. NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

## **NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

## **NATURA 2000 EN EUROPE**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **27 000 sites pour les deux directives soit 96 millions d'hectares (MEDDAT 2011)** :

- ✓ **21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha.** Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- ✓ **4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha.** Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

## **NATURA 2000 EN FRANCE**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre. Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain soit 6.9 millions ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (MEEDDAT, 2011)** :

- ✓ **1369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.** Ils couvrent 8% de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,

- ✓ 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7% de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

## **NATURA 2000 EN AQUITAINE**

Le réseau aquitain de sites Natura 2000 comprend désormais **150 sites** dont 124 au titre de la directive Habitats et 26 au titre de la directive Oiseaux. L'Aquitaine représente ainsi près de 10 % des sites français. Du fait de sa situation géographique et de la diversité de ses paysages, les sites Natura 2000 aquitains concernent principalement des cours d'eau, des coteaux secs, des dunes, des zones humides, des massifs et vallées de montagne, des forêts et des milieux marins.

Outre les espèces d'oiseaux pour lesquels des sites Natura 2000 sont spécifiquement désignés, certaines autres espèces, comme par exemple l'emblématique et fragile Vison d'Europe, sont à la base de la désignation de sites Natura 2000, le maintien ou la restauration d'un bon état de conservation des milieux qu'ils fréquentent étant indispensable à leur préservation.

## **2. FICHE D'IDENTITE DU SITE**

**Nom officiel des sites Natura 2000 :** « Réseau hydrographique du Beuve » et « Réseau hydrographique de la Bassanne »

**Date de transmission de la ZSC :** 7 Décembre 2004

**Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :** Numéro officiel des sites Natura 2000 : FR 7200802 et FR7200694

**Localisation des sites Natura 2000 :** Aquitaine

**Localisation des sites Natura 2000 :** Gironde

**Superficie officielle (FSD) des sites Natura 2000 :** 600 hectares pour le Beuve et 230 hectares pour la Bassanne

**Président du comité de pilotage :** M le sous-préfet de Langon

**Structure porteuse :** DDTM 33

**Opérateur :** SARL Rivière Environnement

### 3. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

#### Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :

Le président du Conseil Régional

Le président du Conseil Général

Les maires des communes de Aillas, Auros, Barie, Bassanne, Bazas, Berthez, Bieujac, Birac, Brannens, Brouqueyran, Castets en Dorthe, Cauvignac, Cazats, Coimères, Cudos, Floudes, Gajac, Gans, Labescau, Lados, Lavazan, Lignan de Bazas, Marimbault, Pondaurat, Puybarban, Saint Côme, Saint Loubert, Saint Pardon de Conques, Saint Pierre de Mons, Sauviac, Savignac, Sendets et Sigalens.

Le président de la Communauté de Communes du Pays d'Auros

Le président de la Communauté de Communes du Bazadais

Le président de la Communauté de Communes du Pays de Langon

Le président de la Communauté de Communes du Pays de Captieux Grignols

Le président de la Communauté de Communes du Réolais

Le président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Castets en Dorthe

Le président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Grignols

Le président du syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement du Sud Bazadais

Le président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de la Bassanne

Le président du syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant du Beuve et de la Bassanne

Le président du syndicat mixte du pays des Landes de Gascogne

Le président du syndicat mixte du pays Rives de Garonne

Le président du syndicat mixte du pays Haut entre deux mers

Le président du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Gironde

#### Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :

Le président de la Chambre d'agriculture de la Gironde

Le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde

Le président de la Fédération départementale des Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Le président du Centre régional pour la propriété forestière

Le président de l'association départementale des piégeurs agréés de la Gironde

Le président de la SEPANSO

#### Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat :

Le préfet de la Gironde

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine

Le directeur de la DDTM Gironde

Le chef de service interdépartemental de l'ONEMA

Le directeur de l'ONCFS

Le délégué régional de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Le délégué régional de l'Agence de services et de paiements

#### Personnalités qualifiées :

Le président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Le président du Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine

Le président du Conservatoire botanique national Sud Atlantique

Le président du groupe Chiroptères Aquitaine

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

## 4. PERIMETRE DU SITE

La cartographie du périmètre Natura 2000 est consultable dans l'atlas cartographique du DOCOB

Lors de la proposition de classement du site, le périmètre initial (**Formulaire Standard de Données**) était de **600 hectares sur le Beuve et 230 hectares sur la Bassanne**. A l'issue de l'étude menée par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine dans le cadre de la rédaction du diagnostic préalable, un élargissement du périmètre a été proposé pour un total de 1319 hectares (884ha sur le Beuve et 435ha sur la Bassanne).

*C'est à partir de cette enveloppe (1318 hectares) que le bureau d'études Rivière Environnement a effectué ses inventaires complémentaires pour la rédaction de ce document d'objectifs. Il constitue donc le périmètre d'étude.* Il correspond globalement à l'ensemble des zones les plus humides des bassins versants, du cours principal du Beuve et de la Bassanne, de certains de leurs affluents et de pelouses sèches situées à proximité directe.

A l'issu de ces prospections de terrain, la **valeur patrimoniale et l'état de conservation** des habitats naturels ont permis d'apporter une correction pour affiner ce zonage. Les habitats les plus « artificialisés » n'ayant que peu d'intérêt pour les espèces patrimoniales ont été, dans la mesure du possible, exclus du périmètre. Il s'agit principalement des cultures de céréales et des zones urbanisées.

Le périmètre proposé est de 1053 hectares répartis de la façon suivante :

- ✓ 715 hectares sur le réseau hydrographique du Beuve
- ✓ 338 hectares sur le réseau hydrographique de la Bassanne

**Tableau 1 : Récapitulatif de l'évolution du périmètre (en ha)**

	Surface FSD	Surface étudiée	Surface proposée
<b>BEUVE</b>	600	884	715
<b>BASSANNE</b>	230	434	338

# **PHASE A : RAPPORT DE PRESENTATION :**

## **DIAGNOSTIC**

---

## TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Les données suivantes sont relatives au périmètre d'étude

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Références
Périmètre d'étude <i>Carte Périmètre d'étude</i>	1319 hectares (884ha sur le Beuve et 434ha sur la Bassanne)		Le périmètre initial FSD est de 600 hectares pour le Beuve et 230 hectares pour la Bassanne. Suite aux premières prospections, des zones sans enjeux en termes de biodiversité (parcelles de vignes, cultures, surfaces urbanisées) ont été retirées et le périmètre d'étude fut porté à 1319 hectares.	CEN Aquitaine
Régions	1	Aquitaine	L'Aquitaine compte <b>150 sites</b> Natura 2000 soit 10% des sites français : 124 sites relèvent de la DHFF et 26 de la DO.	DREAL Aquitaine IGN
Départements	1	Gironde	La Gironde comprend 55 sites Natura 2000	DDTM
Communes <i>Carte Localisation</i>	30 communes  6 communautés de communes  35 habitants/km <sup>2</sup> sur le bassin versant du Beuve et 45 habitants/km <sup>2</sup> sur le bassin versant de la Bassanne	- <b>CDC</b> : du Réolais, du Pays d'Auros, de Captieux-Grignols, du Bazadais, du Pays de Langon, d'Auros	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aillas</li> <li>- Auros</li> <li>- Barie:</li> <li>- Bassanne</li> <li>- Bazas</li> <li>- Berthez</li> <li>- Bieujac</li> <li>- Birac</li> <li>- Brannens</li> <li>- Brouqueyran</li> <li>- Castets-en-Dorthe</li> <li>- Castillon de Castets:</li> <li>- Cazats:</li> <li>- Floudes:</li> <li>- Gajac:</li> <li>- Gans</li> <li>- Labescau</li> <li>- Lados</li> <li>- Lavazan</li> <li>- Pondaurat</li> <li>- Puybarban</li> <li>- Sauviac</li> <li>- Savignac</li> <li>- Sendets</li> <li>- Sigalens</li> <li>- St Come</li> <li>- St Loubert</li> <li>- St Pardon de Conques</li> <li>- St Pierre de Mons</li> </ul>	IGN, SIG, INSEE
Sites inscrits <i>Carte Mesures de protections réglementaires et d'inventaires</i>	3 sites inscrits	- <b>Sites inscrits:</b> Promenade de Castets-en-Dorthe, Site du Sauternais, Vieux bourg de Bazas.	Situés à proximité du territoire Natura 2000. Pas d'enjeux particuliers.	DREAL Aquitaine
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	-2 PPRI -4 Natura 2000	-PPRI de la Réole et PPRI de Langon  -Site <b>Natura 2000</b> Garonne (FR7200700), Vallée du Ciron	Les limites du site <b>Natura 2000</b> Garonne (désigné pour la protection des poissons migrateurs) ainsi que ses enjeux ont été pris en compte dans ce Docob afin d'assurer une compatibilité entre les 2 documents. Les autres sites Natura 2000 accueillent des espèces emblématiques telles que le Vison d'Europe, la lamproie de Planer, le Toxostome, le Lucane Cerf-Volant, la	DREAL Aquitaine, Rivière Environnem

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

Carte Mesures de protections réglementaires d'inventaires Annexe PPRI	-5 Znieff de type 1 -1 Znieff de type 2 - Arrêté de protection de biotope-	(FR7200693), Réseau hydrographique du Brion (FR7200801), Réseau hydrographique du Lisos (FR720695) -Znieff de type 1 Coteau calcaires de Gans, Coteau d'Aillas, Confluence du Barthos, Coteau calcaire de Birac, Etang de Bazas -Znieff de type 2 : Vallée du Ciron - Arrêté de protection de biotope n° FR3800268 « Cours de la Garonne »	Loutre d'Europe, la Cistude, le Cuivré des marais, le Damier de la Succise, la Cordulie à corps fin, l'Agrion de mercure... Les ZNIEFF mettent en avant les habitats humides très intéressants pour la biodiversité (communautés amphibiens, boisements humides, roselières, tourbières...) abritant des espèces végétales et animales peu communes. L'arrêté de protection de biotope « cours de la Garonne » vise à protéger les poissons migrateurs. Le Plan de Prévention des risques d'inondation de la Réole impose une zone rouge (risque majeur) aux communes situées en bordure de la Garonne. Cette zone inondable concerne essentiellement la plaine alluviale. Le PPRI de Langon concerne uniquement la commune de St Pierre de Mons.	ent, CG33
Réserves de chasse Annexes	-53 réserves de chasse (100ha)	53 réserves de chasses dont 45 classées en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage et 8 réserves contractuelles		FDC 33
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	-1 SDAGE -2 SAGE	-SDAGE Adour Garonne (approuvé en Novembre 2009 pour la période 2010-2015). -SAGE Nappes profondes de la Gironde (approuvé en Juin 2013) -SAGE Vallée de la Garonne (en cours d'élaboration)	-Orientations du SDAGE : réduction des impacts, préservation et restauration des milieux aquatiques, qualité de l'eau, gestion rationalisée et concertée de la ressource en eau. -Orientations du SAGE : gestion quantitative des masses d'eau souterraines, gestion raisonnée des prélèvements et des ouvrages, économies d'eau et maîtrise de la consommation, qualité des eaux souterraines.	GEST'EAU
Autres informations :	Territoires en Appellation d'Origine Contrôlée	AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur	Le territoire Natura 2000 s'inscrit dans un contexte viticole marqué par les Appellations d'Origine Contrôlée Bordeaux et Bordeaux Supérieur. L'AOC est un label français de protection d'un produit lié à son origine géographique et à certaines caractéristiques de fabrication. Les surfaces en vignes sont exclues du périmètre Natura 2000 car elles n'offrent pas de potentialités d'accueil pour la faune et la flore d'intérêt communautaire. Les parcelles de vigne peuvent néanmoins faire partie du projet agro environnementale afin de bénéficier des Mesures Agro Environnementales.	
	Liste d'arrêté de classement des cours d'eau (arrêté du 7 octobre 2013 article L.214-17 du Code de l'Environnement	Liste 1 : la Bassanne et le Beuve (en amont du lac de la Prade Liste 2 : le Beuve, à l'aval du barrage de la Prade.	La liste 1 interdit la construction de tout nouvel ouvrage pouvant constituer un obstacle à la continuité écologique. Les ouvrages inscrits à la liste 2 doivent être mis en conformité dans les 5 ans afin d'assurer le transport des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs.	DREAL

## TABLEAU 2 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données
Géologie <i>Carte géologie</i>		Le site est situé sur le territoire du Bazadais, à l'époque tertiaire, la formation de la chaîne pyrénéenne a soulevé plusieurs fois le sol. C'est ainsi que le Bazadais a été envahi, tour à tour, par les eaux douces et les eaux de mer et que son sol s'est formé de dépôts lacustres (calcaires) et de dépôts marins (mollasses). Puis, à l'époque quaternaire, se sont déposés au-dessus de ces matériaux les alluvions de la Garonne et le sable des Landes qui recouvre surtout la partie sud du Bazadais. Les alluvions sont de deux sortes : les alluvions anciennes et les alluvions récentes ou modernes.	BRGM
Climat		Le climat océanique caractérise la zone d'étude (Beuve-Bassanne) avec de faibles amplitudes thermiques au cours de l'année, une humidité atmosphérique élevée et des précipitations abondantes. Les températures moyennes varient entre 5-7 °C en Janvier et 19-21 °C en Juillet-Août. On dénombre une trentaine de jours avec des gelées et des jours chauds (plus de 30°C) de l'ordre de quinze à vingt. Les précipitations, moyennes en cumul annuel (845,4 mm) tombent surtout en automne (108mm en Novembre), l'été étant assez sec (55,9mm en Juin). Comme il y a peu d'élévations importantes, le Bazadais est ouvert à tous les vents. Leur direction a une grande influence sur la température et le régime des pluies. Les vents du Nord et de l'Est s'accompagnent généralement de beau temps; les vents d'ouest, assez fréquents, amènent les nuages de l'océan et sont souvent suivis de pluie. Le brouillard, assez fréquent en automne et en hiver, a parfois du mal à se dissiper dans la vallée de la Garonne. L'ensoleillement dépasse le plus souvent 2000 heures annuelles.	Météo France CEN Aquitaine Rivière- Environnement
Pédologie	Sols alluviaux	Le sol du Bazadais est formé de mollasses, de calcaires, d'argiles, de sables et de terrains d'alluvions. Leur fertilité est très grande. Les eaux du Beuve s'écoulent sur un substrat à dominance sableuse ; certains affluents notamment en tête de bassin versant, voient affleurer localement la roche mère (entre faciès sableux et rochers calcaires) notamment à Birac et Sauviac.	BRGM Aqua-Conseil
Topographie	Altitude mini : 9 / 11 m Altitude maxi : 100 / 105m	. Sur l'ensemble du site du Beuve le relief est marqué et contrasté, ainsi le site alterne entre les collines amples et douces du Bazadais sur l'amont et les terrasses de la Garonne sur l'aval. Tout comme le Beuve, le bassin versant de la Bassanne se distingue avec sa topographie marquée, à l'amont les coteaux du Bazadais et à l'aval les terrasses de la Garonne.	CEN Aquitaine Rivière- Environnement

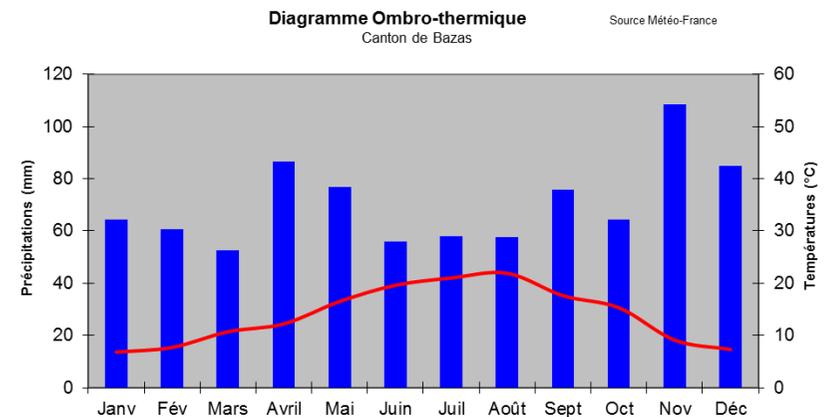
<p>Hydrographie / Hydrologie Carte Réseau hydrographique</p>	<p>-1 cours d'eau principal « Le Beuve » de 26,5 km -1 cours d'eau principal « La Bassanne » de 28 km - Réseau hydrique de 69,2 km pour le Beuve et 61,9 km pour la Bassanne -Plans d'eau : Lac de la Prade, Lac de Brouqueyran, Etang de Sigalens, lac de Guiron</p>	<p>-Le Beuve est l'un des deux cours d'eau du site Natura2000, il traverse le site pour se jeter dans la Garonne. Il prend sa source au niveau de la commune de Bazas et son exutoire se situe entre les communes de Saint-Pardon-de-Conques et de Castets-en-Dorthe. Le site Natura2000 du Beuve représente un linéaire cumulé de cours d'eau de 69,2 km avec une pente moyenne de 0,4 %.</p> <p>- Le Beuve possède de nombreux affluents qui forment un réseau hydrique dense et ramifié de 69,2 km sur le site. Il s'écoule d'abord selon un axe Ouest-Est jusqu'au Lac de la Prade puis suivant un axe Sud-Nord jusqu'à la Garonne. Les affluents principaux sont : le Birac, le Sauviac, le Carpouleyre, la Tauziette, le Guiron et le Rieutort. De plus, nombre de ces affluents de ruisseaux secondaires sont intermittents et subissent un assec estival important.</p> <p>- Le Beuve se caractérise par un tracé naturel et méandreux sur l'amont. Au niveau de la ville d'Auros, on note que le lit majeur à cet endroit s'étire sur une largeur de 400m. Passé Auros, le lit majeur redevient plus étroit (150m) avant de se jeter dans la Garonne avec auparavant une scission en deux bras, le Beuve et le Petit Beuve.</p> <p>- Après les années 1970 suite au remembrement agricole, de nombreux méandres naturels ont été supprimés au profit d'un profil rectiligne. De ce fait, les vitesses d'écoulement ont été accélérées ce qui a entraîné une concentration plus rapide des écoulements vers l'aval. Suite à ces remaniements, recalibrages, constructions de digues, la ripisylve est devenue relictuelle (moins de 3m de large) dans plusieurs secteurs.</p> <p>- La <b>Bassanne</b>, est le second cours d'eau principal du site Natura2000 qui traverse le site pour se jeter dans la Garonne. Il prend sa source au niveau de la commune de Sigalens et son exutoire se situe entre les communes de Floudès et Barie. Le site Natura2000 représente un linéaire cumulé de cours d'eau de 61,9 km. La Bassanne possède un cours d'eau principal de 28km auprès duquel de nombreux affluents se jettent. Les affluents de la Bassanne n'ont pas de nom référencé. De plus, nombre de ces ruisseaux secondaires sont intermittents et subissent un assec estival.</p> <p>- Il semble important de souligner un ouvrage atypique sur le site Natura2000, en effet, à hauteur de la commune de Puybarban à l'endroit où se croise la Bassanne et le canal latéral à la Garonne, on note la présence d'un siphon qui peut être préjudiciable au continuum écologique.</p> <p>- Au niveau du moulin de Piis, la Bassanne se scinde en deux, le cours d'eau prend le nom de Nouvelle Bassanne (axe Sud-Nord) et de Vieille Bassanne (axe Est-Ouest jusqu'à Castets-en-Dorthe).</p>	<p>BD Carthage IGN SIG</p> <p>Plan de Gestion des milieux Aquatiques de la Gironde (Fédération de pêche)</p> <p>Aqua Conseil</p> <p>Agence de l'Eau Adour Garonne</p> <p>Rivière Environnement</p>
--	---	--	--

## SYNTHESE

Le site appartient à la région biogéographique eurosibérienne. Il se situe dans le domaine «atlantique», caractérisé par de faibles amplitudes thermiques au cours de l'année, une humidité atmosphérique élevée et des précipitations abondantes.

Le ruisseau du Beuve est long de près de 30 kilomètres. Il s'écoule d'abord selon un axe ouest-est jusqu'au lac de la Prade puis suivant un axe sud-nord jusqu'à la Garonne. Les eaux du Beuve s'écoulent sur un substrat à dominance sableuse ; certains affluents, en tête de bassin versant, voient même affleurer localement la roche mère et donc s'écoulent sur une alternance de faciès sableux et de rochers calcaires (Sauviac, Birac, Carpouleyre...). Le tracé du Beuve est relativement naturel et méandreux. La présence récurrente de moulins induit des effets de marnages prononcés et des problèmes d'érosion de berges importants. Les ouvrages et les plans

Figure 1: Diagramme ombrothermique du canton de Bazas (Source: Météo France)



d'eau ont également pour effet de modifier le régime hydraulique du cours d'eau en limitant les débits et en durcissant les étiages. La dynamique sédimentaire est par conséquent modifiée également.

La Bassanne présente un tracé plutôt naturel et globalement méandreux. Hormis sur sa partie aval soumise à l'influence de la Garonne et à l'effet des marées, elle apparaît stable et ce malgré la présence d'érosions régulières qui traduisent sa dynamique d'évolution naturelle. Elle dessine un lit mineur à physionomie très variable de l'amont vers l'aval ; certaines sections apparaissent en effet très encaissées (jusqu'à 3 m), à l'aval notamment, tandis que d'autres présentent des berges de faible hauteur (1 m), dans sa partie médiane. Le lit est majoritairement sableux. Sur sa partie aval, les berges et le lit affichent une granulométrie beaucoup plus fine, sous la forme de placages de limons directement liées aux marnages de la Garonne. A l'instar du Beuve, le fonctionnement hydrologique de cette rivière ainsi que de ces affluents est directement dépendant des précipitations ; on parle ainsi de régime pluvial, caractérisé par des étiages très sévères en été (juillet à septembre) et un maximum en hiver et au printemps. Le régime hydraulique de la Bassanne est également modifié par la présence de nombreux seuils et moulins qui affectent la continuité écologique du cours d'eau (aussi bien piscicole que sédimentaire).

Sur les deux cours d'eaux, les inondations affectent essentiellement des espaces à faible enjeu en termes de sécurité des biens et des personnes. Les milieux inondés sont caractérisés par des prairies humides, des boisements alluviaux ou des cultures dans la partie aval des bassins versants. Les bords de Garonne sont davantage concernés par la problématique inondation et font l'objet de Plans de Prévention des Risques d'Inondations.

Figure 2: Paysages du Beuve et de la Bassanne



A.COMAS

### TABLEAU 3 : ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données
<p><b>Agriculture</b> Cartes SAU et Occupation du sol</p> <p><i>(L'ensemble des données est à rapporter aux communes et pas seulement au site Natura 2000. De plus, elles ne peuvent être parfaitement exhaustives en raison du secret statistique)</i></p>	<p>100 : mise en culture</p> <p>110 : épandage de pesticides</p> <p>130 : irrigation</p> <p>102 : fauche / coupe</p> <p>140 : pâturage</p> <p>170 : élevage du bétail</p> <p>853 : gestion des niveaux d'eau</p>	<p>- 10310 hectares de SAU</p> <p>- 331 exploitations agricoles</p>	<p>L'intégralité du site Natura 2000 peut être représentée comme une mosaïque paysagère hétérogène avec des cultures (maïs, vignes, oseraies, noyeraies, divers vergers,...), des prairies, des ourlets forestiers et des forêts (Chênaies, charmaies, frênaies, aulnaies,...).</p> <p>Sur les 29 communes concernées par la zone Natura 2000, la polyculture et l'élevage sont les pratiques agricoles les plus représentées. On dénombre 8052 têtes de bétail (avec notamment la race Bazadaise bien connue de la région). Sur le canton d'Auros, environ 1500 bêtes sont présentes avec 14 élevages. Ce territoire est également reconnu pour ses bovins grâce à deux labels de qualité « Bœuf de Bazas » et « Signature des éleveurs Girondins ». La Bazadaise est une race locale originaire du canton de Bazas.</p> <p>L'élevage ovin est marqué par l'élevage de brebis (408 têtes de bétail en 2010) essentiellement sur les communes d'Aillas et Bazas.</p> <p>L'élevage porcin semble en très nette diminution depuis 10 ans avec un passage d'une centaine de têtes de bétail en 2000 à une dizaine dans les années 2010.</p> <p>L'aviculture est très présente sur le site avec une progression du nombre de bêtes en 10 ans passant de 23589 à 33833 poulets. Pour cette activité, on note la présence d'élevage hors sol. La commune de Bazas est à elle seule la plus grande représentante de ce type d'élevage. Une cinquantaine de petits éleveurs produit des poulets de chair commercialisés sous les labels : « Label jaune du Sud-Ouest », « Poulet jaune des Landes », « Poulet de Gascogne ». Une coopérative agricole spécialisée dans la production de canards et de foies gras installée à Aillas. Elle regroupe des producteurs situés dans un rayon de 30 kilomètres.</p> <p>Apiculture : sur le canton d'Auros, plusieurs apiculteurs sont présents et possèdent près de 1000 ruches. L'apiculture a d'ailleurs son musée à la ferme apicole de Savignac.</p> <p>Les cultures présentes sont très gourmandes en eau, ainsi des stations de pompage destinées à l'irrigation sont installées sur les plans d'eau et quelques-unes sont directement reliées au cours d'eau. Un pompage trop fréquent dans les nappes, les retenues ou encore directement dans les cours d'eau peut avoir des conséquences négatives sur le réseau hydrique notamment en période d'étiage. Les prélèvements en eau dans le lac de la Prade ont lieu du 1<sup>er</sup> Avril au 1<sup>er</sup> Novembre et représentaient en 2011, 113 540 m<sup>3</sup>. L'irrigation des cultures sur les bassins versant se fait principalement grâce à quatre sites: les stations de Castets en Dorthe et Barie sur la Garonne, les lacs de Brouqueyran et d'Aillas-Sigalens- Labescau d'une capacité de 600000 m<sup>3</sup> d'eau chacun. Ils autorisent l'irrigation de 120 exploitations agricoles sur plus d'un millier d'hectares. Ces deux retenues collinaires ont été réalisées à des fins uniquement agricoles mais la biodiversité y a repris peu à peu ses droits et ces zones accueillent désormais une faune et une flore particulièrement intéressantes. Ces lacs sont aussi devenus des zones de loisirs notamment pour la pêche et la promenade.</p>	<p>Recensement général agricole de 2010, Groupes de travail, SIG</p>

De plus, les produits phytosanitaires utilisés pour les cultures céréalières et la viticulture se retrouvent dans le cours d'eau par ruissellement. Néanmoins, ces pratiques sont de plus en plus encadrées et la multiplication des bandes enherbées entre les rangs de vignes ou les cultures permet d'améliorer le rôle des bandes tampons.

La **production maraichère** est peu importante sur les communes du Beuve et de la Bassanne. Néanmoins, certains agriculteurs cultivent asperges, tomates, salades, oignons, pommes de terre et haricots verts. Les productions sont généralement bio et sont vendues en circuits courts.

La **viticulture** est bien installée sur les communes des deux bassins versants avec notamment la présence d'une Appellation d'Origine Contrôlée (Vin de Graves) sur les communes de St-Pierre-de-Mons et St-Pardon-de-Conques. Les sites Natura 2000 n'accueillent en revanche aucune parcelle de vigne.

Le **tabac** est peu répandu aujourd'hui sur les communes du bassin versant mais sa culture a fortement marqué le territoire pendant tout le 20<sup>ème</sup> siècle.

Les **vergers** occupent de faibles surfaces et s'inscrivent essentiellement dans un système de polyculture qui permet aux agriculteurs de diversifier leur production. Sur la commune de Barie, la production de kiwis occupe une place de plus en plus importante (en bio).

#### **Occupation du sol :**

- Les prairies couvrent 26 % de la surface du périmètre sur le Beuve et près de 31% sur la Bassanne
- Les cultures représentent 5% de la surface du périmètre sur le Beuve et près de 3% sur la Bassanne.

#### **Superficie Agricole Utilisée :**

- Les surfaces de terres labourables représentent 63,1 % de la SAU
- Les surfaces toujours en herbe représentent 26,6% de la SAU
- Les surfaces en cultures permanentes représentent 6,3 % de la SAU

#### **La déprise agricole se traduit par :**

- Une érosion de la SAU totale des 29 communes avec une perte de plus de 1400 ha en 10 ans passant de : 11732 ha en 2000 à 10310 ha en 2010.
- Une forte diminution du nombre d'exploitations (523 en 2000 contre 331 en 2010).
- De nombreuses prairies s'embroussaillent peu à peu et la végétation arbustive recolonise les surfaces en milieux ouverts. Seul un entretien régulier par pâturage ou débroussaillage peut permettre de maintenir ces milieux ouverts.

Forêt	<p>160 : Gestion forestière  161 : plantation forestière  162 : Artificialisation des peuplements  163 : Replantation forestière</p>	<p>- Taux de boisement par site :  Beuve : 22%  Bassanne : 47%</p> <p>16% de boisements humides sur l'ensemble des deux sites</p> <p>59 hectares destinés aux plantations de peupliers (38 hectares sur le Beuve et 21 ha sur la Bassanne) soit 5% du territoire d'étude Natura 2000.</p>	<p>- Les forêts de feuillus (peupleraies comprises) occupent près de 40 % de la surface du périmètre d'étude du Beuve et 53% sur la Bassanne. Ces forêts sont principalement composées de boisements humides et dans une moindre mesure de boisements thermophiles.</p> <p>- Les peupleraies occupent 10% de la surface d'étude sur la Bassanne et 19% sur le Beuve. La culture de peupliers est devenue une alternative intéressante du point de vue économique pour valoriser les espaces les moins adaptés à l'agriculture en bordure de cours d'eau. Les communes de Barie, Bassanne, Savignac et Bazas accueillent les plus grandes parcelles.</p> <p>Sur les plus petites parcelles, ce sont souvent les petits propriétaires forestiers qui organisent leur gestion en fonction de leur besoin en bois et en argent. Ainsi, quand une coupe est programmée, ceux-ci vendent le bois sur pied ou proposent du bois « prêt à brûler », découpé en stère et sec. Autrefois, la forêt était utilisée pour l'autoconsommation, c'est à dire pour subvenir aux besoins des exploitations : piquets de clôture, bois de chauffage. Aujourd'hui ces usages sont devenus marginaux et la forêt est peu à peu délaissée.</p>	<p>CRPF,  SIG,  Rivière  Environnement</p>
Assainissement, ICPE (carte ICPE)	<p>403 : habitat dispersé</p>	<p>- 7 STEP sur le périmètre d'étude (ou à proximité) dont 6 avec des points de rejets sur le site Natura 2000.</p> <p>- 6 SPANC : Communauté de Communes de Captieux Grignols, Syndicat Castets-en-Dorthe, Syndicat Bassanne, Syndicat Bazadais, Syndicat Sud Bazadais, Commune de Sigalens</p>	<p><b>STEP :</b></p> <p>- STEP de Bazas : rue St-Michel, 15000 EH, rejet dans le Beuve. Conforme en 2011.</p> <p>- STEP d'Auros : le long de la D10 Navarre, 650 EH, rejet dans le Beuve. Conforme en 2011</p> <p>- STEP de Brannens : lieu-dit « Le Bardieu », 60 EH, rejet dans le Rieutort un affluent du Beuve. Conforme en 2011</p> <p>- STEP de Bieujac : lieu-dit «Au Bourg», 200 EH, rejet dans le Beuve. Conforme en 2011.</p> <p>- STEP de Aillas : lieu-dit «Aillas le Grand », 450 EH, rejet dans la Bassanne. Conforme en 2011</p> <p>- STEP de Sigalens : lieu-dit «Dubouil», 200 EH, rejet dans la Bassanne. Conforme en 2011.</p> <p><b>SPANC :</b></p> <p>Le territoire Natura 2000 fait face à des problèmes localisés d'assainissements individuels.</p> <p>- Les ICPE du site ont des activités liées à la viticulture (caves coopératives). De plus, on recense de nombreux élevages bovins et de volailles (canards, poules et cailles). L'autoroute des deux-Mers est ponctuée de stations-services. De plus, la STEP de Bazas ainsi que l'usine « Testoutil » ont été par le passé des sources de pollution dans le Beuve. Ces entreprises peuvent être considérées comme des sources <b>potentielles</b> de pollution pouvant impacter le territoire Natura 2000.</p> <p>- La présence de deux <b>autoroutes</b> sur le site <b>A65</b> et <b>A62</b>, vastes surfaces imperméabilisées peuvent modifier les conditions d'écoulement des eaux et par conséquent la dynamique sédimentaire du réseau hydrographique, notamment en augmentant l'érosion des berges par le courant lors d'épisodes pluvieux importants (accroissement du débit de la rivière et charriage plus</p>	<p>Agence de l'Eau Adour Garonne,  SPANC,  DREAL  Rivière  Environnement</p>

			important).	
<b>Gestion de l'eau</b> <i>Cf. annexe Franchissabilité des ouvrages hydrauliques par l'Anguille</i>	810 : drainage 840 : mise en eau 853 : gestion des niveaux d'eau	- 24 obstacles inventoriés sur le Beuve dont 13 très difficilement franchissables (pour l'anguille), 9 difficilement franchissables, 2 franchissables. - 15 obstacles inventoriés sur la Bassanne dont 7 très difficilement franchissables, 4 difficilement franchissables et 4 franchissables.	- Il existe un faible risque d'inondations du bassin versant du Beuve, lors d'épisodes de crues les zones touchées sont des espaces à faibles enjeux, tels que des prairies, des bois ou des champs céréaliers de petite superficie. Le bassin versant de la Bassanne est plus sujet aux inondations notamment dans le bas du village de Bassanne. Les villages (Barie, Floudès, Bassanne) situés à proximité immédiate de la Garonne sont également soumis à la menace des inondations et font l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondations. Pour s'en prémunir, la construction de plusieurs digues a été réalisée, pour cela la Bassanne a été canalisée sur sa partie aval. Néanmoins, la Bassanne contenue dans son canal bétonné est l'objet de crues plus régulières et plus importantes. Afin de prévenir ces désagréments dus aux crues, il convient d'entretenir les zones d'expansion de crue et d'apporter un entretien régulier du cours d'eau notamment en éliminant de façon raisonnée les embâcles qui peuvent constituer des « bouchons » pouvant aggraver le phénomène de crue. - La présence de plusieurs retenues ponctuelles sur le Beuve (lac de la Prade, lac de Guiron, lac de Brouqueyran) et la Bassanne (lac de Sigalens) induit des modifications importantes du régime hydraulique global : forte diminution des débits, accentuation des étiages, altération de la dynamique sédimentaire etc. De plus, les débits réservés pour ces ouvrages ne sont pas systématiquement respectés. - De nombreux ouvrages hydrauliques constituant des obstacles à la continuité écologique sont recensés sur le Beuve et la Bassanne. La plupart de ces obstacles sont des anciens moulins aujourd'hui habités ou laissés à l'abandon. Ces nombreux obstacles entraînent de nombreuses conséquences en termes de répartition de la ressource piscicole, de transport des sédiments, de qualité de l'eau et de gestion des quantités (Cf. Synthèse ci-après). - Le <b>syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant du Beuve et de la Bassanne</b> a été créé en 1979 (devenu syndicat mixte en 2002) afin d'intervenir sur la gestion et l'entretien des cours d'eau et de leur végétation. Il regroupe l'ensemble des communes concernées par le territoire Natura 2000. Par manque de financements et d'engagement des collectivités concernées, le syndicat est dans l'attente de l'embauche d'un technicien rivière permettant de mettre en œuvre le programme de travaux et d'entretien sur les deux cours d'eau. Les interventions réalisées jusqu' alors sont menées au coup par coup avec la participation des communes.	<i>Groupes de travail, Questionnaire SIAH Beuve Bassanne, Aqua Conseil Cen Aquitaine Rivière Environnement</i>
<b>Activité cynégétique</b>	230 : chasse 240 : prélèvements pour la faune 243 : piégeage, empoisonnement, braconnage	- 14 ACCA - 15 sociétés de chasse - 14 chasses privées - 25000 ha chassables - 2395 chasseurs	Les pratiques de chasse permettent le maintien en bon état écologique de nombreux habitats naturels et d'espèces. Les chasseurs jouent un rôle fondamental dans le maintien et la gestion des zones humides du site notamment à proximité des lacs de tonne et au niveau de l'entretien des chemins.  Dans ce secteur, les effectifs de chasseurs sont exclusivement des résidents. Ces chasseurs sont peu nombreux du fait de la petite superficie chassable mais demeure stable du fait de la qualité cynégétique du territoire (habitats naturels diversifiés). Il est à signaler que le tissu associatif de la chasse est très ancré à l'échelle du bassin versant. La pression de chasse dans ces secteurs peut être qualifiée de faible au vu du nombre de chasseurs et du fait des pratiques cynégétiques très spécialisées sur des espaces très réduits, notamment la chasse traditionnelle à poste fixe : la chasse aux pantons aux alouettes dans la partie aval du bassin versant et la chasse en palombière dans la partie amont. La chasse à la palombe est très pratiquée avec notamment 357 installations dont certaines dans le périmètre du territoire Natura 2000.	FDC 33, ADPAG 33, Groupes de travail, Rivière Environnement

			<p>Sur le bassin versant du Beuve et de la Bassanne, le <b>piégeage</b> « d'espèces nuisibles » est pratiqué (Cf Carte Pression de piégeage par commune et animaux piégés d'après les données de l'ADPAG). Ainsi, pour la période 2011-2012, il a été recensé sur le site près de 53 piègeurs agréés mais tous ne sont pas actifs. Les espèces les plus piégées sont : le renard, la pie, la corneille, le ragondin et le lapin de Garenne. Les pressions de piégeage sont assez disparates entre les communes, néanmoins les communes de Aillas, Lados, Gajac, Brouqueyran et Saint-Pardon-de-Conques apportent la plus grande contribution à ces régulations d'espèces dites « nuisibles ».</p>	
Pêche	<p>200 : pêche, pisciculture, aquaculture</p> <p>220 : pêche de loisirs</p>	<p>Bassin versant du Beuve 2 AAPPMA : <i>Le Brouquetet du Bazadais</i> <i>L'Hameçon du Langonnais</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des 6 espèces repères des cyprinidés intermédiaires (Goujon, Vairon, Chevesne, Vandoise rostrée, Toxostome (à confirmer), Barbeau fluviatile.</li> <li>- Présence d'espèces protégées telles que la Lamproie de Planer, la Lamproie fluviatile (donnée ancienne 1990) et l'Ecrevisse à pattes blanches (présence ancienne rau de Carpouleyre, rau de Sauviac, rau de Birac). L'anguille bien que non protégée est à signaler.</li> <li>- L'Ecrevisse de Louisiane (espèce invasive) a été signalée sur les bassins versants du Beuve et de la Bassanne dans de nombreux plans d'eau et affluents.</li> <li>- Lâchers de Gardons (45kg en 2007-2008), de Perches (40kg en 2007-2008) et de Goujons (32kg en 2007-2008) principalement, mais aussi Brochetons, Carpes,...</li> <li>- Le bassin versant du Beuve accuse une perte de près de 65% de ses espèces repères.</li> </ul>	<p>Fédération Pêche 33, PDPG33, Rivière Environnement</p>
		<p>Bassin versant de la Bassanne 2 AAPPMA : <i>Barbillon Caudrotais</i> <i>Pêcheurs du Réolais</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence des 5 espèces repères sur six des cyprinidés intermédiaires (Goujon, Vairon, Chevesne, Vandoise rostrée et Barbeau fluviatile. Aucune donnée concernant le Toxostome.</li> <li>- Présence d'espèces protégées telles que la Lamproie de Planer et l'Ecrevisse à pattes blanches. L'anguille bien que non protégée est à signaler.</li> <li>- Lâchers de Truites arc-en-ciel (380kg en 2007-2008) et de Gardons (200kg en 2007-2008) principalement, mais aussi Goujons, Truite Fario,...</li> <li>- Le bassin versant de la Bassanne accuse une perte de près de 85% de ses espèces repères.</li> </ul>	
Tourisme / Loisirs	<p>501 : sentier, chemin</p> <p>620 : sports et loisirs de nature</p> <p>622 : randonnée, équitation et véhicules</p>		<p>Les activités touristiques du bassin versant du Beuve sont essentiellement estivales. Le patrimoine bâti tels que les châteaux de St-Côme et Beaulieu ainsi que les bâtiments XVIIIe de la vallée de Sauviac et l'abbaye cistercienne du XIIIe à Ste-Marie du Rivet sont les sites qui attirent le plus grand nombre de curieux. La ville de Bazas compte de nombreux monuments anciens qui lui confèrent une grande valeur culturelle et patrimoniale avec notamment la cathédrale inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Les vignobles de Graves sont également prisés. En ce qui concerne les activités de pleine nature les différents chemins de randonnée ainsi que le sentier de botanique de Monco (à Auros) sont appréciés par les promeneurs. De même, le tourisme pratiqué sur le bassin versant de la Bassanne est estival. Là encore les châteaux, églises et autres vieux bâtis attirent les visiteurs, les principaux sont : les ruines du château de d'Aillas datant du XIVe siècle et classé Monument historique, dans la commune de Pontdaurat l'église et le couvent des Antonins XIe sont remarquables, de même que le moulin de Piis (Bassanne) qui datent du XIIIe pour ne citer que lui. Le bassin versant de Bassanne se trouve sur un des chemins qui</p>	

	<i>non motorisés</i>		mène à St-Jacques-de-Compostelle.	
<b>Projets</b>	<i>690 : autres loisirs et activités de tourisme</i>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La communauté de communes du Bazadais réalise actuellement un chantier de réhabilitation de l'ancien restaurant du lac de la Prade. Le but de ce projet est de redynamiser l'attrait touristique du lac.</li> <li>Création d'un sentier de randonnée autour du lac de la Prade</li> <li>Projet de station d'épuration sur la commune de Pondaurat avec rejet dans la Bassanne.</li> <li>- Projet de création d'un sanctuaire de biodiversité sur l'île de l'Espérance (commune de Castets en Dorthe)</li> </ul>	<i>Plan de gestion 2013-2017 lac de la Prade, CEN Groupes de travail</i>

## SYNTHESE

Les sites Natura 2000 « Réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne » sont en majorité composé de terrains privés à vocation forestière et agricole. Le Beuve, la Bassanne et leurs affluents sont des cours d'eau non domaniaux de deuxième catégorie piscicole. Les berges et le lit appartiennent aux riverains. En vertu de l'article L 215-14 du code de l'environnement, ce droit de propriété implique des obligations d'entretien régulier du cours d'eau (pour maintenir son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état ou potentiel écologique) pour les propriétaires riverains. Cependant, le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Beuve et de la Bassanne se substitue aux riverains pour l'entretien du cours d'eau. En effet, il bénéficie d'une autorisation préfectorale déclarant d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien de tout le réseau hydraulique. Créé en 1980, le syndicat regroupe aujourd'hui 19 communes. Cette structure a été créée à l'origine pour la gestion de l'irrigation des terres agricoles et l'entretien hydraulique des deux cours d'eau. Le SIAH est aujourd'hui en attente de l'embauche d'un technicien rivière. Avec les communes, il fait donc partie des acteurs incontournables de la gestion des cours d'eau et l'entretien de leur végétation.

Les bassins versants du Beuve et de la Bassanne sont essentiellement tournés vers la viticulture mais l'activité principale sur le territoire Natura 2000 est dominée par l'élevage extensif. Les élevages bovins se concentrent principalement au niveau des coteaux Bazadais où les sols sont propices à ce type de pratique. Plus en aval, au niveau des terrasses et de la plaine de la Garonne la culture est plus intensive et sur des parcelles plus importantes, la maïsiculture, l'oseaie, les peupleraies sont les pratiques les plus mises en œuvre sur cette portion du site. **L'agriculture** constitue la forme principale de mise en valeur du site. Elle structure l'espace rural et participe à la valorisation paysagère. L'activité agricole développée sur ce territoire est du type polyculture/élevage. La polyculture fait partie des caractéristiques du site Natura 2000, en effet, sur l'intégralité du site les paysages alternent entre cultures, prairies, peupleraies le tout relié par des habitats naturels forestiers et humides.

L'**élevage** s'articule autour des quatre grands domaines suivants :

- ✓ Les bovins avec une particularité concernant la présence de la vache de race Bazadaise (originaire de la région proche Bazas). La production s'articule autour des vaches à viande et des laitières avec respectivement 4199 et 2127 têtes de bétail.

Figure 3: Elevage de Bazadaises à proximité du Beuve



A.COMAS

- ✓ L'élevage ovin est marqué par l'élevage de Brebis (408 têtes de bétail en 2010) essentiellement sur la commune de Aillas et Bazas.
- ✓ L'élevage porcin semble en très nette diminution depuis 10 ans avec un passage d'une centaine de têtes de bétail en 2000 à une dizaine dans les années 2010.
- ✓ L'aviculture est très présente sur le site avec une progression du nombre de bêtes en 10ans passant de 23589 à 33833 poulets. Pour ce genre d'élevage, on note la présence d'élevage hors sol. La commune de Bazas est à elle seule la plus grande représentante de ce type d'élevage.

Le territoire subit une déprise agricole importante avec une perte de plus de 3000ha en moins de 22ans (entre 1988 et 2010). Néanmoins, la Surface Agricole Utilisée par exploitation à tendance à augmenter d'année en année passant de 22.4 ha en 2000 à 31,15ha en 2010. La déprise agricole profite à certains agriculteurs qui agrandissent ainsi leurs exploitations. **Le tableau ci-dessous montre que l'activité agricole est en déclin depuis les années 80. Le nombre d'exploitations baisse inexorablement d'année en année, alors que leur pérennité est un des enjeux majeurs pour le maintien des milieux ouverts favorables à la biodiversité et pour certaines espèces d'intérêt communautaire telles que le Cuivré des marais, le Damier de la Succise ou encore un grand nombre de Chiroptères (zone de chasse).**

**Tableau 2: Synthèse des données du recensement général agricole de 2010 sur les 29 communes**

	1988	2000	2010	Tendance
Nombre d'exploitations agricoles	832	523	331	↘
Superficie agricole utilisée (ha)	13006	11732	10310	↘
Cheptel (UGB)	11726	9168	8052	↘
Vaches / Bovins (Têtes de bétail)	NC	10223	6326	↘
Brebis (Têtes de bétail)	NC	810	408	↘
Porcs (Têtes de bétail)	NC	144	14	↘
Poulets (Têtes de bétail)	NC	23589	33833	↗
Superficie en terres labourables (ha)	7487	8037	6494	↘
Grandes cultures (ha)	NC	1550	1741	≈
Superficie en cultures permanentes (ha)	754	754	647	↘≈
Viticulture (ha)	NC	882	813	≈
Fruit et autres cultures permanentes (ha)	NC	0	28	
Superficie toujours en herbe (ha)	4489	2803	2743	↘≈
SAU moyenne par exploitation (ha)	15,6	22,4	31,15	↗

La **populiculture** est une activité bien implantée sur le site. La plantation de peupliers en lieu et place d'une prairie (ou d'une mégaphorbiaie) est une des conséquences de la déprise agricole. En effet, les propriétaires (agriculteurs ou non) privilégient de plus en plus ce type de plantation qui permet d'occuper le terrain et d'engranger des bénéfices à la coupe. Ces plantations ne représentent pas de menaces en tant que tel pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire. Lorsqu'une peupleraie possède une strate herbacée relativement haute cela peut être profitable au Vison d'Europe et à de nombreuses espèces car elle constitue une zone de refuge. Cependant, si la parcelle est trop entretenue (strate herbacée rase) ce mode de gestion peut être défavorable à la biodiversité et à certaines espèces. De plus, si la peupleraie est plantée en lieu et place d'un boisement naturel non productif (type forêt alluviale à Aulnes et à Frênes), cela se traduit par une perte d'habitats naturels (et d'habitats d'espèces) d'intérêt communautaire. Une gestion raisonnée des peupleraies peut être compatible avec la conservation du site. Sur le site, de nombreuses peupleraies (matures) sont entretenues de façon intensive et certains cultivars sont plantés jusque sur les berges.

Figure 4: Exemple de pratiques d'entretien différentes des peupleraies sur le Beuve



D. BRIENT



A. COMAS

L'**urbanisation** demeure relativement faible si l'on considère les deux bassins versants (plus importante sur le Beuve que sur la Bassanne avec l'influence de Bazas). Dans un contexte à dominance rurale, le principal foyer urbanistique est matérialisé par la commune de Bazas au niveau de laquelle se concentrent habitations et industries (amont du bassin versant). Le reste de l'urbanisation apparaît de manière plus diffuse tout le long du réseau hydrographique, principal ou secondaire, au niveau des centres-bourgs des communes d'Auros, de Bieujac, de Brannens ou encore de Saint-Côme (...), ou sous la forme de hameaux épars. Hormis l'influence de la ville de Bazas, l'impact urbanistique et industriel semble donc assez modéré sur ce bassin versant. Toutefois, dans le cadre de cette analyse, il convient d'intégrer les nombreux axes routiers qui traversent le réseau hydrographique et notamment l'**autoroute A62** et plus récemment l'autoroute A65. Des pollutions liées aux eaux de ruissellement de l'A62 sont fréquemment observées par les acteurs locaux. De plus, l'ouvrage de franchissement du cours d'eau ne permet pas le passage du Vison d'Europe en période de hautes eaux.

Figure 5: Franchissement de l'A62 sur le Beuve



A. COMAS

La **chasse** traditionnelle de la Palombe est très présente sur le bassin versant. Les postes sont dissimulés parfaitement dans le paysage, installés préférentiellement sous les chênes ou à la limite de la pinède, le long des cours d'eau, là où les palombes peuvent se nourrir et s'abreuver. Cette chasse se pratique chaque année du 1er octobre au 20 novembre. C'est une activité ancestrale aux multiples savoir-faire, garante de la conservation des vieux arbres et des boisements rivulaires, nécessaires aux chiroptères et à la nidification de nombreux oiseaux forestiers. Les palombières participent à la préservation et au maintien de la biodiversité des boisements de feuillus (forêt galerie). La chasse aux pantés aux alouettes est également très ancrée dans les mœurs locales avec 98 installations. Cette chasse déroge à la Directive Oiseaux, faisant l'objet d'un arrêté annuel déterminant les modalités de capture des alouettes des champs en migration du 1er octobre au 20 novembre de chaque année.

ainsi qu'un quota départemental. Ce mode de chasse à partir d'une cabane sommaire consiste à attirer à l'aide d'appelants vivants les alouettes des champs en migration pour les faire poser sur un sol travaillé où sont disposés des filets horizontaux pour les capturer. Il n'est pas recensé d'installations dans le périmètre du site.

La chasse constitue une des activités principales de loisirs dans la zone concernée. La chasse dans ces communes a un caractère socioculturel fort, notamment la pratique de chasses traditionnelles. Les chasseurs sont sensibles à l'évolution des zones humides et à la forêt rivulaire du secteur visé par le DOCOB. Ils sont attachés à leur conservation et sont acteurs dans l'entretien, voire même dans la réhabilitation des zones humides.

Les pêcheurs du site et les associations de pêche participent également activement à la gestion des cours d'eau et de leur végétation.

### Gestion et qualité de l'eau :

Les réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne offrent une grande diversité de milieux liés à la présence de l'eau. Les prospections de terrain, les différentes rencontres avec les acteurs locaux et les recherches bibliographiques mettent en avant le problème de la gestion quantitative de la ressource sur les deux cours d'eau. Vingt-quatre ouvrages sont présents sur le Beuve et 15 sur la Bassanne. L'association MIGADO a analysé la franchissabilité de ces ouvrages (espèce repère : anguille) et classe treize ouvrages comme « très difficilement franchissables » (7 sur la Bassanne), neuf comme « difficilement franchissables » (4 sur la Bassanne) et seulement deux ouvrages sont « franchissables (4 sur la Bassanne). Ces obstacles créent une **rupture importante de la continuité écologique** (franchissabilité piscicole et transport sédimentaire)

La prise en compte des ouvrages hydrauliques est fondamentale pour l'équilibre des écosystèmes aquatiques du Beuve et de la Bassanne. En effet, ces ouvrages modèlent le profil du ruisseau et jouent un rôle dans la gestion des niveaux d'eau. Cet aspect ne présente pas de menace directe pour le Vison d'Europe (sauf pour les ponts avec le risque de collision routière) mais il est déterminant notamment pour la ressource alimentaire de l'espèce.

L'utilisation des pelles fonctionnelles permettrait de réguler les niveaux d'eau de et de mettre en place une gestion raisonnée (et concertée) des étiages afin de garantir le bon état écologique de la rivière. Il semble nécessaire de fixer des seuils qui maintiennent un écoulement suffisant limitant la pression exercée par les pollutions et les prélèvements d'eau. En période pluvieuse, la gestion hydraulique permet de maintenir des zones en eaux (zones humides) à la fois très efficaces dans la lutte contre les inondations des zones urbanisées mais aussi très propices aux espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi la **gestion des moulins et des seuils** ne représente pas de menaces directes pour le Vison d'Europe mais son utilisation s'avère utile pour le maintien des écosystèmes aquatiques.

Figure 6: Palombière à proximité de la Bassanne



Aqua Conseil

Figure 7: Rupture de la continuité écologique, lac de Brouqueyran et ruisseau de Tauziette (affluent du Beuve)



A.COMAS

### Gestion des plans d'eau :

La plupart des plans d'eau présents sur le site ont été creusés dans les années 70-80 pour l'irrigation des cultures. Ces retenues permettent de diversifier les cortèges floristiques et faunistiques mais elles entraînent un réchauffement de l'eau et un déficit en oxygène provoqués par la stagnation de l'eau. Ces effets ont des répercussions sur la qualité de l'eau du Beuve et de la Bassanne. De plus, les vidanges occasionnelles des plans d'eau peuvent être néfastes au milieu aquatique en aval de la retenue et par conséquent sur les ressources alimentaires du Vison d'Europe. Cependant, aucune donnée ne permet de vérifier la fréquence de cette pratique. Notons également que les exutoires de ces retenues ne permettent pas de garantir la continuité écologique sur les cours d'eau.

Tableau 4: Qualité de l'eau de la Bassanne à Pondaurat

				2011
Ecologie	Physico-chimie	Oxygène	Carbone Organique (COD)	Très bonne
			Demande Biochimique en oxygène en 5j (DBO5)	Très bonne
			Oxygène dissous (O2 dissous)	Bonne
			Taux de saturation en O2	Bonne
		Nutriments	Ammonium (NH4+)	Très bonne
			Nitrites (NO2-)	Très bonne
			Nitrates (NO3-)	Bonne
			Phosphore total (Ptot)	Médiocre
			Orthophosphates (PO4(3-))	Mauvaise
	Acidification	pH min	Très bonne	
		pH max	Bonne	
		Température de l'eau	Très bonne	
	Biologie		Indice biologique Diatomées	Bonne
			Indice Biologique Global	Très bonne
			Indice poissons rivière (IPR)	Très bonne

Tableau 3: Qualité de l'Eau du Beuve à Castets-en-Dorthe

				2009	2010* (Septembre à Decembre)	2011
Ecologie	Physico-chimie	Oxygène	Carbone Organique (COD)	Bonne	Passable	Passable
			Demande Biochimique en oxygène en 5j	Très bonne	Bonne	Bonne
			Oxygène dissous (O2 dissous)	Très bonne	Bonne	Très bonne
			Taux de saturation en O2	Bonne	Bonne	Bonne
		Nutriments	Ammonium (NH4+)	Très bonne	Très bonne	Très bonne
			Nitrites (NO2-)	Très bonne	Bonne	Bonne
			Nitrates (NO3-)	Bonne	Bonne	Bonne
			Phosphore total (Ptot)	Bonne	Passable	Passable
			Orthophosphates (PO4(3-))	Bonne	Passable	Bonne
	Acidification	pH min	Très bonne	Très bonne	Très bonne	
		pH max	Très bonne	Très bonne	Bonne	
		Température de l'eau	Très bonne	Très bonne	Très bonne	
	Biologie		Indice biologique Diatomées	Très bonne	Bonne	Passable
			Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)	Très bonne	Très bonne	Très bonne
			Indice poissons rivière (IPR)	Très bonne	Très bonne	Très bonne

### ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU SUR LES SITES NATURA 2000

Qualité
Très bonne
Bonne
Passable
Médiocre
Mauvaise

Sources : Agence de l'eau Adour Garonne / Rivière-Environnement

Tableau 5 : Synthèse de la qualité de l'eau sur le Beuve et la Bassanne

	2008	2009	2010	2011
Beuve	Médiocre	Bonne	Moyenne	Moyenne
Bassanne	Moyenne			Moyenne

#### Sources de pollution :

La qualité de l'eau sur les deux bassins versants dépend essentiellement de la **pression agricole** et des **rejets domestiques**. L'absence de bandes enherbées sur de nombreuses parcelles peut en partie expliquer les teneurs en phosphore et orthophosphates. Le phosphore est un élément nutritif essentiel à la croissance des algues et des plantes aquatiques. Lorsqu'il est trop abondant dans un milieu aquatique, le phosphore risque d'accélérer le processus d'eutrophisation (c'est-à-dire un vieillissement accéléré du cours d'eau occasionné par un excès d'éléments nutritifs et engendrant la prolifération d'algues et ou d'espèces invasives telles que la Myriophylle du Brésil ou la Jussie et entraîne la dégradation des réserves d'oxygène). Les **abreuvoirs à bétails** constituent une source de pollution très ponctuelle et « indirecte » des cours d'eau. Ils induisent en effet un piétinement du lit et des berges par les bovins et donc une augmentation des matières en suspension à l'origine de désordres biologiques certains (colmatages des frayères, agressivité accrue des poissons, réduction de la survie des alevins...). En outre, de tels accès facilitent les transferts de phosphore vers le milieu aquatique, des déjections étant naturellement réalisées par les bovins dans le lit mineur. Notons également la présence de zones d'**accumulation de déchets** particulièrement importantes notamment près de Bazas. De nombreuses réfections sauvages (à l'aide de déchets, de pieux, tiges d'acier...) de berges ont été constatées. Ces aménagements semblent inefficaces pour le maintien des berges et créent des poches d'érosion ponctuelles.

Figure 8: Objectifs de qualité de l'eau selon le SDAGE

Le Beuve		Objectif de la masse d'eau	
<u>La petite Beuve</u> de sa source au lac de la Prade (R55A)	Objectif global	Bon état 2021 (conditions naturelles et raisons techniques)	
	Objectif écologique	Bon état 2021	
	Objectif chimique	Bon état 2015	
<u>La petite Beuve</u> : du lac de la Prade au confluent de la Garonne (R55B)	Objectif global	Bon état 2021 (conditions naturelles et raisons techniques)	
	Objectif écologique	Bon état 2021	
	Objectif chimique	Bon état 2015	

Affluents du Beuve		Objectif de la masse d'eau	
<u>Ruisseau de Carpouleyre</u> (R55-5)	Objectif global	Bon état 2015	
	Objectif écologique	Bon état 2015	
	Objectif chimique	Bon état 2015	
<u>Ruisseau de Tauziette</u> (R55_1)	Objectif global	Bon état 2015	
	Objectif écologique	Bon état 2015	
	Objectif chimique	Bon état 2015	
<u>Ruisseau de Birac</u> (L105_3)	Objectif global	Bon état 2015	
	Objectif écologique	Bon état 2015	
	Objectif chimique	Bon état 2015	
<u>Ruisseau de Sauviac</u> (L105_2)	Objectif global	Bon état 2015	
	Objectif écologique	Bon état 2015	
	Objectif chimique	Bon état 2015	

Le Lac de la Prade		Objectif de la masse d'eau	
<u>Le Lac de la Prade</u> (L 105)	Objectif global	Bon état 2021 (raisons techniques)	
	Objectif écologique	Bon potentiel 2021	
	Objectif chimique	Bon état 2021	

La Bassanne		Objectif de la masse d'eau	
<u>La Bassanne</u> (RT33_2)	Objectif global	Bon état 2015	
	Objectif écologique	Bon état 2015	
	Objectif chimique	Bon état 2015	

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 0

Site Internet : [www.riviere-environnem](http://www.riviere-environnem)



L'emploi d'**herbicides** constitue également une source de pollution sur les deux cours d'eau. Ce phénomène concerne essentiellement certains propriétaires riverains du cours d'eau. Ces herbicides participent à la mise à nue des berges, supprimant ainsi le rôle épurateur de la végétation.

Le ruissellement urbain représente également une source de pollution domestique diffuse. Ce phénomène est accru par le lessivage des routes et des autoroutes, souvent chargées en substances polluantes.

***Une mauvaise qualité de l'eau notamment en période d'étiage peut avoir des conséquences particulièrement négatives sur les milieux aquatiques et la ressource piscicole, impactant ainsi le régime alimentaire de la Loutre et du Vison d'Europe.***

## TABLEAU 4 : MILIEUX NATURELS ET INTERET POUR LES ESPECES

La cartographie des habitats naturels du site est consultable dans l'atlas cartographique

Grands milieux	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats naturels du site concernés	Principales espèces concernées	Principales menaces avérées et potentielles avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données
Milieux prairiaux	Bon état général  Quelques cas ponctuels de déprise.	<b>6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire</b> <b>6510 - Prairies maigres de fauche et basse altitude</b>  34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi arides 37.21 - Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex 38.1 - Pâtures mésophiles 38.2 - Prairies à fourrage des plaines	Cuivré des marais Damier de la Succise Oiseaux Chiroptères (zone de chasse) Flore patrimoniale	- Déprise agricole provoquant l'évolution vers un ourlet humide ou mésophile suivant le degré d'hydromorphie du sol - Fertilisation et/ou semis abusifs modifiant et banalisant les cortèges végétaux - Plantation de ligneux - Fauche ou pression de pâturage excessives - Drainage des prairies humides	CEN / Rivière Environnement
Milieux d'ourlets	Mauvais  Nombreux cas de déprise et de fermeture de milieu observés	<b>6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</b>  31.8 - Fourrés 31.87 - Clairières forestières 37.71 - Ourlets des cours d'eau (mégaphorbiaie) 37.72 - Franges des bords boisés ombragés 53.11 - Phragmitaies 53.16 - Végétations à Phalaris arundinacea 53.2 - Communautés à grandes laïches 84.2 - Bordures de haies 87.1 - Terrains en friche	Cistude d'Europe, Cuivré des marais, Vison d'Europe, Loutre, amphibiens, oiseaux, chiroptères (zone de chasse) Flore patrimoniale	- Passage à une exploitation intensive : fauches répétées, forte pression de pâturage, fertilisation, semis. - Plantation de ligneux avec entretien trop important de la strate herbacée et fertilisation du sol - Déprise agricole conduisant à l'embroussaillage des ourlets humides - Drainage des ourlets humides	CEN / Rivière Environnement

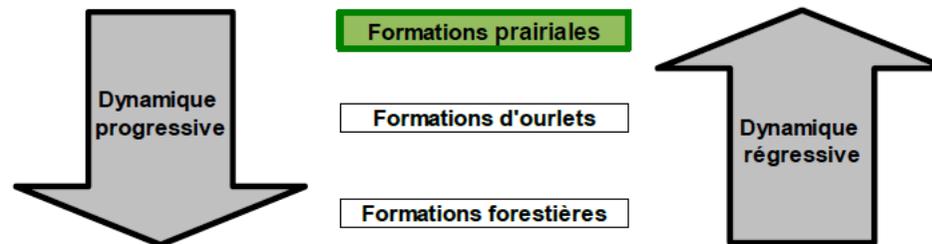
Milieux boisés	<p>Bon état des boisements mésophiles</p> <p>Etat moyen des boisements humides notamment en situation de ripisylve (discontinue, manque de typicité des strates arbustives et herbacées)</p>	<p><b>91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b></p> <p>41.21 - Chênaie-charmaies aquitaniennes  44.12 - Saussaies de plaine  44.13 - Forêt galeries de Saules blancs  44.3 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens  44.91 - Bois marécageux d'Aulnes  44.62 - Saulaies marécageuses  83.324 - Formations spontanées de Robiniers  84.1 - Alignements d'arbres  84.3 - Petits bois, bosquets</p>	<p>Insectes saproxyliques, chiroptères, Loutre, Vison d'Europe amphibiens (hivernage). Néottie nid-d'oiseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rectification ou curage du cours d'eau - Drainage</li> <li>- Aménagement du cours d'eau et de ses berges</li> <li>- Pratiques sylvicoles drastiques susceptibles d'appauvrir la diversité des essences ligneuses : coupe à blanc, trouées de trop grandes dimensions pour la régénération des diverses essences spontanées, plantation monospécifique...</li> <li>- Perturbations quantitatives ou qualitatives de l'eau en provenance des bassins versants (fertilisation agricole, emploi de phytosanitaires, rétention trop importante au niveau des barrages...)</li> <li>- Colonisation par les espèces indésirables (<i>Erable negundo</i>, Robinier faux-acacia)</li> </ul>	<p>CEN / Rivière Environnement</p>
Milieux aquatiques	<p>Etat général moyen</p> <p>Discontinuité liée aux barrages, incision du lit mineur, embroussaillage des berges</p>	<p>22.1 - Eaux douces stagnantes  22.4 - Végétations aquatiques  24.1 - Lit des rivières  89.21 - Canaux navigables</p>	<p>Lamproie de planer, Vison d'Europe, Cistude d'Europe, Brochet, Anguille, Amphibiens (Reproduction), Agrion de Mercure, Oiseaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eutrophisation</li> <li>- Variation trop importante des niveaux d'eau</li> <li>- Curages sauvages</li> <li>- Colonisation par les invasives (<i>Jussie</i>, <i>Elodée</i>...)</li> <li>- Assec prolongé</li> <li>- Pollution agricole, domestique ou chimique.</li> </ul>	<p>CEN / Rivière Environnement</p>
Milieux anthropisés		<p>82 - Cultures  83.31 - Plantations de conifères  83.321 - Plantation de peupliers  83.325 - Autres plantations d'arbres feuillus  85 - Parcs urbains et grands jardins  86 - Villes, villages, et sites industriels</p>	<p>Lézard des murailles Chiroptères</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensification de l'agriculture</li> <li>- Entretien drastique des plantations</li> <li>- Utilisation abusive de phytosanitaires</li> </ul>	<p>CEN / Rivière Environnement</p>

## PRESENTATION DES GRANDS TYPES DE MILEUX

Cette partie vise à présenter de manière succincte les grands types de milieux naturels structurant le paysage du site d'étude. On s'attachera à décrire la structure et la composition de l'habitat, son rôle en tant qu'habitat d'espèces à enjeu ainsi que les services écologiques qu'il procure.

### MILIEUX PRAIRIAUX :

Il s'agit de milieux ouverts dominés par les herbacées sur lesquels de nombreuses espèces végétales peuvent être observées. Ces milieux offrent de nombreuses potentialités pour l'entomofaune. Au sein de la dynamique naturelle, les prairies constituent les stades initiaux pouvant évoluer en l'absence de gestion vers des milieux d'ourlets puis forestiers.



#### ✓ Prairies humides (37.21, 37.24)

Ce sont les prairies qui occupent les fonds de vallées et thalweg. Suivant l'intensité de l'inondation, la composition floristique varie et différents groupements forment des mosaïques d'habitats. Ces prairies sont pâturées, fauchées, ou en traitement mixte (pâturage et fauche) plus ou moins intensif, ce qui fait varier leur diversité végétale. En effet, les modalités d'exploitation vont, depuis une vingtaine d'année, dans le sens d'une uniformisation continue au détriment de la biodiversité. Ainsi, les prairies exclusivement fauchées ou pâturées sont devenues rares. Beaucoup de prairies permanentes sont soumises à un régime de rotation dans lequel alternent des phases de pâturage et de fauche. Ce régime d'exploitation, ainsi que les fumures azotées et phosphatées éventuellement ajoutées, provoquent une banalisation des cortèges.

Ces prairies constituent pourtant un habitat potentiel pour beaucoup d'espèces à enjeu, notamment l'Orchis à fleurs lâches, le Damier de la Succise et de nombreuses espèces d'oiseaux.

Aussi, elles se caractérisent par une forte capacité de stockage en eau, permettant ainsi de retenir les ruissellements en période de crue et de les restituer progressivement en période d'étiage.

Figure 9 : Prairie humide



A.COMAS

✓ Prairies mésophiles (6510, 38.1, 38.2)

Ces prairies possèdent une productivité moindre que les prairies humides. Elles ont donc souvent bénéficiées du maintien des pratiques agricoles traditionnelles qui améliorent la qualité de l'habitat naturel. Les prairies fauchées sont constitutives de l'habitat d'intérêt communautaire « Prairies maigres de fauche de basse altitude ». Elles sont situées sur des sols drainés généralement situés à un niveau topographique plus élevé que les prairies humides et accueillent un cortège végétal d'intérêt souvent composé d'espèces en régression (Lin, Bleuets, Orchidées sauvages...). Les pâtures quant à elles se caractérisent par une faible charge en bétail, favorable à la diversité générale de la prairie.

Elles constituent des terrains de chasse pour les rapaces et chauves-souris mais elles sont moins favorables pour les papillons, notamment le Damier de la Succise.

Tout comme les prairies humides, elles assurent un rôle de régulation des ruissellements mais celui-ci est moins important car leur capacité de stockage est inférieure.



Figure 10 : Prairie mésophile

A.COMAS

✓ Pelouses sèches (6210, 3432)

Situé sur les bordures du lac de la Prade, ce milieu très spécifique se caractérise par un substrat très sec, perméable et riche en bases. D'une faible hauteur, il permet le développement de nombreuses espèces floristiques patrimoniales, notamment des Orchidées sauvages et de nombreux insectes. Il constitue un habitat d'intérêt communautaire prioritaire : « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ».

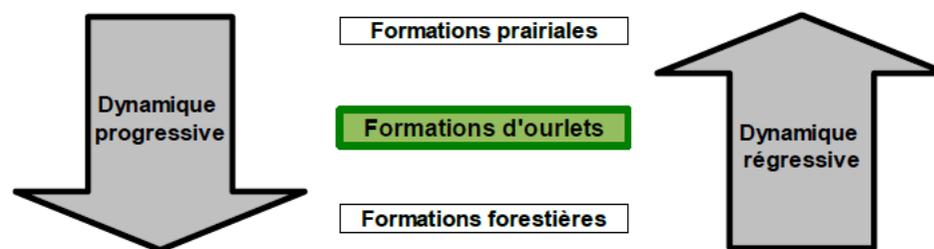


Figure 11 : Pelouse sèche à faciès d'embuissonnement

A.COMAS

## MILIEUX D'OURLETS :

Il s'agit d'un stade intermédiaire entre les formations prairiales et les formations forestières. La dynamique naturelle varie fortement en fonction du degré d'hydromorphie du sol. Les prairies humides évoluent très rapidement vers des ourlets humides qui à leur tour évolueront vers des boisements alluviaux ou marécageux. Les prairies mésophiles se transformeront lentement vers des fourrés puis vers la chênaie-charmaie.



### ✓ Ourlets humides (6430, 37.71, 53.11, 53.16, 53.2)

Les ourlets humides se composent d'une unique strate herbacée d'une hauteur supérieure à 1 mètre, et pouvant atteindre jusqu'à 2.5m. Leur composition est très variable. Les cariçaies sont dominées par les Laïches, les phalariçaies par la Baldingère et les Phragmitaies par le Roseau. Ces formations sont peu diversifiées. En revanche, les mégaphorbiaies se composent d'une très large palette végétale, avec la présence de monocotylédones et dicotylédones, de plantes annuelles, bisannuelles voire trisannuelles ainsi que de lianes. Ces mégaphorbiaies constituent l'habitat d'intérêt communautaire « Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ».

Ces formations représentent un habitat pour de nombreuses espèces à fort enjeu. En effet, ce sont des zones de cache pour le Vison d'Europe et la Loutre, de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseau, un lieu de vie apprécié du Cuivré des marais et pour de nombreuses espèces végétales patrimoniales. De plus, ces milieux sont souvent inondés une partie de l'année et constituent donc des sites de reproduction pour les amphibiens.

Enfin, les services écologiques assurés par ces milieux sont considérables. En effet, ils assurent un rôle de régulation des eaux similaire à celui des prairies humides, mais la taille du système racinaire des végétaux permet aussi une épuration partielle des ruissellements.

### ✓ Ourlets mésophiles (38.1, 31.87, 37.72, 84.2, 87.1)

Ce sont des formations herbacées et/ou arbustives plus ou moins denses d'une hauteur comprise entre 1,5 et 5m. Ils sont le plus souvent localisés en lisière des boisements et dans les clairières ou résultent de la déprise agricole de prairies. Ces milieux ne présentent qu'un faible intérêt car leur colonisation des milieux ouverts induit une perte de biodiversité et ils ne sont pas assez développés pour assurer des fonctions similaires à celle des boisements.

Hormis l'alimentation de la faune, ces habitats ne soulèvent pas d'intérêts majeurs. Néanmoins, ils servent de refuge pour la nidification des passereaux, et de zones de cache diurne pour les mammifères.

Figure 12 : Ourlet humide



D.BRIENT

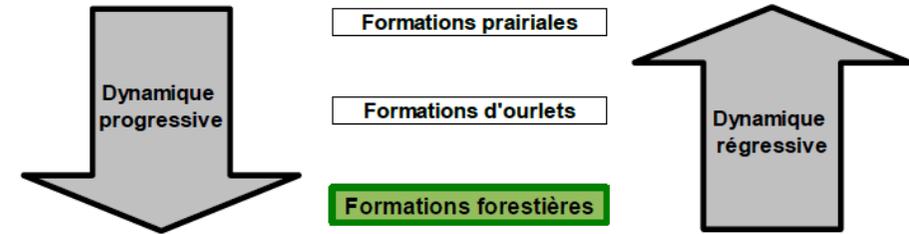
Figure 13 : Ourlet mésophile



D.BRIENT

## MILIEUX BOISES :

Les forêts de feuillus sont des formations végétales généralement composées de plusieurs strates où domine la strate arborée (>7m). La diversité d'essences y est en général élevée. Les forêts constituent le stade ultime des dynamiques végétales appelé climax. Elles sont résistantes aux perturbations mais leur capacité de régénération est très lente.



### ✓ Boisements humides (91E0\*, 44.12, 44.13, 44.3, 44.91, 44.62)

Situés dans les secteurs de fonds de vallées parcourus par les ruisseaux, les boisements humides présentent deux structures dominantes. L'aulnaie frênaie est majoritaire, essentiellement constituée par les ripisylves des cours d'eau, elle se compose de trois strates végétales (arborée, arbustive et herbacée) denses et diversifiées. Ce milieu naturel relève de l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire « Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* ». La saulaie est moins représentée et forme généralement de petites entités non linéaires. Ce sont des boisements peu élevés, denses et dont les strates inférieures sont quasi inexistantes, faute de lumière.

Ces deux habitats présentent de grandes fonctionnalités en termes d'habitat d'espèces. En effet, ils constituent des habitats favorables au Vison d'Europe et à la Loutre, au Lucane cerf-volant, ainsi qu'aux chiroptères si le boisement comprend des arbres à cavité. De plus, de nombreuses espèces d'amphibiens fréquentent ce type de milieu, notamment en hiver.

En plus des services écologiques typiques des boisements (renouvellement de l'air et puits de carbone), le système racinaire des arbres assurent une épuration des eaux souterraines qui gorgent le sol une partie de l'année. De plus, en situation de ripisylve, le rôle de maintien des berges contre l'érosion est primordial.

### ✓ Boisements mésophiles (41.21, 83.324, 84.1, 84.3)

Ce sont des forêts atlantiques et médio-européennes dominées par le Chêne pédonculé ou le Chêne sessile, souvent accompagnés de Charme, sur des sols méso-eutrophes non hygrophiles. Il s'agit de futaies de hauts jets généralement assorties d'un taillis et d'une strate herbacée ou d'un sous-étage à Fragon. Ce sont des peuplements bien structurés avec des strates diversifiées et denses. Cet habitat, peu exploité, a conservé une bonne structure avec des strates bien constituées et diversifiées. Il est en bon état de conservation. Localement le Robinier est plus ou moins présent et peut parfois devenir dominant au point de constituer un habitat spécifique.

Ces secteurs boisés, auxquels il faut ajouter les haies et les bosquets, sont des habitats favorables à une espèce d'insecte inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats, le Lucane cerf-volant. C'est aussi un site d'hivernage pour les amphibiens, notamment le Sonneur à ventre jaune, qui a été observé dans des ornières en bordure de ce type de boisement. Les forêts anciennes accueillent de vieux arbres à cavité présentant un intérêt pour les chiroptères.

Figure 14 : Boisement hygrophile de ripisylve



D.BRIENT

Figure 15 : Chênaie-charmaie mésophile



D.BRIENT

Enfin, ils assurent les services écologiques typiques des milieux boisés (puits de carbone et renouvellement de l'air), ainsi qu'un rôle de maintien du substrat en situation de haies bocagères.

## MILIEUX AQUATIQUES :

Les milieux aquatiques ne sont pas soumis à une dynamique naturelle mis à part les petites pièces d'eau qui sont susceptibles de se combler et s'atterrir. En revanche, ces milieux sont primordiaux pour la biodiversité générale d'un site car de nombreuses espèces terrestres en ont besoin pour se reproduire et effectuer leur stade larvaire (amphibiens, odonates) ou se nourrir (Vison, Loutre, nombreux oiseaux). De plus, ce milieu est fortement vulnérable face à la pollution car l'eau est un solvant qui dissout les effluents, et subit de fortes perturbations liées aux intérêts divergents des divers acteurs du territoire.

### ✓ Eaux courantes

Ces ruisseaux au caractère méso-eutrophe sont essentiellement représentés par le Beuve, la Bassanne et leurs affluents. Seules certaines têtes de bassin semblent avoir conservé un caractère oligo-mésotrophe. Le substrat sableux domine, par endroit colmaté par la litière en décomposition, et la diversité d'habitat aquatique reste modérée sur l'ensemble du réseau. Sur de nombreux secteurs, le lit des cours d'eau est incisé et la ripisylve « bouchée » par la strate arbustive, ce qui entraîne un ombrage important empêchant le développement d'herbiers aquatiques.

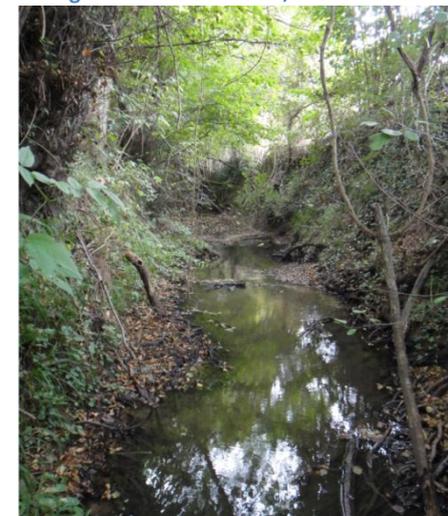
De nombreuses espèces patrimoniales affectionnent ce type d'habitat en tant lieu de vie (Ecrevisse à pattes blanche, Lamproie de planer, Agrion de mercure) ou corridor de déplacement (Loutre et Vison, Cistude, amphibiens...). En effet, ce réseau de ruisseaux constitue la principale trame bleue du territoire, assurant le déplacement des espèces liées aux milieux aquatiques et le brassage génétique indispensable à la survie des populations. Cependant, la trame bleue est actuellement dans un état de conservation moyen notamment lié à la présence d'ouvrages infranchissables pour certaines espèces.

### ✓ Eaux stagnantes

Elles résultent de l'implantation d'une digue sur le cours du Beuve, de la Bassanne ou de leurs affluents, qui entraîne la hausse du niveau d'eau et l'inondation d'une partie de la vallée. Ce type d'aménagement permet de créer une diversité d'habitat au sein d'un cours d'eau mais cela n'est pas sans conséquences. En effet, le ralentissement du courant induit par l'ouvrage (digue) provoque un échauffement de l'eau, notamment en période estivale, qui entraîne une diminution du taux d'oxygène dissout et donc une dégradation de la qualité de l'eau. De plus, l'évaporation massive de l'eau stagnante en été réduit fortement le débit du ruisseau pouvant même aller jusqu'à son assèchement en aval de l'ouvrage. La présence d'un seuil constitue aussi un blocage à la dynamique sédimentaire ainsi qu'un obstacle à la migration de la faune aquatique.

Cependant, ces plans d'eau sont aussi prisés par de nombreuses espèces patrimoniales parmi lesquelles on peut citer le Brochet et la Cistude, ainsi que le Vison, la Loutre, et les oiseaux d'eau qui viennent s'y nourrir.

Figure 16 : La Bassanne, secteur incisé



D.BRIENT

Figure 17 : Lac de la Prade



A.COMAS

## MILIEUX ANTHROPISES :

### ✓ Cultures

Il s'agit principalement de cultures céréalières de faible intérêt pour la biodiversité, en grande partie situées à l'aval des cours principaux, sur les sols alluvionnaires récents de la Garonne. Ce sont des habitats de faible diversité abritant des espèces communes et abondantes. Les restes de certaines récoltes peuvent constituer une opportunité alimentaire pour certaines espèces mais la valeur patrimoniale de ces habitats reste très faible.

### ✓ Plantations de peupliers

Dans les fonds de vallées, les peupleraies sont souvent installées à l'emplacement d'anciennes prairies ou boisements alluviaux, où les plants s'alignent, en général avec des hybrides euro-américains. Lorsque la gestion des parcelles n'est pas trop intensive la strate herbacée (coupe rase de la strate herbacée sous les cultivars), dans les fonds les plus humides, une strate inférieure riche en grandes herbes se maintient. Les peupleraies offrent alors des conditions d'accueil plus favorables, notamment pour les insectes.

Ces plantations présentent des visages divers en fonction de leur niveau de développement. Certains secteurs âgés ont été reconquis par la strate arbustive et herbacée et sont dans un état biologique relativement favorable pour la faune, alors que les plantations récentes ou soumises à une forte pression d'entretien n'offrent qu'un très faible intérêt.

### ✓ Plantations de conifères

Ce sont essentiellement des alignements de Pin maritime (*Pinus pinaster*). Leur intérêt pour la biodiversité est relativement similaires aux alignements de peupliers, mis à part qu'ils occupent les secteurs les plus élevés du site car les pins supportent moins bien l'humidité. Les plantations âgées offrent elles aussi bien plus de fonctionnalités pour la faune que les plantations récentes.

### ✓ Les grands parcs et jardin

Ils ne présentent pas d'intérêt significatif pour les espèces patrimoniales car celles-ci sont souvent exigeantes vis-à-vis de la qualité de l'habitat, et la pression d'entretien exercée pour maintenir un caractère ornemental de ces lieux est peu compatible avec la naturalité exigée par ces espèces. En revanche, la biodiversité courante se satisfait pleinement de ce type de milieu.

### ✓ Les zones urbanisées et les infrastructures

Elles présentent elles aussi un très faible intérêt écologique. L'imperméabilisation du sol bloque le développement végétal qui est à la base du réseau trophique, les espèces présentes sont donc elles aussi très courantes. On peut tout de même noter l'éventuelle présence de gîtes pour les chiroptères dans les cavités ou anfractuosités des constructions ainsi que le lézard des murailles qui, même s'il est inscrit à l'annexe IV de la directive habitat, est une espèce très abondante sans exigences particulières.

## TABLEAU 5 : HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (HIC)

La cartographie des habitats d'intérêt communautaires et de leur état de conservation est consultable dans l'Atlas cartographique.

Trois habitats d'intérêt communautaire sont mentionnés dans le FSD du site du Beuve :

- ✓ Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation à renoncules et callitriches (3260)
- ✓ Forêt alluviales à Aulnes et Frênes (91E0\*)
- ✓ Mégaphorbiaies hygrophiles (6430)

Un HIC est mentionné dans le FSD du site de la Bassanne :

- ✓ Forêt alluviales à Aulnes et Frênes (91E0\*)

Au cours des prospections préliminaires réalisées par le CEN Aquitaine, l'habitat 3260 n'a pas été confirmé sur la zone d'étude. Les visites de terrain de l'opérateur Rivière Environnement ont confirmées cette absence. Cet HIC intitulé « Rivière des étages planitiaire à montagnard avec végétation à Renoncules et Callitriches » se matérialise par des herbiers aquatiques, généralement implantés en eau moyennement courante de faible profondeur, et localisés sur les stations bien ensoleillées. Or, les visites de terrain effectuées ont permis de déceler un manque, voire une absence sur certains secteurs, de l'entretien et de la gestion de la ripisylve. Cela provoque généralement un fort développement des espèces arbustives, des lianes (houblon, lierre...) et des ronciers, entraînant à terme une obturation de la ripisylve bloquant le passage de la lumière. De plus, le lit des cours d'eau apparaît incisé sur de nombreux secteurs, accentuant le manque de lumière nécessaire au développement des herbiers aquatiques. C'est la principale hypothèse pouvant expliquer la disparition de cet habitat.

A contrario, les prospections ont révélé que le périmètre initial et ses environs immédiats abritent de vastes étendues de prairies mésophiles fauchées. Bien qu'elles ne couvrent pas la majeure partie du site, ces prairies en sont une composante notable. Les relevés phytosociologiques effectués par le CEN Aquitaine ont montrés que les communautés végétales occupant certaines de ces prairies correspondent à l'habitat d'intérêt communautaire **6510 (Prairies maigres de fauche de basse altitude)**. Un rapide examen des photographies aériennes de la zone a révélé que les prairies de fauche occupaient de vastes surfaces dans la partie amont des parties amont des cours principaux et des affluents. L'habitat a donc été inventorié, décrit, puis intégré à la cartographie globale du site.

Au total, 329.56 hectares d'habitats d'intérêt communautaire sont présents sur le site dont 223.4 hectares sur le Beuve 106.6 hectares et sur la Bassanne.

Tableau 6: Evaluation des états de conservation des HIC (en hectares)

		Beuve	Bassanne	Total
6430 Mégaphorbiaies	Bon	1,5		1,5
	Moyen	3,4	1,22	4,62
	Mauvais	0,55	1,92	2,47
	Très mauvais	0,9		0,9
6210 Pelouses sèches	Bon			0
	Moyen	8,9		8,9
	Mauvais	9		9
	Très mauvais	10,6		10,6
6510 Prairies maigres de fauche	Bon	32	2,15	34,15
	Moyen	7,71	7,8	15,51
	Mauvais			0
	Très mauvais			0
91E0 Forêts alluviales	Bon	80,18	18,79	98,97
	Moyen	64,26	59,92	124,18
	Mauvais	4,4	14,28	18,68
	Très mauvais			0

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

Habitats naturels d'intérêt communautaire (déclinaisons)	Code EUR 28	Surface (ha)	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation	Pressions observées	Origine des données
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	49.7 ha dont 39.7 ha sur le Beuve et 10ha sur la Bassanne	Avec un couvert végétal strictement herbacé, d'une hauteur comprise en 50 et 80cm, ces prairies sont caractérisées par une diversité floristique et entomologique remarquable, et présentent la particularité d'être relativement pauvres en éléments nutritifs. Les espèces rudérales adeptes des milieux eutrophes ne peuvent donc pas s'y développer, laissant ainsi la place à des espèces moins compétitives, mais moins exigeantes. L'intérêt patrimonial réside donc dans le fait que les cortèges floristiques sont préservés par rapport à la banalisation globale des milieux liée à l'eutrophisation.	Bon	Déprise agricole provoquant l'embroussaillage Conversion en prairie pâturée Plantation de ligneux Intensification des pratiques (fertilisation, semis) Retournement	CEN Rivière- Environnement
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	6210*	28.5 ha entièrement répartis sur le Beuve	Le milieu correspond à une mosaïque de pelouses et de buissons de faible hauteur se développant sur un substrat calcaire sec et pauvre en éléments nutritifs. Les pelouses présentent une bonne diversité floristique et entomologique, mais surtout une diversité orchidologique exceptionnelle. Les secteurs d'embuissonnement offrent quant à elles des zones de cache et de nidification pour la faune. Ces milieux sont en très nette régression au niveau national et européen et ne subsistent que par la présence de petites entités ce qui confère un caractère relictuel au milieu.	Mauvais (secteurs envahis par les fourrés de prunelliers)	Abandon des pratiques agricoles traditionnelles ayant pour conséquence la fermeture progressive du milieu Intensification des pratiques (fertilisation, semis) Chargement trop important en bétail Mise en culture Régression des « brouteurs » naturels (lapin, chevreuils...)	CEN Rivière- Environnement

<p><b>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin</b></p>	<p>6430-</p>	<p>9.5 ha dont 6.3ha sur le Beuve et 3.2 sur la Bassanne</p>	<p>Contrairement aux prairies qui sont fauchées chaque année, les mégaphorbiaies subissent une pression d'entretien nettement moins importante, permettant le développement d'espèces bisannuelles et trisannuelles. Le couvert herbacé est luxuriant, d'une hauteur de 1.5 à 2.5m, et présente une forte diversité spécifique. Situées en milieu humide, elles jouent aussi un rôle de rétention des eaux puis de restitution progressive. De plus, le réseau racinaire de la végétation, plus développé que celui des prairies, assure une légère épuration des eaux souterraines. C'est aussi un milieu prisé par de nombreuses espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial.</p>	<p>Mauvais (grande majorité en déprise, présentant des signes de fermeture significatifs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Passage à la prairie de fauche ou à la prairie pâturée</li> <li>- Déprise conduisant à la fermeture progressive du milieu</li> <li>- Drainage, assèchement</li> <li>- Inondation à long terme par la création de retenues</li> <li>- Plantation de peuplier</li> <li>- Intensification des pratiques de fertilisation, traitement phytosanitaire ou pression de pâturage</li> </ul>	<p>CEN Rivière- Environnement</p>
<p><b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b></p>	<p>91E0* (HIC prioritaire)</p>	<p>241.8 ha dont 148.8 ha sur le Beuve et 93 ha sur la Bassanne</p>	<p>Cette formation est caractérisée par une certaine maturité des boisements qui la constituent. De par la gestion forestière en vue de l'exploitation du bois, les boisements matures sont de plus en plus rares. Largement dominés par les Aulnes et les Frênes, ces boisements présentent tout de même une grande diversité de strates et d'espèces végétales. Ils sont majoritairement implantés en situation de ripisylve et jouent de ce fait un rôle primordial pour le maintien des berges et l'épuration des eaux de ruissellement. Enfin, c'est un habitat naturel favorable à de nombreuses espèces patrimoniales dont le Vison d'Europe, ainsi qu'un corridor écologique pour les espèces liées aux cours d'eau, aux milieux humides, et aux boisements.</p>	<p>Moyen (manque de typicité, parfois en cohabitation avec des peupliers hybrides)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rectification ou curage de cours d'eau</li> <li>- Drainage, assèchement</li> <li>- Aménagement de berges (digue, enrochement)</li> <li>- Pratiques sylvicoles inadaptées (coupe rase sur long linéaire, coupe systématique de certaines essences)</li> <li>- Colonisation par les espèces indésirables (peupliers hybrides, Erable negundo, Robinier faux-acacia)</li> <li>- Dégradation lors des travaux forestiers (traversée de ruisseau, dégâts liées à l'exploitation des peuplements voisins)</li> <li>- Perturbations quantitative ou qualitative de l'eau en provenance de l'amont</li> </ul>	<p>CEN Rivière- Environnement</p>

## PRESENTATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### 1. Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)

Seul le régime de fauche traditionnel permet le maintien de cet habitat. Celle-ci sera d'autant plus favorable à ce maintien qu'on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes refuges, petits îlots). Le broyage avec non exportation de la matière végétale est une pratique qui, même si elle peut être autorisée, ne doit pas être récurrente car il y a alors risque d'eutrophisation et d'extension d'espèces sociales comme *Arrhenatherum elatius*.

L'abandon se traduit par une colonisation ligneuse alors que l'enrichissement (engrais, fumure) ou la mise en pâture se traduisent par une dégradation de l'habitat (forte diminution du nombre d'espèces engendrée par la prédominance d'espèces nitrophiles extrêmement compétitives). Les fauches précoces, d'où résulte une diminution de la diversité spécifique, sont à éviter.

Les prairies maigres de fauche sont peu représentées en termes de surface à l'intérieur du territoire Natura 2000. En revanche, elles forment généralement de vastes entités en bon état de conservation sur lesquelles il apparaît primordial de maintenir les pratiques actuelles. D'autres entités présentent des signes de dégradation, notamment un caractère eutrophe, qu'il est possible de restaurer par la mise en place d'une fauche avec exportation de la matière.

Figure 18 : Prairie maigre de fauche de basse altitude



D.BRIENT, 2013

### 2. Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210)

Ce sont des végétations secondaires généralement issues de déforestations anciennes. Leur maintien est lié à un pâturage naturel, à un pâturage agricole très extensif ou à une fauche sélective. L'état de conservation à privilégier correspond à une pelouse rase à mi-haute, parsemée de petites ouvertures constituant des niches de régénération. Cette structure s'obtient généralement par la pérennité du pâturage extensif sans amendement, associé ou non à un pâturage naturel.

On observe trois causes principales expliquant la régression spatiale du milieu : la déprise agricole, se traduisant par un piquetage arbustif progressif aboutissant à la formation d'une fourré dense ; l'intensification des pratiques agricoles entraînant la modification des peuplements floristiques ; la reconstitution de boisements.

Trois entités relativement vastes ont été identifiées sur le site, deux sur la commune de Gans et la dernière en bordure du lac de la Prade. Les deux premières sont signalées en mauvais état de conservation, car envahies par des fourrés de prunelliers et nécessitent la mise en place de mesure de gestion. La deuxième, gérée par le CEN est dans un état de conservation satisfaisant.

Figure 19 Pelouse sèche semi naturelle à faciès d'embuissonnement sur calcaire



A. COMAS, 2013

### 3. Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (6430)

Les mégaphorbiaies ont besoin de sols humides, relativement éclairés. L'existence et la réapparition d'année en année de ces végétations sont corrélées avec le maintien des fluctuations du cours d'eau et d'espaces d'alluvions limoneuses, argileuses ou sableuses. Les mégaphorbiaies ont une grande sensibilité aux travaux de correction des rivières et à toutes réductions des lits majeurs. De plus, la gestion des mégaphorbiaies doit s'adapter au cas par cas en assurant le développement des espèces bisannuelles, mais empêchant celui des ligneux. Un suivi particulier doit donc permettre de définir la fréquence de fauche, généralement comprise entre une fauche tous les deux ans et une fauche tous les quatre ans.

La menace la plus courante pour ce type de milieu est la déprise agricole conduisant à l'embroussaillage progressif, qui a été beaucoup observée sur le site. L'augmentation de la charge en bétail ou de la fréquence de fauche est une autre menace importante à prendre en compte.

Cet habitat est peu présent sur l'ensemble du site et marqué par une forte dispersion de petites entités sans interactions les unes avec les autres. De plus, l'état de conservation est mauvais sur la plupart des parcelles qui présentent un fort degré d'embroussaillage par les ligneux. Il est probable que ces mégaphorbiaies résultent de prairies en déprise évoluant vers un fourré arbusatif, et qu'aucune gestion adaptée au maintien de ce type de milieu n'est mise en place sur le site.

### 4. Aulnaies-frênaies alluviales (91E0\*)

Majoritairement implantés en situation de ripisylve, ce sont des boisements caractéristiques de transition entre les forêts mixtes riveraines des grands fleuves et l'aulnaie marécageuse. Le maintien de ce milieu passe par une immersion régulière mais pas trop prolongée dans le temps pour ne pas évoluer vers l'un des deux autres milieux précédemment cité. Les essences majoritaires sont l'aulne et le frêne, et la strate herbacée est généralement caractérisée par la Laïche espacée et Laïche à épis pendants. Le rôle de maintien des berges et d'épuration des eaux souterraines fourni est très important.

Ce type de boisement, nécessitant un équilibre particulier entre la fréquence et la durée des immersions, est soumis à de nombreuses pressions. Le plus souvent, c'est l'accumulation de plusieurs types de pressions qui entraîne une perturbation ou une modification du milieu. Toutes les menaces sont donc à prendre en considération pour cet habitat naturel.

C'est l'habitat naturel d'intérêt communautaire le plus fréquent et le plus étendu sur le site. Les aulnaies-frênaies sont nettement plus représentées que les forêts à bois tendres et se retrouvent sur l'ensemble du site, sous forme de ripisylves plus ou moins étroites. L'intérêt patrimonial de cet habitat est très important car il multiplie les enjeux (habitat prioritaire en régression, habitat et corridor pour la faune patrimoniale, nombreux services écologiques)

Figure 20: Mégaphorbiaie en lisière



CBNSA, 2010.

Figure 21 : Aulnaie-frênaie alluviale



D.BRIENT, 2013

## TABLEAU 6 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Les habitats préférentiels de ces espèces sont consultables dans l'atlas cartographique.

Le formulaire Standard de Données (FSD) fait état de la présence de trois espèces d'intérêt communautaire sur le territoire Natura 2000 : le Vison d'Europe, la Loutre et le Toxostome.

Nom latin	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000	Estimation de la population	Caractérisation des populations	État de conservation	Origine des données
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044	Population dispersée	Un individu femelle observé sur la Bassanne au niveau du bourg d'Aillas. Quatre données de présence supplémentaires recensées sur le Beuve et la Bassanne. L'espèce semble présente sur la majorité du réseau hydrographique mais l'encaissement de la rivière, ainsi que la ripisylve assez dense ne favorisent pas l'espèce qui privilégie les sites ensoleillés.	Moyen	Rivière Environnement CEN Aquitaine
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1060	Population dispersée	Aucun individu n'a été observé pendant les prospections de 2013. Néanmoins, trois données plus anciennes attestent de la présence de l'espèce sur le site, notamment au niveau de la retenue de Brouqueyran et du bourg d'Aillas. Des inventaires complémentaires sont à renouveler sur les secteurs de mégaphorbiaies et prairies humides. L'enfrichement des mégaphorbiaies apparaît comme une menace importante pour l'espèce sur le site.	Moyen	Rivière Environnement CEN Aquitaine
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065	Population dispersée	Le Damier de la Succise n'a pas été observé au cours de nos prospections. En revanche, il a été mentionné sur plusieurs sites du Beuve (Castet en Dorthe, Auros, Bazas) par le CEN lors des prospections liées au diagnostic préalable. Ces habitats sont relativement bien représentés sur le site mais les données ne reflètent pas cette présence.	Moyen	Rivière Environnement CEN Aquitaine
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Population abondante	Observations de plusieurs individus morts (macro-restes) et d'un individu vivant, à proximité des secteurs boisés notamment en présence de vieux chênes. Les nombreuses galeries observées dans les bois morts laissent à penser que l'espèce se porte bien sur le territoire.	Bon	Rivière Environnement CEN Aquitaine
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092	Population isolée	Les milieux les plus favorables se trouvent en tête de bassin, au niveau des différentes sources. Une dizaine de stations inventoriées par l'ONEMA en 2007, mais aucune observation pendant les phases de prospection ni pendant les pêches électriques de la fédération de pêche (2013). L'espèce est donc en régression et menacée d'extinction sur le site.	Mauvais	ONEMA Rivière Environnement FDP 33
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	1220	Population dispersée	Présence avérée sur un secteur (Pondaurat). Son aire de répartition pourrait être plus étendue sur le site Natura 2000 mais les milieux courant ne lui sont pas des plus favorables. En revanche, ils constituent des corridors pour rejoindre les plans d'eau.	Moyen	Eliomys Rivière Environnement

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

						nt
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	Population abondante	Présence avérée par des épreintes et réfectoires sur deux sites : lac de la Prade (3 indices de présence) et bourg d'Aillas. De nombreuses données de présence, notamment sur le Beuve, sont aussi mentionnées dans l'étude globale préalable à la restauration et à l'entretien du réseau hydrographique des bassins versants du Beuve, de la Bassanne, du Grusson et du Brion. L'espèce semble donc bien portante sur le site.	Moyen	Rivière Environnement Aqua Conseils
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	1356*	Population isolée	Même si aucune donnée récente de présence n'a été inventoriée, la zone d'activité potentielle du Vison d'Europe s'étend sur l'ensemble du site.	Mauvais	Rivière Environnement
<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	1126	Population non estimée	Aucun inventaire spécifique n'a été mené sur le site mais la présence est avérée sur le Beuve par une pêche électrique réalisée par l'association MIGADO en 2009, ainsi qu'en 2008 (Aqua Conseils) au lieu-dit Loubes de la commune d'Auros. Ces seules données ne permettent pas de caractériser la population.	A préciser avec inventaires complémentaires	MIGADO Aqua conseils
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	Population isolée	Une station connue depuis quelques années se situe au lieu-dit Laprie de la commune de Gans. C'est la seule station connue en Gironde pour cette espèce. Présence de site d'hivernage, de reproduction mais pas d'échange connu avec d'autres populations. La reproduction a été avérée cette année.	Mauvais	Rivière Environnement Cistude Nature
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	1095	Population non estimée	Un individu a été capturé sur la Bassanne au lieu-dit Videau de la commune de Bassanne. Cette capture a été faite dans le cadre de pêches électriques organisées par la fédération des pêcheurs de la Gironde à l'été 2012.	Mauvais	FDP 33
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	1096	Population non estimée	Deux individus observés en plein frai lors des prospections terrain dans un affluent du Beuve sur la commune de Gans. Une autre observation faite par la fédération de pêche de Gironde à Gajac. Présence d'autres sites de reproduction potentiels sur les affluents du Beuve et de la Bassanne, mais l'espèce semble très vulnérable sur le site. Quelques données historiques (avant 2000) sur le Beuve et la Bassanne.	Mauvais	Rivière Environnement FDP 33 ONEMA
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	1308	Population abondante	Plusieurs individus observés sur le Beuve et sur la Bassanne qui constituent des territoires de chasse pour l'espèce. La présence de gîte est fortement probable mais n'a pu être démontrée. C'est l'espèce qui s'apparente à être la mieux répartie sur l'ensemble des deux sites.	Bon	Eliomys
<i>Myotis myotis/Blythii</i>	Grand/Petit Murin	1324	Population isolée	Ces espèces ont été observées uniquement en vallée du Beuve mais leur présence est possible sur la vallée de la Bassanne. Un individu a été observé à Bazas à deux reprises (printemps et été) et fréquente probablement le territoire uniquement pour chasser.	Moyen	Eliomys
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	Population abondante	Espèce observée uniquement en vallée du Beuve mais leur présence est très probable sur la vallée de la Bassanne. Une colonie de 200 à 300 individus a été identifiée dans les combles de la cathédrale de Bazas, qui correspond à l'une des plus grandes colonies de parturition de la Gironde. Les observations ont montré que les individus se déplaçaient vers le Beuve pour chasser.	Bon	Eliomys
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	Population abondante	Espèce observée uniquement en vallée du Beuve mais sa présence est très probable sur la vallée de la Bassanne. Une colonie d'environ 400 individus a été identifiée dans les combles de la cathédrale de Bazas, qui correspond à l'une des plus grandes colonies de parturition de la Gironde. Les observations ont montré que les individus se déplaçaient vers le Beuve pour chasser.	Bon	Eliomys

<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	Population isolée	Espèce observée uniquement en vallée du Beuve mais sa présence est très probable sur la vallée de la Bassanne. L'état des populations est difficile à estimer car l'espèce est délicate à observer.	Moyen	Eliomys
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	Population dispersée	Espèce observée uniquement en vallée de la Bassanne mais sa présence est très probable sur la vallée du Beuve. Deux gîtes ont été identifiés (Signalens et Castillon de Castets) à proximité du site qui peut être considéré comme territoire de chasse.	Moyen	Eliomys

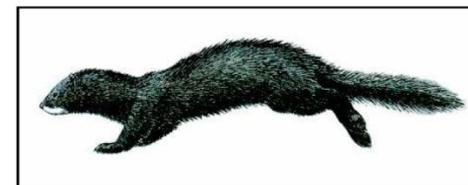
## PRESENTATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### 1. Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)

Ce petit mammifère appartient à la famille des Mustélidés. C'est un carnivore généraliste et relativement opportuniste qui se nourrit aussi bien d'amphibiens que d'oiseaux, de micromammifères ou de poissons. Son domaine vital est strictement linéaire et s'étend le long des réseaux hydrographiques. Il utilise les habitats humides situés dans le lit majeur des cours d'eau. Ses habitats préférentiels sont les berges des cours d'eau fournies en végétation (ripisylves, mégaphorbiaies, cariçaies, jonchaies) et les annexes hydrologiques (marais, boisements et prairies humides). Ils recherchent les habitats les plus hygrophiles.

Le Vison d'Europe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'Union Mondiale pour la Nature catalogue le Vison d'Europe parmi les « espèces confrontées à un risque très élevé d'extinction à l'état sauvage ». L'inventaire de la faune menacée en France le place parmi les espèces « en danger ». Depuis l'arrêté du 19 avril 2007, le Vison d'Europe est d'intérêt prioritaire au niveau européen. Ses effectifs ont subi une réduction de plus de 70% en 10 ans. Son aire de distribution se limite aux régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Il fait l'objet d'un deuxième Plan National de Restauration sur la période 2007 - 2011. Coordonné par la DIREN Aquitaine et l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), il a pour principaux objectifs de :

- ✓ Mettre la conservation du Vison d'Europe au cœur des politiques publiques (politiques financées pour tout ou partie avec des fonds publics),
- ✓ **Protéger le Vison d'Europe in situ,**
- ✓ Réaliser toutes les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de renforcement/réintroduction de population.
- ✓ Le déclin drastique du Vison d'Europe fait que c'est l'une des espèces à enjeu patrimonial le plus fort pour tous les documents d'objectifs Natura 2000 situés dans son aire de répartition.



Dessin de Jean Chevalier, extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

Le Vison d'Europe a été capturé sur le Beuve lors des campagnes de piégeage de la Mission Vison d'Europe (GREGE 1999-2003) en 1998, 1999 et 2003). Il a également été capturé sur des bassins versants voisins comme celui du Lisos ou du Ciron. Il a été montré, grâce au radiopistage, que le mustélide effectuait des trajets entre les réseaux hydrographiques du Beuve-Lisos-Ciron (GREGE, 1999). Compte tenu de la taille du bassin versant et des domaines vitaux aujourd'hui constatés, le nombre de Visons évoluant sur le réseau hydrographique du Beuve et de la Bassanne est peu élevé et se compte en unité. L'enjeu est tel que chaque individu compte pour la survie du noyau et l'échelle d'intervention pour sauvegarder l'espèce est l'ensemble des écoulements et zones humides présentes dans le

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

bassin versant. En outre, le suivi par radiopistage d'individus ayant évolué sur le Lisos ou sur des cours d'eau de typologie similaire comme le Brion ou le Beuve confirme toute l'importance relative des affluents qui hébergent des gîtes. Par ailleurs, ce même suivi a montré que 33% des gîtes étaient, dans des zones agricoles, installés à moins de 2 kilomètres de la source des petits émissaires.

C'est à ce titre que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour conserver les habitats préférentiels de l'espèce sur le site, et restaurer les habitats favorables en mauvais état de conservation. Une menace importante a également été identifiée : la présence du Vison d'Amérique, recensé sur 3 secteurs du Beuve.

## EXIGENCES ECOLOGIQUES

Le domaine vital du Vison d'Europe est relativement étendu. La présence d'eau est un facteur essentiel à la fréquentation du site par les espèces et le niveau d'inondation des habitats fréquentés doit être important.

- ✓ Présence d'habitats humides telles que les aulnaies marécageuses, les forêts alluviales, les prairies hygrophiles, les fossés, les mares, les mégaphorbiaies, ...
- ✓ Présence de zones de gîtes (marais, bordure de zones en eau) associant tranquillité et couvert végétal
- ✓ Présence d'une ripisylve continue pour permettre ses déplacements le long du réseau hydrographique.
- ✓ Présence de proies (liée à la qualité des eaux et des milieux aquatiques). D'après le Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles de la Gironde (PDPG33), la plupart des ruisseaux du site accueille les espèces du régime alimentaire du Vison. Néanmoins, même si en termes de **diversité** les conditions de présence du Vison d'Europe sont remplies, en termes d'**abondance** de la ressource piscicole, cela semble plus compromis. En effet, le **site est considéré comme très perturbé** par le document établi par la Fédération des pêcheurs. Les zones de frayère sont difficiles à atteindre, des obstacles (dessableurs, seuils...) gênent la progression de certaines espèces et les assecs estivaux importants fragilisent les communautés piscicoles.

## INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION ET PROTOCOLE DE SUIVI

L'extrême discrétion du Vison d'Europe et l'impossibilité d'obtenir des informations relatives à sa présence par la recherche de traces pour le Vison (différenciation impossible avec le putois) contraignent à un suivi indirect de l'état de conservation des espèces. Il s'agira donc de :

- ✓ Évaluer la progression ou la régression sur le site des habitats préférentiels et favorables à leur accueil
- ✓ Évaluer la densité et la répartition des espèces en poursuivant des campagnes de capture / recapture et en suivant le nombre de collisions routières
- ✓ Évaluer la continuité du corridor biologique en suivant le nombre d'ouvrages de franchissement transparents
- ✓ Évaluer la disponibilité en proies des cours d'eau en suivant les peuplements piscicoles.

## ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Etat actuel : **Mauvais**
- ✓ Objectif : **Moyen**

## ZONE POTENTIELLE D'ACTIVITE DU VISON D'EUROPE :

Cf. Les cartes des habitats préférentiels et de la zone potentielle d'activité du Vison d'Europe sont consultables dans l'Atlas cartographique

Figure 22: Vison d'Europe



Mammifère semi-aquatique, le Vison dépend étroitement des hydrosystèmes et des zones humides associées. Les populations exploitent donc des domaines vitaux calqués sur les réseaux hydrographiques. L'ensemble du lit majeur du Beuve, de la Bassanne et de leurs affluents sera ici considéré comme zone potentielle d'activité.

## HABITATS PREFERENTIELS

Les habitats préférentiels du Vison d'Europe intègrent l'ensemble des faciès hygrophiles et mésohygrophiles du site. Les milieux agricoles et urbanisés ont été exclus car ils présentent peu d'intérêt pour l'espèce (même s'il peut être amené à les utiliser pour ses déplacements). Les plantations de peupliers ont en revanche été intégrées car un certain nombre d'entre elles possèdent une strate herbacée haute permettant au Vison de gîter.

Tableau 7: Habitats préférentiels présents sur le site

Grands milieux	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats naturels du site concernés
Milieux prairiaux	Bon état général Quelques cas ponctuels de déprise.	37.21 - Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques 37.24 - Prairies à Agropyre et Rumex
Milieux d'ourlets	Mauvais Nombreux cas de déprise et de fermeture de milieu observés	6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 37.71 - Ourlets des cours d'eau (mégaphorbiaie) 53.11 - Phragmitaies 53.16 - Végétations à Phalaris arundinacea 53.2 - Communautés à grandes laïches
Milieux boisés	Etat moyen des boisements humides notamment en situation de ripisylve	91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 44.12 - Saussaies de plaine 44.13 - Forêt galeries de Saules blancs 44.3 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes 44.62 - Saulaies marécageuses
Milieux aquatiques	Etat général moyen	22.1 - Eaux douces stagnantes 22.4 - Végétations aquatiques 24.1 - Lit des rivières 89.21 - Canaux navigables
Milieux anthropisés		83.321 - Plantation de peupliers

Figure 23: Habitats humides typiques pour le Vison d'Europe



© A.COMAS

## RISQUE DE MORTALITE PAR COLLISION ROUTIERE

L'analyse détaillée du risque de collision routière pour le Vison d'Europe est consultable en annexe 4 du présent rapport.

Les cartographies permettant de localiser les ouvrages sont consultables dans l'Atlas cartographique.

Une attention particulière a été portée sur le diagnostic des ponts. En effet, suivant le « Guide méthodologique pour la prise en compte du Vison d'Europe dans les DOCOB », il est primordial de « localiser les parties du réseau routier qui constituent des dangers majeurs pour le Vison ».

**Ce diagnostic centré sur la problématique franchissement des ponts par le Vison d'Europe vaut également pour la Loutre d'Europe présente sur le site.**

120 ouvrages de franchissement routier recensés sur le périmètre d'étude ont été diagnostiqués dont 70 sur le Beuve et 50 sur la Bassanne.

**Sur le réseau hydrographique du Beuve, 6 ouvrages sont considérés comme prioritaires et 15 nécessitent une intervention (un aménagement).**

**Tableau 8 : Ouvrages prioritaires sur le réseau hydrographique du Beuve**

N° pont (Cf. Carte Priorité d'aménagement des ouvrages hydrauliques)	Commune	Route
6	St Loubert	RD224
11	Brannens	Autoroute A62
17	Auros	RD10
36	Bazas	RD9
37	Bazas	RD9
55	Bazas	RD12

**Sur le réseau hydrographique de la Bassanne, 1 ouvrage est considéré prioritaire et 6 nécessitent une intervention (un aménagement). L'ouvrage prioritaire se situe sur la commune de Sigalens au niveau de l'autoroute A62.**

## RECOMMANDATIONS SUR LA PRISE EN COMPTE DU VISON D'EUROPE :

Sur les réseaux hydrographiques à Vison d'Europe, il est nécessaire de dresser une liste de précautions à prendre en compte lors des entretiens et des aménagements à réaliser. Quel que soit le type d'intervention prévu, il est important de limiter dans la mesure du possible l'emploi de moyen mécaniques lourds.

### ✓ Nettoyage des berges

Les opérations de débroussaillage doivent être ciblées et limitées au strict nécessaire dans les secteurs où il y a une fréquentation importante (base de loisirs, itinéraires de promenade, pêche). Il est préférable de maintenir dans ces endroits une végétation rase par des nettoyages fréquents. Le Vison d'Europe gîte plutôt dans les fourrés et sous-bois denses lui offrant un couvert suffisant.

### ✓ Gestion des embâcles

Les embâcles constituent des zones de refuges pour les Visons d'Europe. Ils sont généralement enlevés pour lutter contre les inondations et pour ne pas fragiliser les ouvrages. Mais leur enlèvement ne doit pas être systématique. Il doit être réalisé au cas par cas uniquement si l'embâcle constitue un risque pour la sécurité des personnes et des ouvrages. Afin de limiter les risques de mortalité accidentelle lors d'une intervention de ce type, il faut préférer dans la mesure du possible l'utilisation de moyens manuels et éviter le cheminement des engins de débardage sur les berges.

Les techniques alternatives d'enlèvement des embâcles comme le débardage à cheval, le flottage des bois tronçonnés jusqu'à une zone d'accès plus facile ou encore l'utilisation de treuils depuis le haut des berges doivent être privilégiées.

### ✓ Stabilisation et protection des berges

Ce type d'interventions sur les berges doit être effectué seulement dans les secteurs présentant des enjeux importants comme la protection des biens et des personnes. Ces aménagements doivent alors être réalisés avec des protections végétales (plantation d'essences de fixation, enherbement, clayonnage (fixation de branches avec des pieux, empêchant ainsi les éboulements de terre) plutôt qu'avec des enrochements.

### ✓ Gestion de la sédimentation

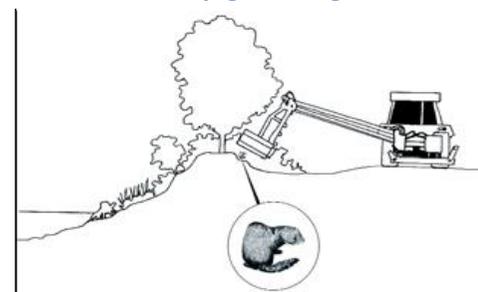
Le curage du cours d'eau ne doit être réalisé qu'en cas d'absolue nécessité et ne doit concerner que des secteurs limités. Il peut convenir de faire réaliser des études hydrauliques afin de mieux identifier les causes et ainsi cibler les interventions.

### ✓ Recalibrage

Les chantiers de recalibrages doivent être précédés d'un travail de nettoyage à la main de la végétation afin de limiter l'emploi d'engins mécaniques lourds susceptibles causes de mortalité accidentelle pour le Vison d'Europe.

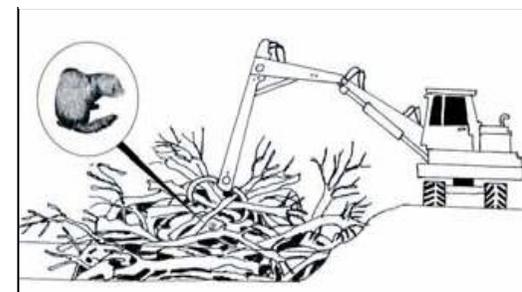
**Enfin, dans le cadre de la loi sur l'eau, l'article L.214-1 du Code de l'environnement soumet à réglementation les travaux,**

Figure 24 : Risque de mortalité lors du nettoyage de berges



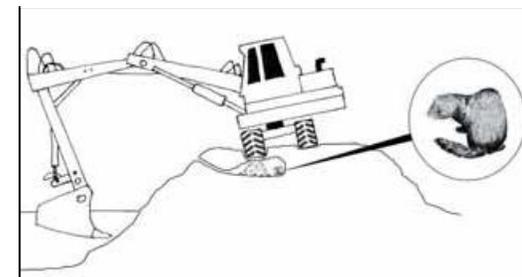
Source : Cahier technique de gestion des habitats 2007-2013

Figure 25 : Risque de mortalité par l'enlèvement des embâcles



Source : Cahier technique de gestion des habitats 2007-

Figure 26 : Risque de mortalité par l'emploi de moyens lourds



Source : Cahier technique de gestion des habitats 2007-2013

*ouvrages et installations sur les cours d'eau et l'arrêté du 13 février 2002 fixe les prescriptions générales applicables aux consolidations, traitements ou protection de berges soumis à déclaration.*

*Les ouvrages ont aussi obligation de comporter des dispositifs maintenant un débit minimal (au moins un quart du dixième du débit moyen interannuel) garantissant le bon fonctionnement écologique du cours d'eau.*

## 2. Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

La cartographie des habitats de la Loutre d'Europe est consultable dans l'Atlas Cartographique

Figure 27 : Loutre d'Europe



Extrait de Inventaire de la faune de France,  
Nathan-MNHN, Paris, 1992

La Loutre représente, un des plus grands mustélidés d'Europe avec une taille moyenne de 70 à 90 cm pour le corps et de 30 à 45 cm pour la queue pour un poids moyen situé entre 5 à 12 kg.

Chez cette espèce, il existe un dimorphisme sexuel bien marqué ; les mâles sont plus corpulents que les femelles et ont des caractères faciaux bien typés. Une fourrure extrêmement dense, un corps fuselé, des doigts des pattes avant et arrière liés par une palmure large et épaisse font de la Loutre un animal bâti pour la nage. Ces adaptations physiologiques et morphologiques de la Loutre au milieu aquatique lui permettent de maîtriser parfaitement la nage en surface et en plongée.

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats et de ses lieux d'alimentation. Sous nos latitudes, l'espèce est essentiellement nocturne, pendant la journée, elle se repose, enfouie dans un terrier profond ou tapie dans une couche dissimulée dans les ronciers, les fourrés ou les formations d'hélophytes denses. Elle passe une grande partie de son temps de comportement actif dans l'eau, pour les déplacements, la pêche, la consommation de petites proies et l'accouplement. L'aire de répartition de la Loutre couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb.

À la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la Loutre était omniprésente et relativement abondante sur la plupart des réseaux hydrographiques et zones humides. Dans les années 50, la Loutre avait disparu de 60 départements. Aujourd'hui, le maintien de populations relativement stables et viables se confirme sur la façade atlantique et dans le Massif central. Une des causes principales de déclin est liée au facteur de mortalité accidentelle par collisions routières.

La Loutre d'Europe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'UICN, classe la Loutre parmi les espèces « quasi-menacée ». L'inventaire de la faune menacée en France la place parmi les espèces « à préoccupation mineure ». Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte.

Aucun individu n'a été observé directement lors des prospections de 2013 mais de nombreuses traces et épreintes ont été localisées sur le Beuve et la Bassanne (Cf. carte des habitats préférentiels et observations). De nombreux indices ont été observés et recensés à proximité du lac de la Prade qui semble particulièrement accueillant pour l'espèce. En général, la présence d'une retenue est potentiellement favorable à l'espèce qui dispose ainsi d'une ressource alimentaire abondante, même en période d'étiage sévère et de crue.

## EXIGENCES ECOLOGIQUES

Les exigences écologiques de la Loutre sont très proches de celles du Vison d'Europe.

- ✓ Présence d'habitats humides telles que les aulnaies marécageuses, les forêts alluviales, les prairies hygrophiles, les fossés, les mares, les mégaphorbiaies, ...
- ✓ Présence de zones de gîtes (marais, bordure de zones en eau) associant tranquillité et couvert végétal
- ✓ Présence d'une ripisylve continue pour permettre ses déplacements le long du réseau hydrographique.
- ✓ Présence de proies (liée à la qualité des eaux et des milieux aquatiques).

Le domaine vital de la Loutre d'Europe est relativement étendu. La présence d'eau est un facteur essentiel à la fréquentation du site par les espèces et le niveau d'inondation des habitats fréquentés doit être important.

## INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION ET PROTOCOLE DE SUIVI

L'extrême discrétion de la Loutre et l'impossibilité d'obtenir des informations relatives à sa présence par la recherche de traces pour le Vison (différenciation impossible avec le putois) contraignent à un suivi indirect de l'état de conservation des espèces. Il s'agira donc de :

- ✓ Évaluer la progression ou la régression sur le site des habitats préférentiels et favorables à leur accueil
- ✓ Évaluer la densité et la répartition des espèces en poursuivant des campagnes de capture / recapture et en suivant le nombre de collisions routières
- ✓ Évaluer les indices de passage de la Loutre (traces d'épreintes et d'empreintes) sur une distance de 100m en amont et en aval des ouvrages de franchissement de routes
- ✓ Évaluer la continuité du corridor biologique en suivant le nombre d'ouvrages de franchissement transparents
- ✓ Évaluer la disponibilité en proies des cours d'eau en suivant les peuplements piscicoles.

## ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Etat actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : **Bon**

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

Aucune étude n'a jamais permis de mettre clairement en évidence les raisons exactes de la diminution des populations de Loutre (qui semble aujourd'hui regagner du terrain) Les facteurs de déclin sont principalement liés à des causes anthropiques. Les hypothèses les plus généralement avancées sont :

- ✓ la destruction des habitats aquatiques et palustres
- ✓ la pollution et l'eutrophisation de l'eau (avec comme corollaire la raréfaction du peuplement piscicole)
- ✓ la mortalité accidentelle (**collisions routières**, destructions lors d'opérations de piégeage)
- ✓ le dérangement

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Assurer la protection et la restauration des habitats (humides principalement)
- ✓ Veiller à la non fragmentation des habitats et à la préservation/restauration de la qualité de l'eau
- ✓ Assurer la transparence des ponts pour éviter les collisions routières
- ✓ Adopter une gestion différenciée des milieux favorables (préservier et restaurer la végétation de berge, entretien raisonné des ripisylves, favoriser les prairies naturelles en bordure de marais, ...)
- ✓ Sensibiliser le public, informer les usagers des zones humides
- ✓ Assurer un suivi scientifique
- ✓ Suivre les préconisations et actions définies dans les plans nationaux d'actions dont l'espèce fait l'objet en vue de sa conservation.

### 3. Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)

La cartographie des habitats de la Cistude d'Europe est consultable dans l'Atlas Cartographique

Cette tortue d'eau douce présente un poids moyen compris entre 400g et 800g et une carapace de 10 à 20 cm de long chez l'adulte. Son espérance de vie serait de 40 à 60 ans (voir plus en captivité). L'accouplement s'effectue de mars à octobre avec un maximum en avril-mai. La ponte a lieu principalement en mai-juin-juillet sur des sols chauds, exposés au sud (non inondables, sableux ou sablo-limoneux, bien dégagés), où la femelle creuse un trou d'environ 10cm de profondeur dans lequel elle dépose une dizaine d'œufs.

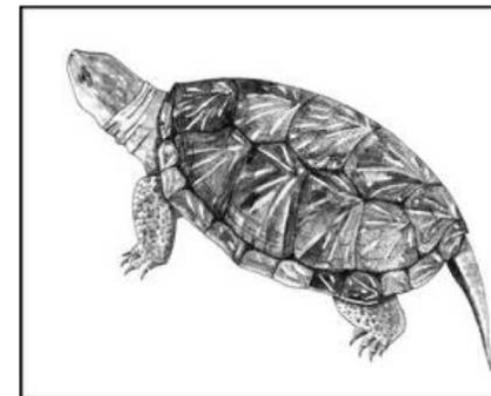
La Cistude habite généralement les zones humides, on la trouve de préférence dans les étangs, mais aussi dans les lacs, marais d'eau douce ou saumâtre, mares, cours d'eau lents ou rapides, canaux, etc. Elle apprécie les endroits calmes et ensoleillés, à l'abri des activités humaines, en particulier la roselière jeune où elle peut se chauffer sans avoir à se réfugier dans l'eau constamment. La Cistude hiverne d'octobre à mars sous la vase (dans les étangs, en bord de roselière le plus souvent) ; elle sort de l'hivernage dès les premiers jours d'insolation continue, à partir de fin février. Cette espèce est presque exclusivement carnivore. Son régime alimentaire se compose principalement d'insectes, de mollusques aquatiques, de crustacés et de leurs larves.

En France, son aire de répartition « naturelle » se situe au sud d'un arc de cercle joignant Rochefort, la Brenne, l'Allier et la région lyonnaise. Au nord de cette limite, les observations concerneraient des individus échappés de captivité. La Cistude, bien qu'encore relativement bien présente, est l'espèce de reptile qui a le plus régressé en valeur absolue en Europe ces dernières années, sous l'influence de divers facteurs (disparition des zones humides, limitation de la végétation aquatiques, destruction des pontes, etc.). L'introduction d'une espèce invasive, la Tortue de Floride, entrant en compétition avec elle est également un facteur de régression de l'espèce.

La Cistude d'Europe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'inventaire de la faune menacée en France la place parmi les espèces « quasi-menacées ». Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte.

Un individu a été observé par le bureau d'études Eliomys dans la Bassanne. La faible densité d'individus peut s'expliquer par le fait que la Cistude privilégie les milieux aquatiques stagnants. En revanche, le Beuve et la Bassanne constituent des corridors écologiques primordiaux pour la colonisation des diverses retenues implantées sur les cours d'eau, ou l'espèce n'est pas connue pour le moment. Le site ne présente donc pas d'enjeu majeur pour la conservation de cette espèce mais peut contribuer à améliorer les effectifs des populations locales.

Figure 28 : Cistude d'Europe



Extrait de Inventaire de la faune de France, Nathan-MNHN, Paris, 1994

## EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Présence de zones humides fonctionnelles, d'eaux stagnantes ou à courant lent
- ✓ Présence d'un substrat vaseux permettant l'hivernage
- ✓ Présence d'une végétation aquatique et/ou d'hélophytes
- ✓ Qualité des eaux permettant le développement d'espèces aquatiques, source de nourriture pour la Cistude (insectes, mollusques, crustacés, larves, batraciens, poissons,...)
- ✓ Présence de prairies en tant que lieu de ponte
- ✓ Tranquillité (sensible au dérangement)

## INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un inventaire en période favorable sur les plans d'eau.

## ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Etat actuel : **Mauvais**
- ✓ Objectif : Moyen

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ L'espèce souffre principalement de la destruction des zones humides.
- ✓ Les prélèvements d'individus dans le milieu ou la destruction des pontes par des fauches trop précoces et par des prédateurs naturels peuvent influencer également les niveaux de population.
- ✓ La concurrence faite par la tortue de Floride (espèce invasive) peut être une des causes de raréfaction de l'espèce.
- ✓ Intensification agricole par l'utilisation de produits phytosanitaires
- ✓ Perturbation des dynamiques alluviales par l'aménagement des cours d'eau et des berges
- ✓ Les curages et les drainages impactent fortement les habitats de la Cistude
- ✓ Pollutions de l'eau

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien et restauration des zones humides
- ✓ Amélioration durable de la qualité de l'eau
- ✓ Eviter les curages de plans d'eau, fossés ou zones humides
- ✓ Assurer la quiétude de l'espèce par une limitation des dérangements
- ✓ Information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce
- ✓ Suivi scientifique

## 4. Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

*La cartographie des observations de l'Ecrevisse à pattes blanches est consultable dans l'Atlas Cartographique*

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce européenne, principalement présente en Europe de l'Ouest. Peuplant naturellement l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales. Encore représentée dans la moitié sud, elle y est parfois abondante, mais dans des zones restreintes. L'écrevisse à pattes blanches présente des exigences écologiques très fortes et multiples. C'est un indicateur très fin de la qualité des eaux. Espèce aquatique des eaux douces pérennes, on la trouve dans des cours d'eau au régime hydraulique varié et même dans des plans d'eau. Elle colonise indifféremment des biotopes en contexte forestier ou prairial et affectionne plutôt les eaux fraîches bien renouvelées. Les exigences de l'espèce sont élevées pour ce qui concerne la qualité physico-chimique des eaux. C'est d'ailleurs une des raisons de son fort déclin actuel.

Figure 29 : Ecrevisse à pattes blanches



D.BRIENT, 2012

L'accouplement a lieu à l'automne, lorsque la température descend en dessous de 10°C. Les œufs sont pondus quelques semaines plus tard et portés par la femelle durant 6 à 9 mois. L'éclosion a lieu au printemps, les juvéniles restent accrochés aux pléopodes de leur mère jusqu'à leur deuxième mue. La croissance, plutôt lente, se déroule sur une période de 13 à 15 semaines par an, principalement en été, et la maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2 à 3 ans. Le taux de succès de la reproduction est faible pour plusieurs raisons

- La fécondité est limitée, même dans un habitat favorable
- La femelle pond 20 à 30 œufs une fois par an (400 à 500 œufs plusieurs fois par an pour l'écrevisse de Louisiane)
- Le pourcentage d'éclosion est parfois très faible
- Les juvéniles subissent le cannibalisme des adultes

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les protégées ». C'est une espèce qualifiée de « En danger » par l'UICN et « Vulnérable » par l'inventaire de la faune

« espèces de faune

menacée de France. Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte.

Les pêches électriques réalisées par l'ONEMA en 2007 ont révélées la présence de l'espèce sur la plupart des têtes de bassin du réseau. En revanche, les prospections terrain ainsi que les pêches électriques réalisées par la fédération de pêche de Gironde n'ont pas mis en évidence la présence d'individus en 2013. Ces inventaires à eux seuls ne permettent pas de conclure à la disparition totale de l'espèce sur le site mais c'est une hypothèse à prendre en compte. Au mieux, l'espèce subi actuellement une régression très importante et constitue donc un enjeu de conservation majeur sur le site. La dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau (teneur élevée en matière en suspension et DBO5, Aqua Conseils, 2009) ainsi que l'expansion de l'Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) semblent être les menaces les plus importantes pour l'Ecrevisse à pattes blanches.

## EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Bonne qualité physico-chimique de l'eau
- ✓ Eaux claires peu profondes et bien oxygénées
- ✓ Ph compris entre 6.8 et 8.2
- ✓ Température constante de l'eau (15-18°C)
- ✓ Tranquillité (sensible au dérangement)

## INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage nocturne des individus

## ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Etat actuel : A préciser
- ✓ Objectif : -

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Altération physique du milieu.
- ✓ Pollutions physico-chimiques de l'eau
- ✓ La concurrence faite par les écrevisses américaines (espèces invasives) est une des causes de raréfaction de l'espèce.
- ✓ Intensification agricole par l'utilisation de produits phytosanitaires

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Protection des berges naturelles à Saules et Aulnes
- ✓ Contrôle des travaux d'aménagement en zone sensible
- ✓ Traitement des effluents pollués
- ✓ Favoriser un contrôle des espèces invasives concurrentes
- ✓ Information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce
- ✓ Suivi scientifique

### 5. Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)

La cartographie des habitats du Damier de la Succise est consultable dans l'Atlas Cartographique.

Ce papillon de jour appartient à la famille des Nymphalidées. Selon sa répartition, Le Damier de la Succise se scinde en 5 sous espèces. Sur le site, il s'agit de la sous espèce *E aurinia aurinia*. Cette espèce est monovoltine. Les oeufs sont pondus sur le dessous des plantes hôtes (Succise des prés en milieu humide et Knautie des champs, Scabieuse colombarie en milieu plus xériques). La période de vol des adultes s'étale sur trois ou quatre semaines d'avril à juillet. Les biotopes fréquentés sur le site sont assez variés. Le papillon a été recensé sur des prairies mésohygrophiles pour les biotopes humides et sur des prairies mésophiles pour les biotopes plus secs.

La sous espèce *E aurinia aurinia* est la plus représentée en Europe. Elle est présente dans presque toute la France hormis dans la zone méditerranéenne. Dans le sud-ouest de la France, on rencontre l'écotype *Euphydryas aurinia aurinia* forme *xeraurinia* inféodé aux milieux mésophiles à xériques.

Le Damier de la Succise est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'inventaire de la faune menacée en France le place parmi les espèces « en danger ». En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Sur le site, trois individus ont été observés en 2012 et 2013 (données faune-aquitaine), sur les communes de Castets en Dorthe, Auros et Bazas. Il est possible que l'espèce fréquente aussi la vallée de la Bassanne mais la densité d'habitats favorables reste moins importante. Globalement, le territoire Natura 2000 se trouve en limite est du principal noyau de population d'Aquitaine, et ne présente pas une densité importante d'habitats favorables. Les enjeux de conservation pour cette espèce ne sont donc pas primordiaux mais quelques mesures de gestion favorables aux rhopalocères en générale pourraient permettre au Damier de se développer.

Figure 30 : Damier de la succise



D. BRIENT

## EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Une densité minimale de la plante nourricière (quelques espèces de Dipsacées) est nécessaire pour permettre l'établissement et le maintien du papillon.
- ✓ Une diversité et abondance en plantes nectarifères sont nécessaires pour assurer le maintien des populations sur un site donné.
- ✓ La présence de lisières forestières ou de bosquets arborés semble indispensable à l'établissement d'une colonie reproductrice.

La disparition des habitats favorables est la cause essentielle du déclin observé. L'intensification agricole, la reforestation ou la recolonisation arbustive sont à l'origine de la régression des prés maigres riches en Succise et des pelouses sèches à Scabieuse. La fragmentation des populations accélère le processus. En effet, l'isolement de plus en plus accusé des dernières populations rend très improbable toute recolonisation après extinction locale. Ceci expliquerait pourquoi des habitats apparemment encore adéquats ne sont plus occupés par l'espèce.

## INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Évaluer l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce
- ✓ Suivi par transect classique ou non ajusté des zones de présence de l'espèce

## ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : Bon

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Dégradation des habitats
- ✓ Assèchement des zones humides et transformation des prés humides en cultures
- ✓ Banalisation des prairies de fauche et disparition des plantes hôtes par fertilisation et utilisation de produits phytosanitaires
- ✓ Fauche pendant le développement larvaire

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien des milieux semi-naturels herbacés maigres, dans la mesure du possible "interconnectés" (c'est-à-dire, pas trop éloignés les uns les autres), riches en plantes nourricières des chenilles (Succise ou Scabieuse) et fleurs nectarifères, avec des lisières arborées étendues,
- ✓ La mise en place d'un système de fauche compatible avec le maintien de l'espèce apparaît la mesure de gestion la plus intéressante pour les populations françaises. Ce mode de gestion doit être utilisé de façon très modérée sur les sites abritant l'espèce, soit sur des portions ne dépassant pas le cinquième de la surface totale, une année donnée.

## 6. Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

La carte des habitats du Cuivré des marais est consultable dans l'Atlas cartographique

Ce papillon de jour appartient à la famille des Lycaenidées. Selon sa répartition, le Cuivré des marais se scinde en 3 sous espèces. Sur le site, il s'agit de la sous espèce *L. dispar burdigalensis*. Cette sous espèce est trivoltine (il y a trois générations par an). Les générations se succèdent de (avril) mai à juin, de juillet-août (septembre) et de septembre à octobre. Chaque génération vole 4 à 6 semaines. La période vol s'étend globalement de mi-mai à septembre. La durée de vie des adultes est en moyenne de 8 à 10 jours.

Ce papillon fréquente les prairies humides, les marais et les mégaphorbiaies où sont présentes les plantes-hôtes de la chenille : les oseilles (*Rumex sp.*) Grâce à ses capacités de dispersion, le Cuivré des marais est une espèce qui souffre moins de l'isolement des populations à la différence d'autres espèces menacées des zones humides. Espèce paléarctique, l'aire de répartition du Cuivré des marais est morcelée depuis la France à l'est de l'Asie. Les populations françaises connaissent des effectifs faibles et sont souvent isolées génétiquement. L'espèce est en expansion sur le territoire national mais elle est considérée comme étant en déclin dans le Sud-Ouest de la France.

Figure 31 : Cuivré des marais



M. GIRONDE

Le Cuivré des marais est protégé tant au niveau national, qu'europpéen et international. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées » avec une priorité pour l'élaboration de plans d'actions nationaux. L'inventaire de la faune menacée en France le place parmi les espèces « en danger ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte. En France, cette espèce est protégée (Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Aucun individu n'a été observé pendant les prospections de 2013. Néanmoins, des données plus anciennes (2010, 2011 et 2012) attestent de la présence de l'espèce sur le territoire Natura 2000, notamment aux abords du lac de la Prade. Deux autres données ont été recensées sur les communes d'Aillas et d'Auros. La fermeture progressive des mégaphorbiaies semble être une menace importante pour l'espèce, qui ne se maintient que sur de petits secteurs. L'espèce semble donc actuellement en régression alors que le site présente de nombreux habitats potentiels. Le maintien, la restauration, et la création de mégaphorbiaies constituent un enjeu majeur pour le Cuivré.

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Présence de la plante nourricière pour la chenille (*Rumex sp.*)
- ✓ Présence de sources de nectar suffisantes et variées pour l'adulte (prairies et mégaphorbiaies)
- ✓ Espaces herbacés ensoleillés peu ou pas exploités (fauche et ou pâturage extensif) ne supprimant pas les différentes ressources à un moment crucial du cycle

- ✓ Inondation une partie de l'année des zones de présence

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Évaluer l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce
- ✓ Suivi par transect classique ou non ajusté des zones de présence de l'espèce

## ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Etat actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : Bon

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ La déprise agricole sur le territoire entraîne progressivement une fermeture des milieux prairiaux favorables au Cuivré des marais.
- ✓ Les pratiques sylvicoles non adaptées telle que la plantation de peupliers en lieu et place de prairies humides ou l'entretien intensif empêchant le développement d'une strate herbacée élevée dans les peupleraies.

- ✓ Assèchement des zones humides et transformation des prés humides en cultures.
- ✓ Banalisation des prairies de fauche et disparition des plantes hôtes
- ✓ Intensification agricole par l'utilisation de produits phytosanitaires
- ✓ Drainage et abaissement de la nappe phréatique

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Préservation de tous travaux d'aménagement, de drainage et d'intensification agricole dans les zones humides
- ✓ Fauche des prairies humides et des mégaphorbiaies (présence de Rumex) retardée
- ✓ Suivi scientifique

## 7. Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)

*Aucune cartographie n'est dédiée aux habitats de cette espèce car ses milieux préférentiels sont caractérisés par l'ensemble du réseau hydrographique.*

L'Agrion de Mercure appartient à l'ordre des Odonates et au sous ordre des Zygoptères. L'espèce colonise divers types d'habitats lotiques permanents de tailles variables (sources, fossés alimentés, ruisseaux, petites rivières...), en général bien ensoleillés, souvent en terrains calcaires, avec une végétation aquatique plus ou moins bien représentée. Les larves étant sensibles aux pollutions organiques, les populations abondantes sont principalement observées sur des biotopes aux eaux oligotrophes et de bonne qualité. Le développement larvaire se fait en 1-2 ans et la période d'émergence s'étend d'avril à juin. Les larves vivent dans les herbiers de végétaux aquatiques, souvent dans leurs réseaux de racines. L'émergence se fait sur des végétaux à faible distance de l'eau. En phase de maturation (durée de 5 à 10 jours), les imagos se dispersent dans des prairies hautes proches et visitent parfois des milieux stagnants. Les insectes matures s'installent le long de rus, ruisselets, ruisseaux et petites rivières. Après l'accouplement, la ponte se fait en tandem. La femelle dépose ses œufs dans le tissu de plantes diverses. La période de ponte s'étire d'avril à août. La période de vol s'observe de mi-avril à début septembre mais les imagos commencent à se raréfier à partir de mi-août.

L'Agrion de Mercure est largement répandu en Europe occidentale et en Afrique du Nord. En France, il est présent sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine, à l'exception de la Corse. Il peut être localement abondant dans certains départements, avec toutefois des effectifs paraissant moins importants dans le nord du pays, probablement pour des raisons anthropiques. Dans de nombreuses régions françaises, il est toutefois considéré comme localisé ou assez localisé.

Figure 32 : Agrion de mercure



D. BRIENT

L'Agrion de Mercure est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune strictement protégées ». L'UICN classe l'Agrion de Mercure parmi les espèces « quasi-menacées ». L'inventaire de la faune menacée en France le place parmi les espèces « en danger ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Cette espèce a été observée (1 individu femelle), au niveau de la commune d'Aillas. Des observations plus anciennes (2010) effectuées sur le même site mentionnent la présence d'une quarantaine d'individus. Deux menaces principales ont été identifiées sur le site. La diminution du taux d'oxygène dissout lié au réchauffement de l'eau induit par la présence des retenues sur les cours principaux et affluents ainsi que l'embroussaillement des berges provoquant un fort ombrage défavorable à l'espèce. Cette dernière menace semble plus importante car elle limite les échanges entre les différents noyaux présents sur le site. La gestion raisonnée de la ripisylve, notamment sur les parties amont, constitue une mesure phare pour améliorer l'état de conservation de l'espèce.

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Eau courante ensoleillée
- ✓ Présence d'une végétation aquatique abondante
- ✓ Bonne qualité chimique des eaux et bonne oxygénation
- ✓ Présence de prairies et de mégaphorbiaies en bordure de cours d'eau

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION ET SUIVI

- ✓ Évaluer l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce
- ✓ Suivi par transect classique ou non ajusté des zones de présence de l'espèce

Il s'agit d'appliquer le protocole de suivi « Odonates et hydrophites » mis en place par la Réserve Naturelles de France (1999).

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : **Bon**

### FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ curage ou rectification du cours d'eau
- ✓ piétinement par les bovins des rives et du lit mineur
- ✓ eutrophisation du cours d'eau
- ✓ fermeture du linéaire entraînant une baisse de l'ensoleillement
- ✓ pollutions de toutes natures affectant la qualité des eaux
- ✓ mise en culture des prairies riveraines
- ✓ destruction de la végétation herbacée riveraine

### PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien de l'ouverture et de l'ensoleillement du ruisseau
- ✓ Maintien de zones tampons avec une végétation mésohygrophiles à hygrophiles
- ✓ Limitation du piétinement
- ✓ Contrôle des ligneux par coupe
- ✓ Maintien des prairies et mégaphorbiaies
- ✓ Suivi scientifique

## 8. Lucane Cerf-volant (*Lucanus Cervus*)

La cartographie des habitats du Lucane cerf-volant est consultable dans l'Atlas cartographique

Le Lucane est le plus grand coléoptère d'Europe. Il est étroitement lié aux arbres feuillus et principalement au chêne. On le rencontre aussi bien en milieu forestier que dans des zones ouvertes au niveau d'arbres isolés ou de haies. Les adultes vivent sur les branches et le tronc de vieux arbres. Les larves se développent dans le système racinaire de souches ou d'arbres morts.

Cette espèce se rencontre dans toute l'Europe et jusqu'au Proche-Orient. En France, il est présent sur l'ensemble du territoire.

Le Lucane Cerf-volant est une espèce protégée au niveau des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire.

En France, cette espèce ne semble pas menacée bien que certaines populations subissent localement de fortes régressions. Sur le site, des macro-restes ainsi que de nombreuses galeries de larves pouvant appartenir à l'espèce ont été observés. Le Lucane cerf-volant semble donc être dans un bon état de conservation et bénéficie de nombreux habitats favorables.

Figure 33 : Lucane cerf-volant



D.BRIENT

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Présence de bois mort au sol ou sur pied
- ✓ Forêts de feuillus (chêne, hêtre, frêne, tilleul, saule...)
- ✓ Présence de vieux arbres (chênes préférentiellement)

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION ET PROTOCOLE DE SUIVI

Évaluer l'évolution de la surface de l'habitat de l'espèce

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Etat actuel : **Bon**
- ✓ Objectif : Maintien du bon état écologique

### FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ le dessouchage détruit des habitats potentiels pour les larves
- ✓ l'enlèvement systématique du bois mort
- ✓ l'élimination des vieux arbres
- ✓ l'enrésinement des forêts

### PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Conservation du bois mort au sol et des souches après coupes
- ✓ Mise en place d'un réseau de vieux arbres (îlots de vieillissement)
- ✓ Créer un réseau de parcelles feuillues dont le traitement permette la conservation de vieux arbres
- ✓ Sensibiliser les promeneurs et les habitants à l'importance de la préservation du bois mort
- ✓ Suivi scientifique

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

## 9. Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*)

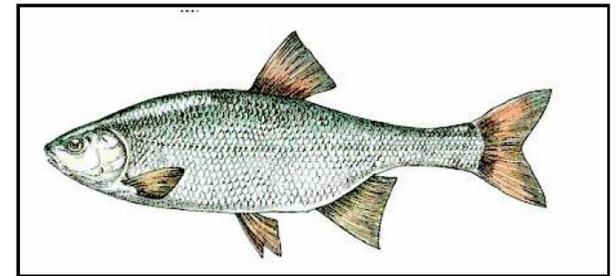
Il s'agit d'un poisson dont la biologie, peu étudiée, serait proche de celle du Hotu. C'est une espèce rhéophile vivant généralement dans la zone à ombre ou à barbeau c'est-à-dire qui fréquente les rivières dont l'eau, claire et courante, à fond de galets ou de graviers, est bien oxygénée. Elle fréquente plus rarement les lacs. Si le Toxostome peut séjourner en eau calme, il se reproduit toutefois en eau courante.

La répartition géographique du Toxostome est limitée : elle s'étend principalement du nord-est de la péninsule Ibérique au sud et sud-ouest de la France où il est considéré comme autochtone. En France, il est présent dans le bassin du Rhône (il est plus rare dans le Bas-Rhône), ainsi que dans tout le bassin de la Garonne et ses affluents et dans le bassin de l'Adour. L'espèce a colonisé, au siècle dernier, le bassin de la Loire où sa présence est signalée dans la moitié amont de la Loire, l'Allier, le canal de Berry et le proche secteur du Cher.

Le Toxostome est une espèce protégée au niveau des directives européennes et des conventions internationales. Il figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». L'UICN classe le Toxostome parmi les espèces « vulnérables ». L'inventaire de la faune menacée en France le place parmi les espèces « quasi-menacées ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire.

Aucun individu n'a été observé sur le site lors des prospections. En revanche, un individu a été capturé par lors d'une pêche électrique en 2008 sur la commune d'Auros (Aqua Conseil). La principale menace vis-à-vis de l'espèce en France est apparemment liée à la dégradation du substrat (déstabilisation due aux lâchers de barrages, colmatage...). Actuellement, les données de présence sur le site sont insuffisantes pour déterminer l'état de conservation et les menaces réelles pesant sur l'espèce. Des inventaires complémentaires permettraient d'améliorer les connaissances à ce sujet.

Figure 34 : Toxostome



Extrait de Inventaire de la faune menacée en France, Nathan-MNHN, Paris, 1994.

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Fonds des rivières avec un substrat grossier de graviers ou de galets
- ✓ Courant fort et eau bien oxygénée
- ✓ Température de l'eau peu élevée (au printemps en période de reproduction), entre 11 et 13°C

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des frayères. Se rapprocher de la Fédération de pêche de la Gironde pour connaître le protocole des pêches électriques.

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : à préciser
- ✓ Objectif : -

### FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

L'espèce étant mal connue, il est difficile d'identifier ces facteurs. Toutefois, la qualité de la rivière est un critère déterminant pour permettre le frai du poisson. L'espèce est également sensible à la présence d'obstacles sur le cours d'eau l'empêchant d'atteindre les zones de frayère amont, ainsi qu'aux variations de niveaux de l'eau lors du frai.

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien de la qualité physico-chimique des rivières
- ✓ Éviter les extractions de granulats à proximité du biotope de l'espèce
- ✓ Réglementer la pêche car l'espèce est utilisée comme vif pour le Brochet

- ✓ Étendre l'étude faite sur l'espèce afin de généraliser et approfondir les données relatives à sa biologie et son écologie
- ✓ Information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce
- ✓ Suivi scientifique

## 10. Lamproie marine

La cartographie de la présence de la Lamproie marine est consultable dans l'Atlas Cartographique.

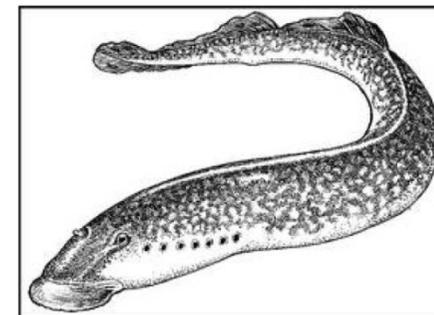
La Lamproie marine, dont la morphologie est anguilliforme est l'une des plus grandes espèces parasites anadromes. Elle remonte les cours d'eau depuis la mer pour se reproduire. À la fin de l'hiver, elle quitte les eaux côtières et remonte, la nuit, dans les rivières jusqu'à plus de 500 km de la mer.

La reproduction a lieu de fin avril à fin mai en France. L'espèce construit un vaste nid en forme de cuvette, les mâles remaniant en premier le substrat constitué de galets et de graviers. La femelle, cramponnée par la bouche sur une pierre devant le nid, est couverte de multiples fois par le mâle qui est fixé sur sa tête. La ponte s'étale sur plusieurs jours ; les œufs très nombreux (230 000/kg) se collent sous les pierres du nid. Les géniteurs meurent après la reproduction. Les larves ammocètes de 5 mm éclosent après 10-15 jours puis s'enfouissent dans le sable du nid. Après 35-40 jours (10 mm), elles gagnent les « lits » d'ammocètes, zones abritées et sablo limoneuses pour rester dans un terrier pendant cinq à sept ans. La nourriture des larves est constituée de diatomées, d'algues bleues, de débris organiques filtrés face au courant. La métamorphose a lieu à une taille de 130-150 mm (en août-octobre). Les subadultes dévalent la rivière la nuit en automne et gagnent la mer en hiver. Leur croissance marine, rapide, dure probablement deux ans, en parasitant diverses espèces de poissons par fixation à l'aide de leur bouche qui fait office de ventouse puis absorption du sang de l'hôte.

L'espèce, rare en limite septentrionale actuelle de répartition (Finlande, Suède, Angleterre) et dans le Rhin, est présente en France dans les petits fleuves bretons, en Loire, en Gironde, dans l'Adour, dans le Rhône et un certain nombre de cours d'eau côtiers méditerranéens. Plus au sud, l'espèce est exploitée au Portugal et sur les côtes occidentales de l'Italie. Largement étendue en France au début du siècle, l'aire de répartition s'est, depuis cette époque, considérablement réduite et fragmentée en raison de la multiplication des barrages qui ont bloqué sa remontée dans de nombreux cours d'eau.

La Lamproie marine est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». L'UICN classe la Lamproie marine parmi les espèces « à préoccupation mineure ». L'inventaire de la faune menacée en France la place parmi les espèces « quasi-menacées ». Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui impose une protection stricte de l'espèce dans son aire de répartition naturelle. En France, cette espèce est protégée (Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

L'étude des peuplements piscicoles sur le Beuve et la Bassanne montre que l'espèce a été retrouvée en 2012 sur la Bassanne. Les pêches électriques menées par la Fédération de pêche de Gironde ont mis en évidence un individu sur la station au lieu-dit Videau (sur la commune de Bassanne). Il semblerait que les obstacles sur le cours d'eau empêchent la remontée et la colonisation du bassin versant.



Extrait de Inventaire de la faune de France,  
Nathan-MNHN, Paris, 1994

## EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Fonds des rivières avec un substrat medium de graviers et de sable
- ✓ Eaux claires peu profondes et bien oxygénées
- ✓ Température de l'eau peu élevée (au printemps en période de reproduction), entre 8 et 11°C
- ✓ Présence de zones de dépôts de sédiments pour le développement larvaire

## INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des individus en période de reproduction. Se rapprocher de la Fédération de pêche de la Gironde pour connaître le protocole des pêches électriques.

## ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Mauvais**

- ✓ Objectif : **Moyen**

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Altération physique du milieu.
- ✓ Pollutions physico-chimiques de l'eau
- ✓ Colmatage des zones de frayère.
- ✓ Rupture de la continuité écologique par la présence d'ouvrages
- ✓ Intensification agricole (phytosanitaires, engrais, intrants...)

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien de la qualité physico-chimique des rivières
- ✓ Éviter les extractions de granulats à proximité du biotope de l'espèce
- ✓ Étendre l'étude faite sur l'espèce afin de généraliser et approfondir les données relatives à sa biologie et son écologie
- ✓ Information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce
- ✓ Suivi scientifique

## 11. Lamproie de planer

La cartographie de la présence de la Lamproie de planer est consultable dans l'Atlas Cartographique.

Il s'agit d'un agnathe dont le corps ressemble à celui d'une anguille. Contrairement à la Lamproie de rivière et à la Lamproie marine, c'est une espèce non parasite vivant exclusivement en eau douce, dans les têtes de bassin et les ruisseaux. Les larves, nommées ammocètes, aveugles, vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire (5 à 6 ans). En guise de régime alimentaire, elles filtrent les micro-organismes (diatomées, algues bleues). Après la métamorphose, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

L'adulte peut effectuer de légères migrations en amont à la recherche de zones favorables dans des eaux à 8-11°C. La répartition géographique de la Lamproie de Planer s'étend aux rivières de l'Europe de l'est et du nord jusqu'aux côtes portugaises et italienne. En France, elle est présente sur l'ensemble du territoire.

La Lamproie de Planer est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe III de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune

Figure 35 : Lamproie de planer



D.BRIENT

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

protégées ». L'UICN classe la Lamproie de Planer parmi les espèces « à préoccupation mineure ». L'inventaire de la faune menacée en France la place parmi les espèces « à préoccupation mineure ». Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Un couple a été observé lors des visites de terrain en plein accouplement dans le ruisseau de la Tauziette (affluent du Beuve) sur la commune de Gans et un individu lors des pêches électriques de la fédération de pêche en 2013. Il est probable que d'autres stations existent, notamment sur les têtes de bassin préservées. Des inventaires spécifiques devraient être menés afin de déterminer avec précision la présence de l'espèce sur l'ensemble du réseau hydrographique. Cependant, en corrélant les résultats avec les autres espèces susceptibles d'occuper les mêmes milieux (Ecrevisses à pattes blanches, Agrion de mercure...) ainsi que les menaces généralisées sur le site (fermeture de la ripisylve et incision du lit, baisse de la qualité physico-chimique...) on peut en conclure que la Lamproie de planer n'est pas dans un bon état de conservation et probablement en régression.

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Fonds des rivières avec un substrat medium de graviers et de sable
- ✓ Eaux claires peu profondes et bien oxygénées
- ✓ Température de l'eau peu élevée (au printemps en période de reproduction), entre 8 et 11°C
- ✓ Présence de zones de dépôts de sédiments pour le développement larvaire

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des individus en période de reproduction. Se rapprocher de la Fédération de pêche de la Gironde pour connaître le protocole des pêches électriques.

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Mauvais**
- ✓ Objectif : **Moyen**

### FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Altération physique du milieu.
- ✓ Pollutions physico-chimiques de l'eau
- ✓ Colmatage des zones de frayère.
- ✓ Rupture de la continuité écologique par la présence d'ouvrages
- ✓ Intensification agricole (phytosanitaires, engrais, intrants...)

### PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien de la qualité physico-chimique des rivières
- ✓ Éviter les extractions de granulats à proximité du biotope de l'espèce
- ✓ Étendre l'étude faite sur l'espèce afin de généraliser et approfondir les données relatives à sa biologie et son écologie
- ✓ Information et la sensibilisation du public à la préservation de l'espèce
- ✓ Suivi scientifique

## 12. Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

La cartographie de la présence du Sonneur à ventre jaune est consultable dans l'Atlas Cartographique.

Figure 36 : Sonneur à ventre jaune



D.BRIENT

C'est un petit amphibien de 4 à 5 cm de long, à la peau grise et pustuleuse sur la face dorsale, et aux taches jaunes et noirs sur la face ventrale. La pupille en forme de cœur ou de goutte d'eau est un bon critère d'identification qui évite de manipuler l'animal. Les têtards ont quant à eux un corps globuleux muni d'une queue haute et courte.

La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 3 ou 4 ans. La reproduction a lieu entre les mois de mai et juin et peut se prolonger jusqu'à l'été. C'est une espèce à tendance forestière qui recherche les lieux bien ensoleillés telles que les mares, les fossés ou les ornières pour se reproduire. La femelle peut effectuer plusieurs pontes par an mais la reproduction n'est pas systématique chaque année. Les œufs, au nombre d'une centaine par ponte, sont déposés sur de petits amas immergés ou dans la végétation aquatique. Suite à un développement embryonnaire de 2 à 3 jours, les têtards, qui se nourrissent essentiellement d'algues et de diatomées, mènent une vie libre et subissent leurs premières métamorphoses au bout de 30 à 40 jours. A l'état adulte, le Sonneur hiverne dès le mois d'octobre sous des pierres, des souches, dans la vase, l'humus, diverses cavités ou des terriers de rongeurs. Cette pause hivernale se termine au printemps, dès le mois d'avril en plaine. Actif de jour comme de nuit, il reste généralement à proximité de l'eau où il se nourrit de vers et d'insectes de petite taille.

On retrouve le Sonneur à ventre jaune en milieu bocager, dans les prairies et en lisière de forêt. Les milieux aquatiques prisés pour sa reproduction sont variés et parfois fortement liés à l'homme. Il tolère les eaux boueuses ou légèrement saumâtres si les berges sont peu pentues afin qu'il puisse accéder au point d'eau. Il n'a généralement pas d'espèce compétitrice et, du fait de la toxicité de son venin, l'espèce a très peu de prédateurs.

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». L'UICN le classe parmi les espèces « à préoccupation mineure ». L'inventaire de la faune menacée en France la place parmi les espèces « vulnérables ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Sur le site, il n'est connu que d'une seule station, au lieu-dit Laprie de la commune de Gans, qui se trouve être la seule station du département. La station connue la plus proche se trouvant en Dordogne, il est fort probable que cette population n'entretienne aucun contact avec d'autres populations, ce qui constitue une menace importante.

## EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Proximité entre le site d'hivernage et le site de reproduction
- ✓ Climat tempéré à tendance continentale
- ✓ Points d'eau ensoleillés, peu profonds, bordé de berges en pentes douces
- ✓ Présence de cavités fraîches pour les chaleurs estivales

## INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Evaluer les effectifs et la répartition exacte des individus et suivre l'évolution de la population. Vérifier si la reproduction est avérée chaque année.

## ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Mauvais**
- ✓ Objectif : **Moyen**

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Disparition des sites de reproduction (comblement de mare, atterrissement...)
- ✓ Pollutions physico-chimiques de l'eau
- ✓ Assèchement précoce provoquant la mort des têtards
- ✓ Destruction d'individus lors de travaux (curage, débardage...) en période sensible
- ✓ Intensification agricole (phytosanitaires, engrais, intrants...)
- ✓ Prélèvement par les terrariophiles

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien et multiplication de petites mares
- ✓ Créer des connexions entre les différentes populations
- ✓ Création d'abris frais (tas de pierres ou de bois)
- ✓ Protéger les sites de reproduction lors de la période sensible
- ✓ Réaliser les travaux en période non dérangeante (juillet à décembre)
- ✓ Entretien des sites de reproduction (curage partiel) hors période sensible
- ✓ Suivi scientifique

## 13. Le Petit Rhinolophe

*La cartographie des habitats préférentiels des chiroptères et la localisation des espèces observées est consultable dans l'Atlas Cartographique.*

L'espèce chasse habituellement dans la végétation dense des bords de zones humides, le long des lisières forestières de feuillus ou des haies entourant les prairies où elle se nourrit de diptères, lépidoptères ou névroptères. L'espèce se reproduit principalement dans les bâtiments et hiverne dans les grottes, les vide-sanitaires des habitations, les terriers de blaireaux ou de renards et toute autre cavité. C'est une espèce qui est traditionnellement inféodée au paysage bocager. Espèce de contact, il recherche les écotones. Il peut chasser également sur les cours d'eau bordés de ripisylve un peu à la manière d'un Murin de Daubenton

L'espèce est en forte régression dans le Nord et le Centre de l'Europe ainsi que dans la moitié Nord de la France. La situation de l'espèce est plus satisfaisante dans le sud en particulier dans le piémont pyrénéen, en Corse et dans une moindre mesure autour de l'arc méditerranéen. L'Aquitaine et notamment la Gironde demeurent des territoires où l'espèce est bien présente. Cependant, à l'instar du département des Landes, l'espèce est très rare dans le triangle landais et le Médoc

Figure 37 : Petit Rhinolophe



Y. BERNARD / ELIOMYS

Le Petit Rhinolophe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». L'UICN le classe parmi les espèces « à préoccupation mineure. Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte. En France, cette espèce est protégée (Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

L'espèce est présente sur le territoire puisque deux gîtes sont actuellement connus. Elle a été contactée une fois dans l'église d'Aillas le Vieux (commune de Sigalens). Il s'agit de deux femelles avec leur juvéniles. L'autre gîte correspond au château de Carpia (commune de Castillon de Castets) avec 1 individu. Ces deux gîtes se trouvent hors périmètre mais à proximité (moins d'un kilomètre). Compte tenu de la qualité des habitats au sein des périmètres et de la présence de bâtis favorables (principalement en bordure de sites et à proximité immédiate, il peut être aisément considéré que cette espèce utilise les sites comme terrain de chasse et de déplacement. Des colonies sont fortement suspectées.

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Paysages semi-ouverts alternant bocage, prairies et boisements
- ✓ Besoin de corridors linéaires continus
- ✓ Gîtes d'hibernation à obscurité totale, température comprise entre 4 et 16°C, hygrométrie élevée et tranquillité absolue.
- ✓ Gîte de mise bas généralement artificiel, à proximité des territoires de chasse
- ✓

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des individus en période de reproduction.

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : **Bon**

### FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Réfection ou déprise du patrimoine bâti
- ✓ Pose de grillage, notamment anti-pigeons sur les clochers des églises
- ✓ Dérangement par surfréquentation humaine
- ✓ Intensification de l'agriculture (destruction du bocage, emploi abusif de phytosanitaires, assèchement de zones humides...)
- ✓ Pollution lumineuse
- ✓ Comblement ou fermeture des carrières

### PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien et densification de la trame bocagère
- ✓ Conservation et restauration du patrimoine bâti pouvant servir de gîte de reproduction ou d'hibernation
- ✓ Ménager des entrées à chiroptères lors de la fermeture de carrières
- ✓ Interdiction de retournement de prairie
- ✓ Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
- ✓ Interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine

## 14. Le Grand Rhinolophe

Figure 38 : Grand Rhinolophe



Y. BERNARD / ELIOMYS

Le Grand Rhinolophe est connu pour fréquenter les zones karstiques, le bocage, les secteurs de lisières. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés... (GCA, 2011). Les colonies sont principalement dans du bâti, mais aussi en cavité (pas de connue en Aquitaine) mais aussi, de manière plus anecdotique, sous des ponts comme dans les Landes.

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse (GCA, 2011). La situation est préoccupante dans le nord de la France. En Aquitaine, cette espèce est répartie de manière assez homogène présentant parfois des effectifs importants comme en Gironde.

Le Grand Rhinolophe est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». L'UICN le classe parmi les espèces « quasi menacées », de même que l'inventaire de la faune menacée de France. Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte. En

France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Une colonie est présente dans les combles de la cathédrale de Bazas. Elle a été estimée entre 200 et 300 individus. Il s'agit de l'une des plus importantes colonies de parturition pour la Gironde. 1 individu durant l'été 2012 a été observé dans le moulin de Glory sur le Beuve en contre-bas de la cathédrale. Les observations réalisées en sortie de gîte montrent que les animaux chassent dans l'espace arboré longeant la cathédrale dans sa partie sud et rejoint la ripisylve du Beuve plus bas

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Paysages diversifiés : zones karstiques, bocage, agglomération, parcs et jardins...
- ✓ Prairies pâturées (bovins notamment) pour ressource alimentaire en coprophage
- ✓ Gîtes d'hibernation à obscurité totale, température comprise entre 5 et 1°C, hygrométrie élevée et tranquillité absolue, sous couvert végétal
- ✓ Gîtes de mise bas généralement artificiels, à proximité des zones de chasse

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des individus en période de reproduction.

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : **Bon**

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Réfection ou déprise du patrimoine bâti
- ✓ Pose de grillage, notamment anti-pigeons sur les clochers des églises
- ✓ Dérangement par surfréquentation humaine
- ✓ Intensification de l'agriculture (destruction du bocage, emploi abusif de phytosanitaires, assèchement de zones humides, antibiotiques...)
- ✓ Retournement de prairies permanentes
- ✓ Pollution lumineuse
- ✓ Prédation (rapaces, Martre, Chat)
- ✓ Comblement ou fermeture des carrières

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien et densification de la trame bocagère
- ✓ Conservation et restauration du patrimoine bâti pouvant servir de gîte de reproduction ou d'hibernation
- ✓ Ménager des entrées à chiroptères lors de la fermeture de carrières
- ✓ Interdiction de retournement de prairie
- ✓ Maintien du pâturage bovin
- ✓ Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
- ✓ Interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine

### 15. Le Murin de Bechstein

Cette espèce est connue pour marquer une préférence pour les forêts matures de feuillus (minimum 100 à 120 ans) traitées en taillis sous futaies, en futaie régulière ou irrégulière sur l'ensemble d'un massif homogène d'une taille suffisante (au moins 30 hectares, Roué et Barataud, 1999). La présence de zones humides au sein de cet ensemble est également appréciée (mares et étangs forestiers, zones humides, cours d'eau). Cette espèce privilégie la chasse au sol et au niveau du feuillage. Si une strate buissonnante peut lui être favorable, elle recherchera également des sols dégagés sans broussailles. Cette espèce peut profiter de la proximité de zones ouvertes comme des clairières ou des ourlets herbacés de prairies, notamment lors de transit entre différentes zones forestières de chasse.

Les territoires de chasse sont souvent de petites superficies (10 à 20 ha par individu; fonction de la taille de la colonie) mais aussi fonction de la qualité des milieux. Il gîte principalement dans les arbres en période estivale. En hiver, il occupe les cavités souterraines et ponctuellement les arbres.

Très peu de connaissances sont disponibles sur cette espèce en période de reproduction en Aquitaine. Sa faible « détectabilité ultrasonore » ainsi que ces mœurs forestières en été en font une espèce difficile à trouver. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une espèce peu commune en Aquitaine à rare. De plus, elle peut être considérée comme une espèce indicatrice d'une bonne qualité de milieux à savoir de vieux peuplements de feuillus. Aucune colonie de mise-bas est connue en Gironde et une seule en Aquitaine. En revanche, la Gironde présente les effectifs les plus importants en hiver (supérieur à 50 individus). Il s'agit souvent d'individus isolés ou de petits groupes de quelques individus.

Figure 39 : Murin de Bechstein



Y. BERNARD / ELIOMYS

Le Murin de Bechstein est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». L'UICN le classe parmi les espèces « quasi menacées », de même que l'inventaire de la faune menacée de France. Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte. En France, cette espèce est protégée (Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Un individu a été observé en septembre 2012 dans le moulin de Glory sur le Beuve (contre-bas de la cathédrale de Bazas). Difficile à détecter, en Gironde, il s'observe le plus souvent en cavité en hiver. Les parties amont des deux cours d'eau apparaissent favorables à cette espèce à la faveur des vallons forestiers dominés par de vieilles futaies de chênes en mélange.

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Forêt de feuillus mature à sous-bois dense en présence de milieux aquatiques
- ✓ Nombreux arbres à cavité
- ✓ Hiberne généralement dans les fissures et cavités arboricoles, plus rarement dans les gîtes artificiels, température 3 à 12°C, forte hygrométrie
- ✓ Les arbres creux sont aussi prisés pour la reproduction, comme les nichoirs plats, plus rarement les bâtiments.

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des individus en période de reproduction.

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : **Bon**

### FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones
- ✓ Exploitation intensive des sous-bois
- ✓ Traitement phytosanitaire abusif
- ✓ Pollution lumineuse
- ✓ Comblement ou fermeture des carrières

### PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien et densification de la trame bocagère
- ✓ Conservation et restauration du patrimoine bâti pouvant servir de gîte de reproduction ou d'hibernation
- ✓ Ménager des entrées à chiroptères lors de la fermeture de carrières
- ✓ Interdiction de retournement de prairie
- ✓ Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
- ✓ Interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine

## 16. Le Murin à oreilles échancrées

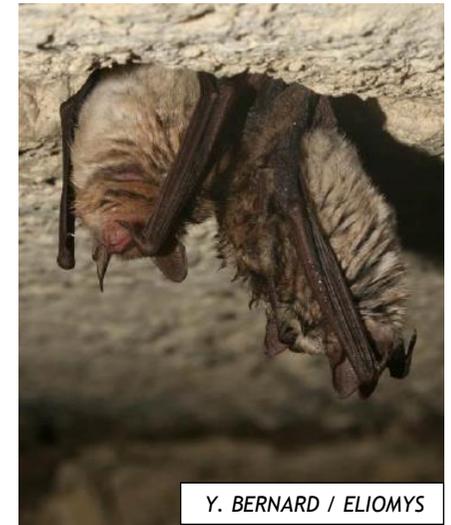
L'espèce capture surtout des Arachnides et des mouches principalement dans le feuillage. Elle fréquente habituellement les parcs, jardins mais surtout les zones forestières entrecoupées de zones humides, de cours d'eau ou de vallées fluviales. La grande majorité des colonies connues en Aquitaine sont dans du bâti (église, combles de maison, grange). On peut aussi le trouver, de manière plus anecdotique, sous les ponts. En hiver, on le trouve en cavités souterraines. Il est probable qu'une partie des effectifs occupent également du bâti.

L'espèce est peu abondante en Europe avec des densités très variables. Elle semble en progression sur le territoire français. L'espèce est répartie sur l'ensemble du territoire régional mais reste plus souvent contactée en période estivale sous forme d'individus isolés ou en colonie. Les colonies de mise bas peu fréquentent notamment en Gironde mais sont vraisemblablement sous-estimées. En revanche, la Gironde abrite des effectifs hivernaux importants.

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». L'UICN le classe parmi les espèces à « Préoccupation mineure ». Il est inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte. En France, cette espèce est protégée (Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

Une colonie de mise bas est présente dans les combles de la cathédrale de Bazas. Il s'agit d'une colonie mixte avec le Grand Rhinolophe. L'estimation porte à près de 400 individus sans la possibilité de distinguer les juvéniles des femelles. Il s'agit de l'une des plus importantes colonies de parturition pour l'Aquitaine. A l'instar du Grand Rhinolophe, les animaux, en sortie de gîte s'engouffrent dans la canopée du linéaire arboré bordant la cathédrale (côté Beuve), mais également la ripisylve du Beuve en contre-bas de la cathédrale et l'abattoir et directement dans les rues de Bazas vers l'Est.

Figure 40 : Murin à oreilles échancrées



### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Habitats divers : zones humides, forêts, bocage, verger, parcs et jardins...
- ✓ Besoin de milieux aquatiques
- ✓ Gîtes d'hibernation de vaste dimension à obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie élevée
- ✓ Gîte de reproduction très diversifié, le bruit et la lumière ne semble pas être un problème

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des individus en période de reproduction.

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : **Bon**

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Réfection ou déprise du patrimoine bâti
- ✓ Intensification de l'agriculture (destruction du bocage, emploi abusif de phytosanitaires, assèchement de zones humides...)
- ✓ Collision routière
- ✓ Comblement ou fermeture des carrières

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien et densification de la trame bocagère
- ✓ Conservation et restauration du patrimoine bâti pouvant servir de gîte de reproduction ou d'hibernation
- ✓ Ménager des entrées à chiroptères lors de la fermeture de carrières
- ✓ Maintien et augmentation de l'élevage extensif
- ✓ Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
- ✓ Interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine
- ✓ Sensibilisation du public

## 17. Le Grand/Petit Murin

La cartographie de la présence du Grand/Petit Murin à oreilles échanquées est consultable dans l'Atlas Cartographique.

Figure 41 : Grand Murin



Y. BERNARD / ELIOMYS

Dans les conditions d'observation, il n'était pas possible de faire la différence entre le Grand et le Petit Murin. Cependant, eu égard au niveau de connaissance sur la répartition des espèces en Aquitaine, la probabilité pour qu'il s'agisse d'un Grand Murin est quasi-certaine. En effet, la seule colonie connue à ce jour en Gironde se situe à l'extrémité est du département. Puis en Dordogne et en Pyrénées-Atlantiques. Il en va de même pour les observations d'individu. Nous avons donc détaillé les aspects de la biologie/écologie du Grand Murin.

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses). Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés (GCA, 2011). Les lisières et allées forestières à végétation rases sont également recherchées. Les gîtes estivaux sont variés allant de la cavité souterraine aux combles de maison ou d'églises. En hiver, il fréquente les cavités souterraines.

Cette espèce peut constituer des effectifs importants sur ces lieux de mise bas (plusieurs milliers d'individus). Il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas présent partout en Aquitaine. Deux importantes colonies d'été sont connues en Gironde (Villegouge et Sauveterre de Guyenne) totalisant plus de 3500 individus. En revanche, l'hiver, les effectifs connus sont très nettement inférieurs.

Le Grand/Petit Murin sont des espèces protégées tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». Ils sont inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte. En France, ces espèces sont protégées (Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976).

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

Un individu a été observé sous le pont de la D9 (lac de la Prade) à deux reprises (printemps (A. Comas ; com pers) et été). Les mâles restent souvent isolés durant la période de parturition. Aucune colonie n'est connue à ce jour sur ce territoire. L'espèce peut se reproduire en bâti, laissant la possibilité d'une présence sur ce territoire mais pas dans les périmètres. Bien qu'aucun contact n'ait été enregistré en chasse au sein des périmètres, cette espèce est tout à fait à même d'y venir chasser.

### **EXIGENCES ECOLOGIQUES**

- ✓ Sol accessible : prairie basse, pelouse, futaie sans sous bois
- ✓ Besoin de corridors linéaires continus
- ✓ Hiberne dans les cavités souterraines à obscurité totale, température comprise entre 3 et 12°C et hygrométrie élevée.
- ✓ Gîte de mise bas généralement artificiel, secs et chauds.

### **INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION**

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des individus en période de reproduction.

### **ETAT DE CONSERVATION**

- ✓ État actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : **Bon**

### **FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION**

- ✓ Réfection ou déprise du patrimoine bâti

- ✓ Pose de grillage, notamment anti-pigeons sur les clochers des églises
- ✓ Dérangement par surfréquentation humaine
- ✓ Intensification de l'agriculture (destruction du bocage, emploi abusif de phytosanitaires, assèchement de zones humides...)
- ✓ Pollution lumineuse
- ✓ Déprise et fermeture des zones de chasse
- ✓ Comblement ou fermeture des carrières
- ✓ Prédation (rapaces, fouine...) et compétition (pigeons)

### **PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION**

- ✓ Maintien et densification de la trame bocagère
- ✓ Conservation et restauration du patrimoine bâti pouvant servir de gîte de reproduction ou d'hibernation
- ✓ Protection des zones de gîte
- ✓ Ménager des entrées à chiroptères lors de la fermeture de carrières
- ✓ Interdiction de retournement de prairie
- ✓ Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires
- ✓ Interdiction de vermifuger le bétail à l'ivermectine

## 18. La Barbastelle

La cartographie de la présence de la Barbastelle est consultable dans l'Atlas Cartographique.

La Barbastelle est une espèce inféodée aux milieux forestiers. Elle affectionne les lisières forestières, chemins, haies et ripisylves pour chasser. Elle recherche des forêts bien structurées avec de vieux arbres mais peut également chasser en lisière de pinède. Ces gîtes sont préférentiellement du Chêne pédonculé mais elle apparaît opportuniste comme semble le démontrer les télémétries réalisées en 2011 (URCUN, com. pers.) où elle occupe fréquemment les espaces sous les écorces décollées des pins maritimes morts. Elle se trouve également en bâti sous les linteaux en bois, derrière les volets ou sous les ponts.

Cette espèce est bien répartie sur l'ensemble du territoire régional. Elle est assez souvent contactée en détection ultrasonore mais jamais en grand nombre. Elle n'en demeure pas moins une espèce indicatrice de qualité de milieu à savoir de vieilles chênaies mûres.

La Barbastelle est une espèce protégée tant au niveau de la législation nationale que des directives européennes et des conventions internationales. Elle figure à l'annexe II de la Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la « Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe ». Elle classe l'espèce parmi les « espèces de faune protégées ». L'UICN le classe parmi les espèces à « Préoccupation mineure », mais l'inventaire de la faune de France la classe en « quasi-menacée ». Elle est inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui justifie la désignation de Sites d'Intérêt Communautaire, ainsi qu'à l'annexe IV qui impose aux états membres de mettre en place une protection stricte. En France, cette espèce est protégée (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 -art. 1er).

L'espèce a été contactée à plusieurs reprises durant les prospections en différents points sur les sites Natura. Si aucune colonie n'a pu être mise en évidence, la disponibilité en gîtes (vieux arbres, ponts) est très forte. En outre, des colonies au sein des périmètres existent mais nécessitent des recherches importantes. La qualité des habitats en gîtes (vieux boisements) et de chasse est propice à la présence de métapopulations.

Figure 42 : Barbastelle d'Europe



Y. BERNARD / ELIOMYS

### EXIGENCES ECOLOGIQUES

- ✓ Paysages forestiers matures, linéaires ou en massif
- ✓ Besoin de corridors linéaires continus
- ✓ Gîtes d'hibernation diversifiés : tunnels, grottes, fissures, cavités, cave, carrières...
- ✓ Gîte de mise bas constitués de bâtiments ou d'arbres creux.

### INDICATEURS DE L'ETAT DE CONSERVATION

Évaluer la densité et la répartition de l'espèce par un comptage des individus en période de reproduction.

### ETAT DE CONSERVATION

- ✓ État actuel : **Moyen**
- ✓ Objectif : **Bon**

## FACTEURS NATURELS OU HUMAINS INFLUENÇANT L'ETAT DE CONSERVATION

- ✓ Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones
- ✓ Collision routière
- ✓ Dérangement par surfréquentation humaine
- ✓ Intensification de l'agriculture (destruction du bocage, emploi abusif de phytosanitaires, assèchement de zones humides...)
- ✓ Pollution lumineuse
- ✓ Comblement ou fermeture des carrières

## PRECONISATIONS DE GESTION ET MOYENS DE CONSERVATION

- ✓ Maintien et densification de la trame bocagère
- ✓ Conservation et restauration du patrimoine bâti pouvant servir de gîte de reproduction ou d'hibernation
- ✓ Ménager des entrées à chiroptères lors de la fermeture de carrières
- ✓ Interdiction de retournement de prairie
- ✓ Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires

Figure 43: Interactions entre activités humaines et chauves-souris

	Commune population	Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments	Agriculture	Activités forestières	Exploitation des carrières (ex: Champignonnières, dépôts..)	Infrastructures linéaires
Gîtes	Dérangements ponctuels	Aménagement visant à fermer les combles, caves, greniers, traitements des charpentes	Dépôts matériels	Maintien d'arbres sénescents	Modification des accès et des conditions micro-climatiques	Modifications des conditions micro-climatiques,
	Mise en sécurité inadaptée, suppression des accès des carrières			Réduction de l'âge d'exploitabilité		
Habitats de chasse	Urbanisation		Pâturage	Forêts de feuillus, diversification des strates		Coupures des routes de vol et fragmentation des territoires de chasse
			Déprise agricole	Coupes		
	Traitements		Traitements phytosanitaires	Plantation de résineux ou de peupliers		
			Entretien haies et arbres isolés	Traitements phytosanitaires		
				Coupes	Dérangements importants	Dérangements ponctuels (travaux de soutènement)
						Mortalité par collisions

Interactions favorables
  Interactions plutôt défavorables
  Interactions défavorables

Source : CEN Aquitaine

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

## Espèces d'intérêt patrimonial

Le site Natura2000 « Réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne » présente une bonne diversité de milieux naturels du fait de sa géographie, de son climat et du caractère humide du site. Cette diversité contribue à la présence de nombreuses espèces faunistiques et floristiques non inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats (espèces justifiant de la désignation de sites Natura 2000), mais qui représentent un intérêt patrimonial et contribuent à la richesse du site. Certains habitats naturels sont aussi d'intérêt patrimonial (boisements humides ou matures, prairies humides, zones bocagères) dans la mesure où ils représentent des habitats d'espèces ou procurent d'important services écologiques. De plus, certains milieux comme les fossés inondés et les canaux sont des milieux à enjeux car au-delà de leurs aspects hydrologiques, ils peuvent servir de corridor écologique pour de nombreuses espèces notamment les Amphibiens.

L'ensemble des mesures du DOCOB devra donc être compatible avec le maintien de ces habitats ou espèces à fort enjeux.

Les listes suivantes comprennent les espèces d'intérêt patrimonial ayant été observées lors des prospections terrain, des données issues du bilan de gestion du lac de la Prade (CEN Aquitaine, 2011), ainsi que des données consultables sur la base de données *faune-aquitaine.org*.

La définition des différents statuts concernant les espèces vous sont présentés en annexe du présent rapport.

### ✓ Oiseaux

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Statut national	Liste rouge
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : VU
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Annexe I	Annexe II	/	Article 3	LC
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : VU
Bécassine double	<i>Gallinago media</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 4	Mondiale : NT
Bihoreau gris	<i>Nyctorax nyctorax</i>	Annexe I	Annexe II	/	Article 3	LC
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : VU
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : EN De passage : VU
Circaète Jean-Le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Annexe I	Annexe III	Annexe II	/	De passage : NT
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	Annexe I	Annexe II	/	Article 3	Nicheur : NT
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC

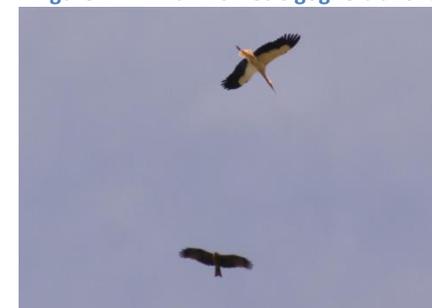
SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Statut national	Liste rouge
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Annexe I	Annexe II	/	Article 3	LC
Faucon émerillon	<i>Falco colombarius</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : NT
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : CR Hivernant : NT
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : VU
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Annexe I	Annexe II	/	Article 3	LC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : VU Hivernant : VU
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	Annexe II	/	Article 3	LC
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe I	Article 3	Nicheur : RE
Spatule blanche	<i>Patalea leucodica</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	Nicheur : VU Hivernant : VU
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Annexe I	Annexe II	Annexe II	Article 3	LC

Figure 44 : Milan noir et Cigogne blanche



D.BRIENT

La grande majorité des espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » trouvent sur le site des habitats favorables par la présence de grandes retenues d'eau, et particulièrement celle du lac de la Prade. En effet, ces sites constituent des zones de nidification où la ressource alimentaire est abondante à proximité, ou des zones de quiétude lorsque que le temps est agité sur le littoral.

D'autres espèces, comme le Martin pêcheur ou l'Aigrette Garzette se retrouvent aussi bien sur les retenues d'eau que les cours d'eau des bassins versants du Beuve et de la Bassanne.

Enfin, les autres espèces (rapaces, Pie grièche, Engoulevent) affectionnent les zones bocagère ou s'entremêlent les secteurs, boisés, ainsi que les grands arbres isolés ou alignés.

✓ **Mammifères**

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Habitat	Convention de Berne	Convention de Bonn	Statut national	Liste rouge
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	/	Annexe III	/	<b>Protection nationale</b>	LC
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	Annexe V	Annexe III	/	<b>Protection nationale</b>	LC
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	/	Annexe III	/	<b>Protection nationale</b>	LC
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	Annexe II	<b>Protection nationale</b>	LC
Murin de Natterer	<i>Myotis natereri</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	Annexe II	<b>Protection nationale</b>	LC
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	Annexe II	<b>Protection nationale</b>	Européenne : NT Nationale : NT
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	Annexe IV	Annexe III	Annexe II	<b>Protection nationale</b>	LC
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	Annexe III	Annexe II	<b>Protection nationale</b>	LC
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	Annexe II	<b>Protection nationale</b>	LC
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	Annexe II	<b>Protection nationale</b>	LC

Figure 45 : Ecureuil roux



D.BRIENT

Les mammifères terrestres sont plutôt liés aux milieux forestiers qui leur offrent des zones de cache et des ressources alimentaires. On peut aussi les retrouver dans certains milieux d'ourlets tels que les fourrés ou encore dans les haies bocagères (corridors). Cependant, le Hérisson d'Europe peut aussi se retrouver dans de nombreux autres habitats naturels ou jardin car l'espèce est moins exigeante.

Pour les **chiroptères**, c'est la succession de boisements et de prairies qui leur est favorable en termes de ressources alimentaires car elles affectionnent les zones de lisières leur permettant de se localiser. De plus, la présence de nombreux éléments de vieux bâti (églises, corps de ferme, châteaux...) à proximité du site leur offre de nombreuses possibilités de gîtes.

✓ **Amphibiens**

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Habitats	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	<b>Article 2</b>	LC
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	<b>Article 2</b>	LC
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp.</i>	Annexe V	Annexe III	Article 5	LC
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	<b>Article 2</b>	LC
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	/	Annexe III	Article 3	LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	/	Annexe III	Article 3	LC

Figure 46 : Triton palmé



D.BRIENT

La liste des amphibiens n'est pas exhaustive car aucune recherche spécifique n'a été menée pour les espèces non inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ». En effet, il est très probable que des espèces communes comme le Crapaud commun soit présentes sur la zone d'étude. En revanche, cette liste permet tout de même d'identifier le cortège dominant d'amphibiens fréquentant le territoire Natura 2000.

Mis à part la Grenouille verte, qui ne s'éloigne guère des milieux aquatiques, les autres espèces sont observables dans les mares et étangs seulement lors de la période de reproduction. Elles regagnent ensuite leurs lieux de vie et d'hivernage constitués de boisements frais, haies bocagères et fourrés humides. Certaines d'entre elles (Rainette méridionale, Alyte accoucheur) sont plus ubiquistes et se retrouvent aussi dans les jardins et villages à condition que ceux-ci soient pourvus d'endroits frais et ombragés.

### ✓ Reptiles

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive habitat	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Annexe IV	Annexe III	<b>Article 2</b>	LC
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	<b>Article 2</b>	LC
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	<b>Article 2</b>	LC
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	Annexe IV	Annexe III	<b>Article 2</b>	LC

Le cortège des reptiles est classique pour la région car ces quatre espèces sont les plus courantes en Aquitaine. Comme pour les amphibiens, d'autres espèces sont susceptibles de fréquenter le site : Vipère aspic au niveau des pelouses sèches, Couleuvre vipérine à proximité des cours d'eau, mais elles sont beaucoup moins communes.

C'est avant tout les zones de lisières entre les milieux ombragés (fourrés, boisements, haies) et les milieux ensoleillés (prairies, pelouses) qui conditionnent la présence des reptiles car elles leur permettent de réguler leur température corporelle. La disponibilité en ressource alimentaire et en zone de cache sont les deux autres éléments favorables à leur présence.

### ✓ Insectes

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive habitat	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Annexe IV	<b>Annexe II</b>	<b>Article 2</b>	Européenne : EN

Une seule espèce d'insecte patrimonial hors annexe II de la directive « Habitats » a été contacté. Il s'agit de l'Azuré du serpolet, qui vie dans les prairies et pelouses sèches. C'est une espèce exigeante qui requiert la présence de plante du genre *Thymus* sp. Pour pondre ces œAlyte accoufs, les chenilles étant ensuite soignées par des fourmis du genre *Mirmica* sp. En revanche, le site dispose d'un cortège intéressant de coléoptères saproxyliques accompagnant le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant dans la décomposition du bois mort.

Figure 47 : Lézard vert



D.BRIENT

## ✓ Poissons

Nom vernaculaire	Nom latin	Directive Habitats	Convention de Berne	Statut national	Liste rouge
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	/	/	/	Nationale : CR Européenne : CR Mondiale : CR
Brochet	<i>Esox lucius</i>	/	/	<b>Protection nationale</b>	Nationale : VU

## ✓ La flore

Seules deux espèces d'orchidées protégées au niveau régional ont été recensées sur le site. Il s'agit de l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), qui se développe dans les prairies humides de fauche ou faiblement pâturées, et de la Néottie nid d'oiseau (*Neottia nidus-avi*) qui préfère les boisements frais et ombragés. De nombreuses autres orchidées sauvages non protégées mais améliorant la richesse spécifique du site sont aussi présentes : Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), Orchis morio (*Anacamptis morio*), Serapia à languettes (*Serapia lingua*).

Figure 48 : Orchis à fleurs



D.BRIENT

## Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques introduites par l'homme en dehors de leur aire de dispersion naturelle et provoquant des déséquilibres dans les écosystèmes qu'elles colonisent. Ainsi, leur prolifération entraîne divers problèmes tels que la dégradation du milieu naturel ou la concurrence aux espèces locales. L'ensemble de ces espèces invasives fait l'objet d'une description ainsi que les moyens à mettre en œuvre afin de lutter contre ces espèces (Cf. Annexe Espèces invasives).

### ✓ Espèces floristiques :

Pour la flore, le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique classe les espèces en trois catégories : introduites à surveiller, invasive potentielle, invasive avérée. Cette dernière catégorie est la plus problématique car la présence de l'espèce est généralisée et les moyens de lutte deviennent de moins en moins efficaces. Les espèces végétales invasives abordées dans ce document ne concernent que la catégorie « invasive avérée »

Les perturbations (coupe à blanc, labour profond...) et les dégradations (drainage, remblai...) sont des facteurs augmentant le risque de prolifération des espèces végétales invasives.

Sur le site, les espèces floristiques invasives avérées sont les suivantes : la Jussie (*Ludwigia peploides* et *ludwigia grandiflora*), la Renouée du Japon (*Reynoutria sp*), l'Erable négundo (*Acer negundo*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

Les deux espèces les plus problématiques sur le réseau hydrographique du Beuve et de la Bassanne sont la Jussie et la Renouée du Japon.

On rencontre la **Jussie** essentiellement sur les lacs de retenue et notamment le lac de la Prade où des actions d'arrachage sont mises en place grâce au plan de gestion pluriannuel élaboré par le CEN Aquitaine. Ces opérations ont engendrés une amélioration significative des sites infestés ou la diversité végétale a augmenté mais ces actions doivent perdurer car la Jussie est toujours présente et risque de proliférer à nouveau si les arrachages sont interrompus.

La **Renouée du Japon** sévit essentiellement dans le sud des deux bassins versants des cours principaux du Beuve et la Bassanne. On le retrouve sur les bords de routes et les berges fauchées des cours d'eau. Ces fauches ne semblent pas être suffisantes pour épuiser les rhizomes mais permettent en revanche de limiter la prolifération de l'espèce.

Figure 49 : Arrachage mécanique de la Jussie au lac de la Prade



Cen Aquitaine 2012

L'**érable negundo** est peu présent sur le site. Quelques individus isolés ont été observés dans les ripisylves. Cependant, des actions d'écorçage sur les individus présents permettraient de prévenir la colonisation généralisée de l'espèce.

Notons enfin que de nombreux riverains du cours d'eau plantent des essences particulièrement inadaptées en bordure de cours d'eau (bambou, raisin d'Amérique, élodée du Canada ...).

Figure 50: Jussie, Renouée du Japon, Erable negundo et Robinier faux-acacia



✓ **Espèces faunistiques :**

Le **Ragondin** (*Myocastor coypus*), espèce exotique originaire d'Amérique du Nord qui est devenue invasive en France, est également relativement présent sur le site. On le retrouve sur la majeure partie des bassins versants sur lequel il entraîne notamment une dégradation des berges. Un nombre significatif d'indices de présence ont été relevés. Pour le moment, l'espèce ne semble pas être une menace majeure pour la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Une pression de piégeage importante et régulière permet de réguler l'espèce.

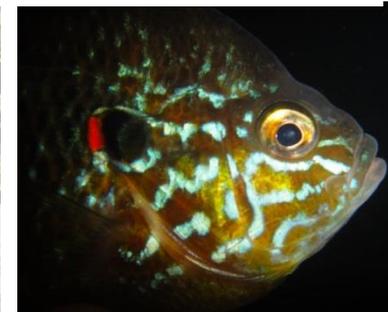
L'**Ecrevisse de Louisiane** (*Procambarus clarkii*) a été retrouvée sur tous les points d'eau en grands effectifs, ainsi que sur l'ensemble du réseau hydrographique en effectifs moyens. De très nombreuses observations ont été faites sur tout le chevelu, et même les ruisseaux concernés par des données de présence de l'Ecrevisse à pattes blanche. L'éradication de cette espèce largement implantée sur tout le territoire régional n'est actuellement plus envisageable. La sensibilisation du public à la pêche de cette espèce qui peut être consommée semble aujourd'hui être un moyen de limiter la prolifération. Implanté depuis plusieurs dizaines d'années, les prédateurs tels que les carnivores (Loutre, Renard...) ou les oiseaux (limicoles, échassiers...) se sont adaptés et consomment régulièrement des écrevisses mais cela n'est pas suffisant pour contenir le développement de cette espèce. Bien entendu, les efforts de surpêche sont à mettre en place sur les ruisseaux les plus préservés concernés par la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches.

La **Tortue de Floride** ou Tortue à tempes rouges (*Trachemys scripta*), originaire du continent nord-américain, se rencontre sur l'ensemble des milieux aquatiques du site en faibles effectifs (voire très faibles sur les cours d'eau), mais principalement sur les eaux stagnantes ou elle fait concurrence à la Cistude d'Europe. Plus imposante et agressive, elle nuit fortement à cette dernière et contribue à la régression de l'espèce. Les données de présence sont de plus en plus nombreuses, il semble donc que la Tortue de Floride soit actuellement en expansion. Le piégeage est un bon moyen de régulation car le renouvellement de l'espèce est lent. La sensibilisation du public est un autre bon moyen de limiter la prolifération.

La **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*) fréquente les eaux stagnantes des retenues et lac du site. Cette espèce est susceptible d'exercer une prédation sur les œufs et alevins des espèces locales qui peut être significative en cas de forts effectifs, ce qui n'a pas été observé sur le terrain, ni lors des pêches d'échantillonnage au filet effectuées par l'ONEMA en 2009.

La **Palourde asiatique** (*Corbicula fluminea*) est coquillage bi-valve, originaire de l'Asie du Sud-Est qui est arrivé en Europe vers la fin des années 90. L'espèce n'a pas fait l'objet de suivi particulier mais est citée dans plan de gestion pluriannuel du lac de la Prade (CEN Aquitaine, 2012) dans lequel elle ne semble pas pulluler. La présence de poissons malacophages (Cyprinidés notamment) y contribue probablement. L'action concernant cette palourde consiste principalement à une surveillance des ouvrages hydrauliques de vidange afin d'éviter qu'ils ne se bouchent

Figure 51: Ecrevisse de Louisiane, Ragondin, Tortue de Floride et Perche soleil



SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

## Cas du Vison d'Amérique :

En Aquitaine, le Vison d'Amérique est historiquement présent seulement dans le sud de la région. On observe cependant une expansion significative de l'espèce vers le nord qui risque à terme d'être fortement préjudiciable au Vison d'Europe dont le dernier bastion se situe au nord de l'Aquitaine et au sud de la Charente. En 1999, le département de la Gironde ne présentait donc aucune donnée de Vison d'Amérique (carte historique de présence ci-après). En effet, suite aux deux plans nationaux de restauration du Vison d'Europe, le département de la Gironde a effectué des campagnes de piégeage au cours desquelles aucun Vison d'Amérique n'a été capturé.

En revanche, des données récentes témoignent de l'arrivée de l'espèce sur plusieurs cours d'eau de la Gironde. En effet, une campagne du GREGE (2001 - 2007) a révélé la présence de l'espèce sur de nombreux sites de Gironde dont le Beuve. De plus, une donnée de piégeage ADPAG de 2011 confirme la présence de l'espèce à l'aval du Beuve. Les données de présence les plus récentes concernent la rive gauche de la Garonne sur la commune du Haillan (2013), Bommes (2012), Hostens (2013) ce qui montre que l'espèce est actuellement en pleine expansion. La mise en place d'une pression de piégeage importante apparaît aujourd'hui comme l'une des seules méthodes efficace pour la régulation de l'espèce, qui représente une menace sérieuse pour le Vison d'Europe, au bord de l'extinction.

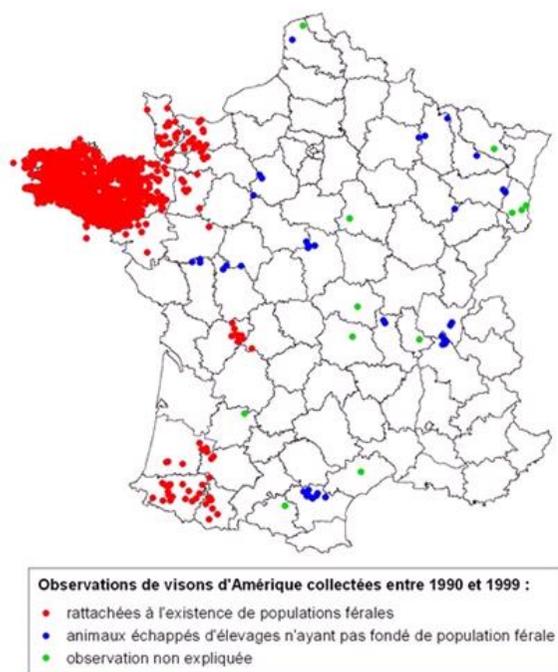


Figure 53 : Carte extraite de l'Atlas de la biodiversité de la faune sauvage / Tout le gibier de France. Répartition des observations du vison d'Amérique en France entre 1990 et 1999 d'après l'enquête réalisée en 1999 par l'ONCFS (LEGER et RUETTE, 2005)

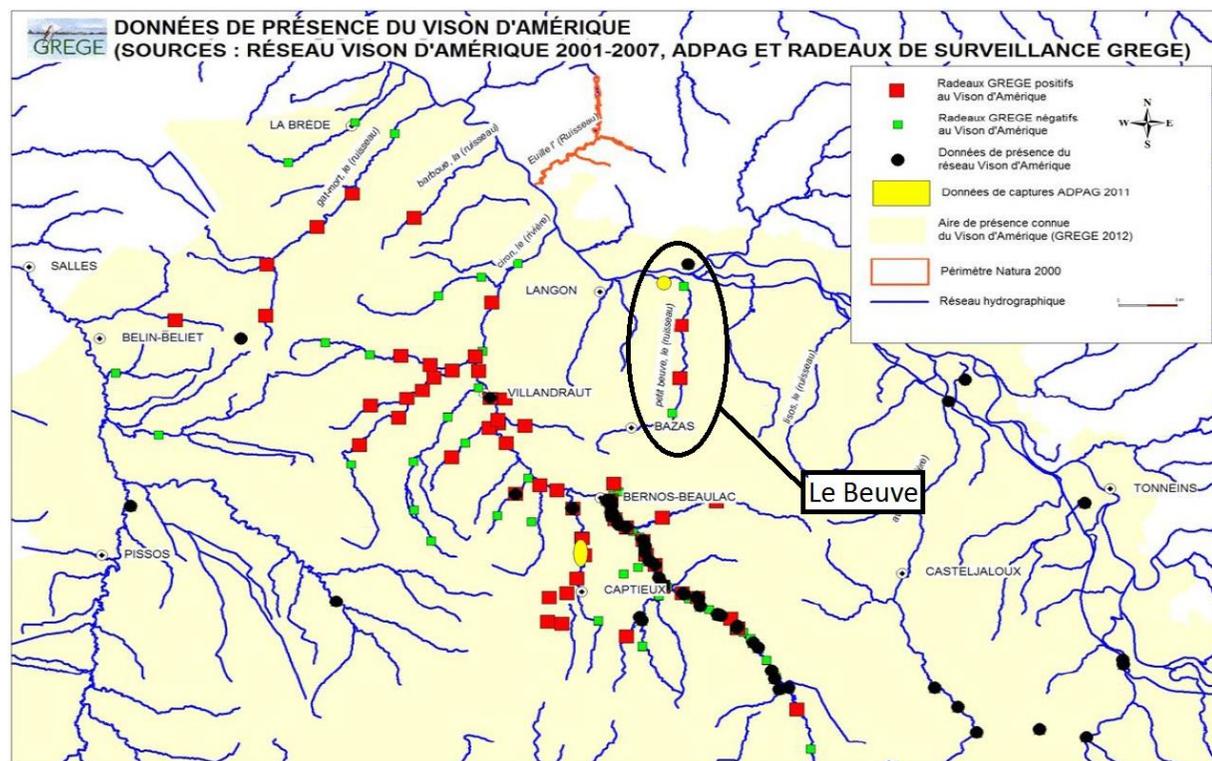


Figure 52 : Localisation des données de vison d'Amérique dans l'est de la Gironde (GREGE)

# SYNTHESE DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES SUR LES SITES NATURA 2000 RESEAUX HYDROGRAPHIQUES DU BEUVE ET DE LA BASSANNE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire rural avec peu de pressions anthropiques néfastes à la biodiversité</li> <li>- Grande diversité d'habitats naturels</li> <li>- 16 espèces d'intérêt communautaire</li> <li>- 4 habitats d'intérêts communautaires</li> <li>- Pratiques agricoles traditionnelles</li> <li>- Pâturage extensif</li> <li>- Bon équilibre entre milieux prairiaux et milieux boisés</li> <li>- Plan de gestion du lac de La Prade par le CEN Aquitaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du nombre d'exploitations agricoles et de la Surface Agricole Utilisée (SAU)</li> <li>- Divers rejets d'effluents (agricoles, domestiques) qui dégradent la qualité de l'eau</li> <li>- Autoroute A62 créant une importante rupture amont/aval de la continuité écologique et problèmes de collecte des eaux de ruissellement.</li> <li>- Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire mauvais à bon et mauvais notamment en ce qui concerne les mégaphorbiaies.</li> <li>- Régression inquiétante de populations d'espèces d'intérêt communautaire comme l'Ecrevisse à pieds blanc</li> <li>- Problèmes de gestion et de fonctionnalité des ouvrages hydrauliques</li> <li>- Rupture de la continuité écologique par les ouvrages et retenues implantées sur les cours d'eau</li> <li>- Ouvrages routiers peu adaptés pour le franchissement des espèces (Loutre, Vison d'Europe)</li> <li>- Présence d'espèces invasives</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 (phase d'animation)</li> <li>- Embauche d'un technicien rivière au syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Beuve et de la Bassanne</li> <li>- « Verdissement » de la nouvelle Politique Agricole Commune</li> <li>- Mise en place de l'arrêté de classement des cours d'eau pour le rétablissement de la continuité écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Déprise agricole :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisse du nombre d'exploitations</li> <li>• Diminution des surfaces de prairies</li> <li>• Changement d'occupation des sols</li> <li>• Augmentation des surfaces de peupleraies en lieu et place des milieux prairiaux riverains du cours d'eau</li> </ul> </li> <li>- <b><u>Retenues en lit mineur :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réchauffement des eaux et eutrophisation</li> <li>• Accentuation des étiages</li> <li>• Rupture de la continuité écologique</li> <li>• Blocage de la dynamique sédimentaire</li> </ul> </li> <li>- Fermeture des milieux et non entretien de la ripisylve</li> <li>- Développement des espèces invasives (notamment la Jussie en milieu stagnant et les Ecrevisses de Louisiane)</li> <li>- Urbanisation</li> </ul>

# ANALYSE ECOLOGIQUE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

## 1. Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

La hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire est un préalable à la définition des enjeux en termes de conservation et d'actions. Pourtant, peu de travaux se sont penchés en France sur la hiérarchisation des enjeux. Elle consiste à apprécier, par l'utilisation de critères les plus objectifs possible, l'importance des habitats d'intérêt communautaire, ou pour lesquels le territoire Natura 2000 présente un enjeu majeur en terme de conservation en établissant un classement. Ainsi, la hiérarchisation des enjeux permet de faire des choix et de relativiser les enjeux patrimoniaux entre eux.

### 1.1. Méthodologie de hiérarchisation

Une notation a été définie pour chaque critère permettant de hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaire. Le cumul du nombre de points obtenu par critère donne une note à l'habitat considéré. Cette note est l'expression quantifiée de l'enjeu de l'habitat en termes de conservation. Elle permet ainsi d'effectuer un classement général et de définir des priorités d'action.

Trois niveaux de priorité sont ainsi dégagés :

- **Priorité 1** : Habitats prioritaires en terme d'actions de conservation - **Enjeu majeur**
- **Priorité 2** : Habitats importants en terme d'actions de conservation - **Enjeu fort**
- **Priorité 3** : Habitats secondaires en terme d'actions de conservation - **Enjeu modéré**

Quatre critères ont été pris en compte pour hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaire :

- ✓ **Le statut de l'habitat** : Parmi les habitats d'intérêt communautaire, la Directive « Habitats » en distingue certains dits « prioritaires » du fait de leur état de préservation très préoccupant. L'évaluation est faite suivant qu'il soit prioritaire ou non. La notation est établie comme suit :

Note	Statut de l'habitat
3	Habitat prioritaire
0	Habitat non prioritaire

- ✓ **La représentativité de l'habitat** : Ce critère revient à exprimer le caractère plus ou moins prépondérant de l'habitat à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale. Le degré de représentativité de l'habitat est donc considéré comme une représentativité spatiale relative car il est **fonction de la surface totale des habitats d'intérêt communautaire.**

Note	Signification	Description des critères
4	Représentativité Forte	Surface de l'habitat >50 %
2	Représentativité Moyenne	Surface de l'habitat comprise entre 25 et 50%
1	Représentativité Faible	Surface de l'habitat <25%

- ✓ **L'état de conservation** : Pour obtenir les quatre notes utilisées pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats, il s'agit de faire la moyenne des notes obtenues par les individus d'habitats.

✓

Des classes de valeurs ont été déterminées :

- -une moyenne [1 ; 1,6] indique un **bon** état de conservation,
- -une moyenne entre [1,6 ; 2,4] indique un **moyen** état de conservation,
- -une moyenne entre [2,4 ; 3,2] indique un **mauvais** état de conservation,
- -une moyenne [3,2 ; 4] indique un **très mauvais** état de conservation.

L'évaluation de l'état de conservation s'effectue selon quatre notes décrites dans le tableau ci-dessous :

Classes de valeur	Note	Signification
[1 ; 1,6[	4	Bon état de conservation
[1,6 ; 2,4[	3	Etat de conservation moyen
[2,4 ; 3,2[	2	Etat de conservation mauvais
[3,2 ; 4[	1	Etat de conservation très mauvais

- ✓ **La vulnérabilité** : Elle permet d'apprécier la capacité de l'habitat à conserver dans l'avenir sa structure et ses fonctions face à des influences défavorables.

Note	Vulnérabilité
4	Forte
2	Moyenne
1	Faible

## 1.2. Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

Le tableau ci-après permet d'orienter le choix des actions à mener prioritairement dans l'animation quotidienne du document d'objectifs. Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les habitats à enjeu majeur.

Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : la nécessité de maintenir ou développer une diversité et une mosaïcité des habitats, les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

Tableau 9: Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000		Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'embuissonnement sur calcaire	Aulnaies-Frênaies alluviales	Prairies maigres de fauche de basse altitude
Code Natura 2000		6430	6210	91E0*	6510
Statut	Modalité	Non prioritaire	Prioritaire	Prioritaire	Non prioritaire
	Note	0	3	3	0
Représentativité sur le site	Modalité	Faible	Faible	Moyenne	Faible
	Note	1	1	2	1
Etat de conservation	Modalité	Mauvais	Moyen	Moyen	Bon
	Note	2	3	3	4
Vulnérabilité	Modalité	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte
	Note	2	2	2	4
Note totale		5	9	10	9
Priorité		Modéré	Important	Majeur	Important
Enjeu		1	2	3	2

**Remarque :** le fait que les mégaphorbiaies relèvent d'un niveau d'enjeu modéré ne signifie pas qu'elles sont dénuées d'intérêt. En effet, au vu de la surface et de l'état de conservation de cet habitat sur le site, il ne contribue pas à améliorer significativement la qualité écologique du site en termes de milieux, mais il constitue tout de même un habitat d'espèce d'intérêt communautaire particulièrement intéressant à prendre en compte.

## 2. Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

### 2.1. Méthodologie de hiérarchisation

De la même façon que pour les habitats naturels, une priorité doit être définie parmi les espèces d'intérêt communautaire afin de les hiérarchiser. La qualité des différents facteurs pris en compte pour chaque critère est jugée « à dire d'expert ». En effet, certains paramètres sont parfois inexistantes ou difficilement accessibles. La méthode de hiérarchisation a été développée sur la base de cinq critères d'ordre biologique et écologique. L'ensemble de ces critères permet de hiérarchiser les espèces d'intérêt communautaire entre-elles. Ainsi, il est possible d'effectuer un classement général et de définir des priorités.

Trois niveaux de priorité de conservation sont ainsi dégagés en fonction de l'état des populations et des menaces pesant sur l'espèce:

- **Priorité 1** : Habitats prioritaires en terme d'actions de conservation - **Enjeu majeur**
  - **Priorité 2** : Habitats importants en terme d'actions de conservation - **Enjeu fort**
  - **Priorité 3** : Habitats secondaires en terme d'actions de conservation - **Enjeu modéré**
- ✓ Le **statut de l'espèce** : Parmi les espèces d'intérêt communautaire, la Directive « Habitats » en distingue certaines dites « prioritaires » du fait de leur état de préservation très préoccupant. La notation est établie comme suit :

Note	Statut de l'espèce
3	Espèce prioritaire
0	Espèce non prioritaire

- ✓ La **taille-densité de la population** de l'espèce : Ce paramètre est difficile à mesurer puisqu'il repose sur une connaissance très difficile à obtenir pour certaines espèces. Nous nous sommes basés sur les données disponibles, sur l'avis des spécialistes et sur une estimation de ce que pouvait être la population de chaque espèce sur le site.

Note	Taille - densité
3	Population non recensée ou population à individus rares ou isolés
2	Population dispersée
1	Population abondante

Note	Signification
3	Représentativité majeure
2	Représentativité moyenne
1	Représentativité faible

- ✓ La **représentativité du site** pour l'espèce : Ce critère explicite l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce dans son aire de répartition à l'échelle nationale.
- ✓ Le **degré de conservation** des éléments de l'habitat important pour l'espèce : Il s'agit d'estimer l'état de conservation du ou des habitats présents sur le site qui sont utilisés par l'espèce considérée.

Note	Signification
3	Degrés de conservation médiocre
2	Degrés de conservation moyen
1	Degrés de conservation bon

- ✓ La **dynamique de la population** de l'espèce : Ce critère décrit l'évolution de la population de l'espèce.

Note	Signification
3	En déclin
2	Stable
1	En expansion

## 2.2. Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

Le tableau ci-après permet d'orienter le choix des actions à mener prioritairement dans l'animation quotidienne du document d'objectifs. Dans un premier temps, les efforts seront à concentrer sur les espèces à enjeu majeur.

Cependant, cette classification ne doit pas être la seule clé d'entrée permettant de guider l'action : les opportunités, les attentes locales et les partenariats constructifs seront également des éléments incontournables qui viendront compléter cette hiérarchisation théorique.

Tableau 10: Hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire

Espèces d'intérêt communautaire		Vison d'Europe	Loutre	Toxostome	Cistude	Lucane Cerf-volant	Agrion de mercure	Damier de la Succise	Cuivré des marais	Ecrevisse à pattes blanches	Sonneur à ventre jaune	Lamproie marine	Lamproie de planer
Code Natura 2000		1356	1355	1126	1220	1083	1044	1065	1060	1092	1193	1095	1096
Statut	Modalité	Prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire
	Note	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taille Densité	Modalité	Isolée	Abondante	Pop non recensée	Dispersée	Abondante	Dispersée	Dispersée	Dispersée	Isolée	Isolée	Pop non recensée	Pop non recensée
	Note	3	1	3	2	1	2	2	2	3	3	3	3
Représentativité	Modalité	Majeure	Moyenne	Moyenne	Faible	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Majeure	Moyenne	Majeure	Majeure
	Note	3	2	2	1	2	2	1	1	3	2	3	3
Etat de conservation des habitats	Modalité	Moyen	Moyen	Mauvais	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Mauvais	Mauvais	Moyen	Mauvais	Mauvais
	Note	2	2	3	2	1	2	2	3	3	2	3	3
Dynamique	Modalité	En déclin	En expansion	En déclin	En déclin	Stable	Stable	Stable	En déclin	En déclin	En déclin	En déclin	En déclin
	Note	3	1	3	3	2	2	2	3	3	3	3	3
Note totale		14	6	11	8	6	8	7	9	12	10	12	12
Priorité		1	3	2	2	3	3	3	2	1	5	1	1
Enjeu		Majeur	Modéré	Important	Modéré	Modéré	Modéré	Modéré	Important	Majeur	Important	Majeur	Majeur

Espèces d'intérêt communautaire		Barbastelle	Grand/Petit Murin	Grand Rhinolophe	Murin à oreilles échancrées	Murin de Bechstein	Petit Rhinolophe
Code Natura 2000		1308	1324	1304	1321	1323	1303
Statut	<i>Modalité</i>	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire	Non prioritaire
	<i>Note</i>	0	0	0	0	0	0
Taille Densité	<i>Modalité</i>	Abondante	Isolée	Abondante	Abondante	Isolée	Dispersée
	<i>Note</i>	3	1	3	3	1	2
Représentativité	<i>Modalité</i>	Moyenne	Faible	Majeure	Majeure	Faible	Moyenne
	<i>Note</i>	2	1	3	3	1	2
Etat de conservation des habitats	<i>Modalité</i>	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen
	<i>Note</i>	1	1	2	2	1	2
Dynamique	<i>Modalité</i>	En déclin	Stable	En déclin	En expansion	Stable	En déclin
	<i>Note</i>	3	2	3	1	2	3
Note totale		8	5	11	9	5	9
Priorité		3	3	2	2	3	3
Enjeu		Modéré	Modéré	Important	Important	Modéré	Important

# ANNEXES

---

ANNEXE 1 : Contexte cynégétique

ANNEXE 2 : Franchissabilité des ouvrages hydrauliques

ANNEXE 3 : Compte rendu des réunions

ANNEXE 4 : Analyse du risque de mortalité du Vison d'Europe par collision routière



## **SITE NATURA 2000**

### **DOCOB de la Beuve & de la Bassane**

#### Contexte cynégétique

La chasse, activité de cueillette, voire de subsistance par le passé, est désormais une activité de loisir qui nécessite la prise en compte de la gestion du milieu naturel, des espèces et des autres usagers. La chasse revêt une importance sociale de tout premier plan depuis toujours, notamment en Gironde et surtout dans les marais qui sont des milieux de prédilection pour la chasse au gibier d'eau dans le département.

Les pratiques ancestrales de chasse imbriquées étroitement dans le milieu naturel n'ont jamais remis en cause la conservation des habitats et des espèces décrites, bien au contraire leur présence a permis de maintenir en bon état écologique les milieux de ces sites. Les associations de chasse œuvrent également collectivement à l'entretien et la gestion de leur territoire et notamment en faveur des zones humides visées dans ce DOCOB. Il est primordial de faire connaître et reconnaître dans le cadre du DOCOB l'importance de l'activité cynégétique dans la préservation de l'ensemble des zones humides du bassin versant de la Beuve et de la Bassane.

Par sa politique d'acquisition et de gestion des zones humides, par ses actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée, ainsi que par ses réalisations en faveur des biotopes, la Fédération départementale des Chasseurs de la Gironde et l'ensemble des acteurs cynégétiques locaux contribuent à la préservation de la biodiversité et à la gestion équilibrée des écosystèmes (Cf. Art. L420-1 du code de l'environnement). Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les zones humides visées par ce DOCOB.

Ce document dresse un bref état des lieux de l'activité cynégétique à l'échelle du périmètre d'étude du DOCOB.

Au niveau communal, la chasse est organisée soit en Association Communale de Chasse Agréée (ACCA - loi du 10 juillet 1964 dite loi « Verdeille ») et soit en Société de Chasse. Elles sont obligatoirement adhérentes à la Fédération Départementale des Chasseurs. Ce système permet une gestion plus homogène de la faune et de la chasse.

**14 ACCA et 15 Sociétés de Chasse** sont concernées par leur territoire inclus dans le périmètre du DOCOB de la Beuve et de la Bassane. Ces **29 structures** de chasse gèrent plus de **25 000 ha chassables**, en collaboration avec tous les acteurs de l'espace rural.

NOM STRUCTURE	Surface chassable (ha)	Nbre chasseurs 2012/13	Nbre CPC	Nbre CPNC
ACCA Aillas	2 982	262	0	0
SC Auros	1 360	124	0	1
ACCA Barie	143	23	0	0
SC Bassanne	200	14	0	0
ACCA Bazas	3 218	253	0	1
ACCA Berthez	498	56	0	0
SC Bieujac	894	51	2	0
ACCA Birac	993	74	0	1
ACCA Brannens	589	49	0	0
SC Brouqueyran	1 314	123	0	0
SC Castets-en-Dorthe	400	120	0	0
ACCA Castillon de Castets	411	24	0	0
SC Cazats	600	68	0	1
SC Floudes	340	30	0	0
ACCA Gajac	917	86	0	0
SC Gans	700	45	0	1
ACCA Labescou	433	56	0	1
ACCA Lados	550	57	0	0
SC Lavazan	841	89	0	1
ACCA Pondaurat	797	77	0	0
SC Puybarban	507	59	0	0
SC Sauviac	1 115	63	0	0
ACCA Savignac	1 551	143	0	0
ACCA Sendets	799	76	0	0
ACCA Sigalens	1 760	107	1	1
SC St Come	585	57	0	0
SC St Loubert	180	22	0	2
SC St Pardon de Conques	582	70	0	0
SC St Pierre de Mons	610	117	1	0
	<b>25 869</b>	<b>2 395</b>	<b>4</b>	<b>10</b>

C'est plus de **2 395 chasseurs** qui pratiquent leur passion dans les associations de chasse communale du secteur en 2012/13.

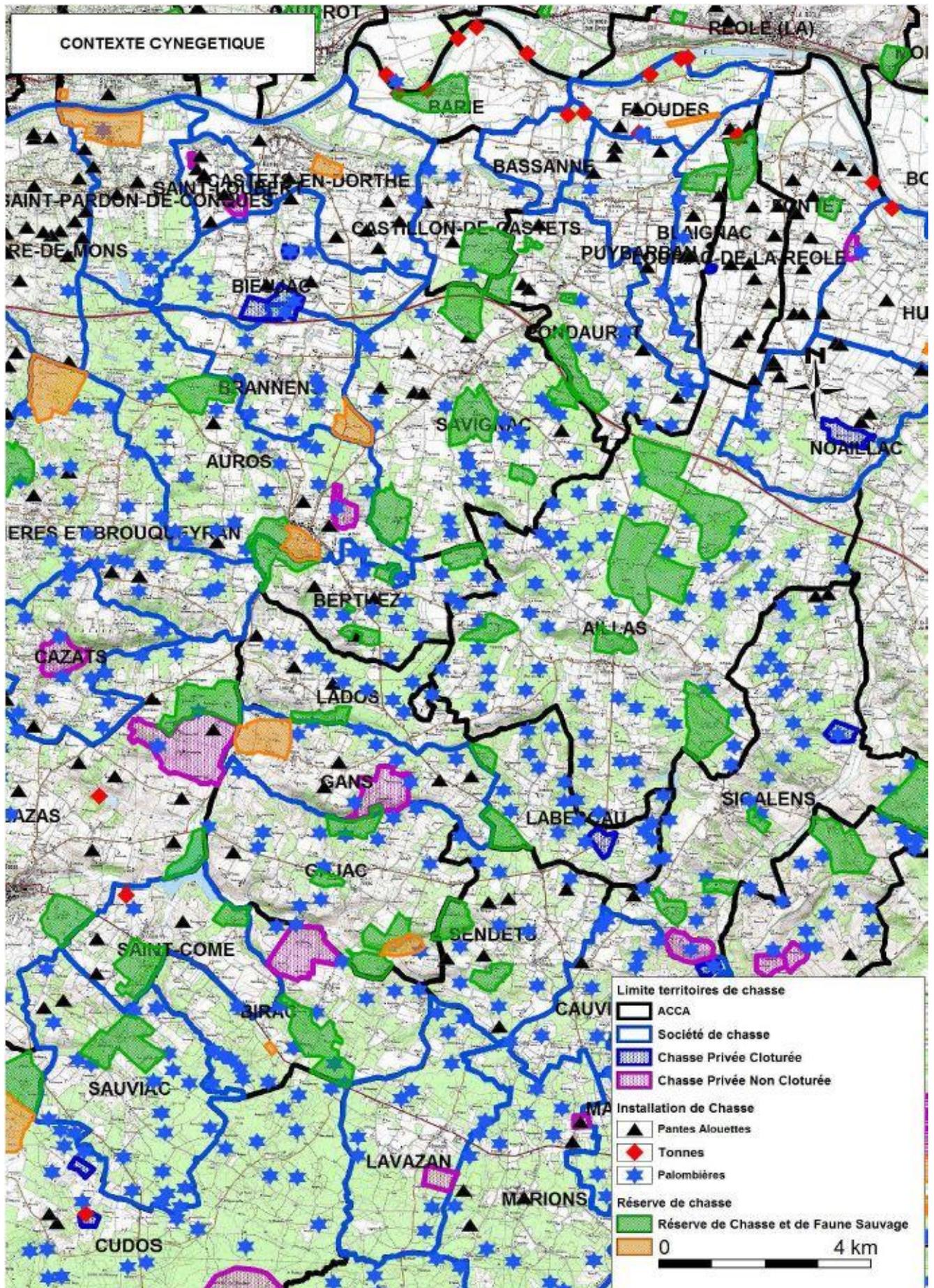
Les chasseurs sont tous adhérents à une structure et ils peuvent chasser sur plusieurs territoires. A l'échelle du département, la Gironde compte plus de 45 000 chasseurs. La tendance des effectifs est à la baisse (2% en moyenne chaque année). Ces effectifs dépendent de plusieurs facteurs (des grands espaces préservés, des milieux riches et diversifiés garant de la présence d'animaux en quantité et en diversité et du maintien des chasses traditionnelles).

Dans ce secteur, les effectifs de chasseurs sont exclusivement des résidents. Ces chasseurs sont peu nombreux du fait de la petite superficie chassable mais demeure stable du fait de la qualité cynégétique du territoire (habitats naturels diversifiés). Il est à signaler que le tissu associatif de la chasse est très ancré à l'échelle du bassin versant. La pression de chasse dans ces secteurs peut être qualifiée de faible au vu du nombre de chasseurs et du fait des pratiques cynégétiques très spécialisées sur des espaces très réduits, notamment la chasse traditionnelle à poste fixe : la chasse aux pantés aux alouettes dans la partie aval du bassin versant et la chasse en palombière dans la partie amont.

Les ACCA et les Société de Chasse ne sont pas les seules détentrices du droit de chasse sur ce secteur. Il est recensé **14 chasses privées** (*Cf. répartition tableau et cartographie ci-jointe*).

## **2/ L'importance des réserves de chasse**

A l'échelle des associations de chasse concernées, il est recensé **53 Réserves de Chasse** dont **45** classées en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) et **8** réserves contractuelles (RC). Certaines sont partiellement incluses dans le périmètre du Docob (*Cf. cartographie ci-jointe*).



## II- UNE GRANDE DIVERSITE D'ESPECES GIBIER ET DE MODES DE CHASSE

### 1/ Les espèces gibiers présentes et les pratiques cynégétiques associées

	ESPECES	PRESENCE	MODES DE CHASSE
Grands gibiers	Chevreuril ( <i>Capreolus capreolus</i> )	Toute l'année sur toute la zone	Battue au chien courant, tir d'été*, chasse à l'arc Approche, affût, battue
	Sanglier ( <i>Sus scrofa</i> )		
Petits gibiers	Faisan ( <i>Phasianus colchicus</i> )	Toute l'année sur toute la zone repeuplement	Chien d'arrêt
	Perdrix ( <i>Alectoris rufa</i> )	Toute l'année sur toute la zone repeuplement	Chien d'arrêt
	Lièvre ( <i>Lepus europaeus</i> )	Toute l'année sur toute la zone naturelle	Chien courant, chien d'arrêt
	Lapin ( <i>Oryctolagus cuniculus</i> )	Toute l'année sur toute la zone population naturelle	Chien courant, chien d'arrêt
Gibiers migrateurs	Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> )	Migration et hivernage sur toute la zone + nidification	Au passage, dans les bois – à l'affût et Palombières
	Grives et merle ( <i>Turdus sp.</i> )	Grive musicienne + merle noir toute l'année et migration et hivernage uniquement pour la grive mauvis et la litorne	Au passage, au « cul levé », dans les bois – à l'affût
	Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	Migration et hivernage sur la zone	Chien d'arrêt
	Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> )	Migration, hivernage et nidification rare sur la zone	Au passage et chasses traditionnelles aux pantes
	Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	Halte migratoire	Au passage
	Tourterelle turque ( <i>Streptopelia decaocto</i> )	Toute l'année sur toute la zone	Au passage à l'affût
	Caille des blés ( <i>Coturnix coturnix</i> )	Migration et nidification	Chien d'arrêt
	Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	Hivernage et halte migratoire	Au passage à l'affût
	Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	Toute l'année	Passée, au « cul levé », à l'affût
	Autres canards ( <i>Anas sp.</i> ), oies ( <i>Anser sp.</i> ), limicoles, Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> ) et Poule d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )	Halte migratoire, hivernage	Passée, au « cul levé », à l'affût

\*uniquement le chevreuil dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Autres espèces *	Renard (Vulpes vulpes)	Toute l'année sur toute la zone	Chasse, battues, déterrage, piégeage
	Fouine (Martes foina)		Chasse, battues, piégeage* si classé nuisible
	Belette (Mustela nivalis)		Piégeage* si classé nuisible
	Ragondin (Myocastor coypus)		Chasse, battues, déterrage, piégeage
	Rat musqué (Ondatra zibethicus)		Chasse, battues, piégeage* si classé nuisible et déterrage
	Corneille noire (Corvus corone corone)		Chasse, piégeage*
	Pie bavarde (Pica pica)		Chasse, piégeage*
	Geai des chênes (Garrulus glandarius)		Chasse, piégeage* si classé nuisible
	Putois (Mustela putorius)		Chasse, piégeage* si classé nuisible
	Blaireau (Meles meles)		Déterrage
	Corbeau freux (Corvus frugilegus)		Etape migratoire
	Martre (Martes martes)	Toute l'année occasionnelle	Chasse, piégeage* si classé nuisible

\* Certaines de ces espèces sont classées nuisibles dans le département.

## 2/ Les modes de chasse les plus pratiqués dans le secteur

- La Chasse en palombière ;
- Le Chasse en battue aux chiens courants ;
- La Chasse aux pantes aux Alouettes ;
- La Chasse à la bécasse au chien d'arrêt ;
- Les Passées aux grives.

## 3/ L'importance des modes de chasses traditionnelles

### *3.1/ La chasse en Palombière*

C'est le secteur amont du bassin versant qu'un grand nombre d'installations sont recensées. Sur 357 d'installations recensées au niveau des communes concernées, il se peut que certaines soient incluses dans le périmètre du DOCOB et/ou en limites car la ripisylve des cours d'eau du bassin versant est très propice pour cette chasse.

La chasse traditionnelle de la Palombe est donc très présente. Ces postes sont dissimulés parfaitement dans le paysage, installés préférentiellement sous les chênes ou à la limite de la pinède, le long des cours d'eau, là où les palombes peuvent se nourrir et s'abreuver.

Cette chasse se pratique chaque année du 1<sup>er</sup> octobre au 20 novembre. C'est une activité ancestrale aux multiples savoir-faire, garante de la conservation des vieux arbres et des boisements rivulaires, nécessaires aux chiroptères et à la nidification de nombreux oiseaux forestiers. Les palombières participent à la préservation et au maintien de la biodiversité des boisements de feuillus (forêt galerie).

### *3.2/ La chasse aux pantés aux alouettes*

La chasse aux pantés aux alouettes est une pratique ancestrale, très ancrée dans les mœurs locales. A l'échelle des communes concernées, il est recensé 98 installations.

Cette chasse dérogatoire à la Directive Oiseaux, faisant l'objet d'un arrêté annuel déterminant les modalités de capture des alouettes des champs en migration du 1<sup>er</sup> octobre au 20 novembre de chaque année ainsi qu'un quota départemental. Ce mode de chasse à partir d'une cabane sommaire consiste à attirer à l'aide d'appelants vivants les alouettes des champs en migration pour les faire poser sur un sol travaillé où sont disposés des filets horizontaux pour les capturer.

Normalement, il n'est pas recensé d'installations dans le périmètre du DOCOB car elle se situe essentiellement sur les secteurs de plateaux et dans les cultures du secteur aval du bassin versant.

### **4/ La gestion du grand gibier**

Les associations de chasse du secteur participent à la gestion du grand gibier notamment par la réalisation du plan de chasse cervidés et le contrôle des populations de sangliers y compris dans les réserves de chasse. Les prélèvements sont faits avec les conseils de la Fédération Départementale des Chasseurs de manière à trouver un équilibre entre le niveau des populations et la capacité d'accueil du milieu. Il est important de maintenir les pratiques de chasse dans le périmètre des DOCOB pour une gestion cohérente des populations de grand gibier.

### **5/ Les activités de régulation des animaux classés nuisibles**

Le piégeage est très peu pratiqué, et n'est utilisé que ponctuellement. Il relève surtout de la protection des activités agricoles comme l'élevage ou la maïsiculture. Elle permet localement d'intervenir en complément de mesures de gestion efficaces lors d'opérations de restauration du petit gibier sédentaire.

Les activités de régulation des animaux classés nuisibles concernent essentiellement le ragondin et le rat musqué au bord des ruisseaux et le renard au terrier.

L'activité de piégeage implique un nombre de personnes limité. Elle reste étalée dans le temps et dans l'espace et dépend souvent de la disponibilité des piégeurs. Elle répond généralement à des besoins ponctuels liés à des risques de dégâts agricoles potentiels ou effectifs ainsi qu'à la surabondance relative de ces espèces prédatrices comparée au mauvais état de conservation de certaines espèces proies.

Sur les communes concernées par le périmètre, 53 piégeurs détiennent un agrément préfectoral depuis 1987. Seulement une poignée d'entre eux pratiquent leur activité aujourd'hui uniquement en intervenant sur des problèmes ponctuels.

L'usage des pièges qui prennent les animaux vivants a été fortement conseillé et entrepris en Gironde. Des gardes assermentés par les communes et les piégeurs agréés suivent des stages de piégeage, organisés par la Fédération Départementale des Chasseurs. Lors de ces formations, les piégeurs sont sensibilisés à la problématique Vison d'Europe et de la Loutre.

Dans le périmètre, le piégeage du ragondin et du rat musqué se limite principalement à l'utilisation de cages qui prennent les animaux vivants en bordure de fossés et de cours d'eau.

## **Conclusion**

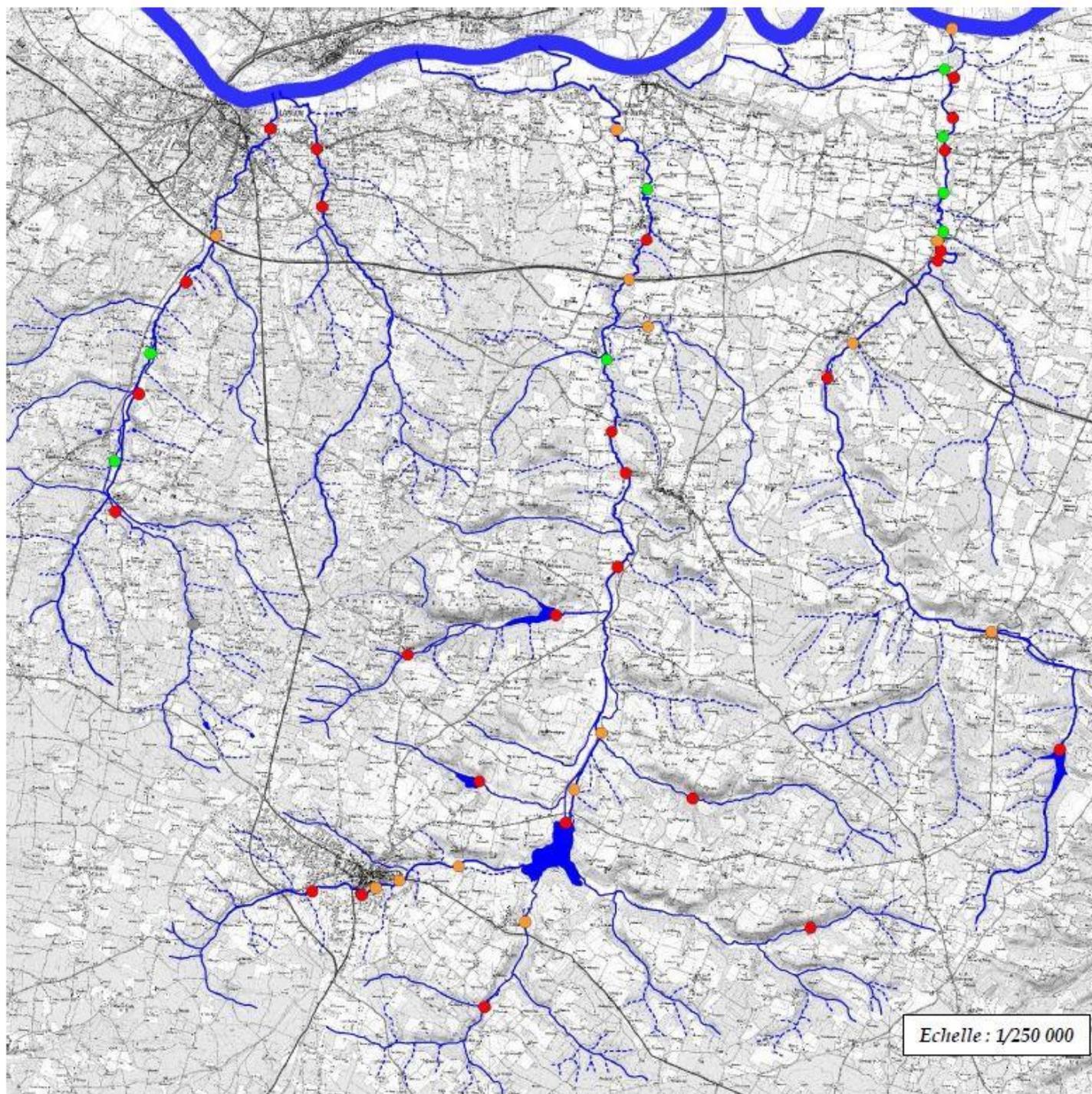
La chasse constitue une des activités principales de loisirs dans la zone concernée. La chasse dans ces communes a un caractère socioculturel fort, notamment la pratique de chasses traditionnelles.

Les chasseurs sont très sensibles à l'évolution des zones humides et à la forêt rivulaire du secteur visé par le DOCOB. Ils sont attachés à leur conservation et sont acteurs dans l'entretien, voire même dans la réhabilitation des zones humides.

La disparition des prairies humides et la dégradation des cours d'eau sont autant de problèmes mis en avant par les chasseurs.

En tout cas, on notera que l'activité cynégétique dans tous ses aspects n'a pas d'incidence sur la préservation des habitats et les espèces visées par les Directives.

## ANNEXE 2 : FRANCHISSABILITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES (AQUACONSEIL 2009)



### Légende :

-  Réseau hydrographique
-  Franchissable
-  Difficilement Franchissable
-  Très Difficilement Franchissable
-  Non expertisé

## ANNEXE 3 : COMPTES RENDU DES REUNIONS (PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE)

### Compte rendu du comité de pilotage

**Maîtrise d'ouvrage :**

DDTM Gironde

**Lieu :** Salle des fêtes de Brouqueyran

**Date :** Lundi 24 Septembre 2012

**Objet :** Présentation du bureau d'étude Rivière Environnement et de la méthodologie de travail

**Liste des personnes présentes :**

Nom	Organisme
Mme BEAUPIED QUEYRAUD	Sous-Préfecture Langon
M Nicolas KLEIN	DDTM
M Patrick MULET	DDTM
Emmanuel ROBIN	Fédération des chasseurs de la Gironde
Françoise GROSS	Rivière Environnement
Alexandre COMAS	Rivière Environnement
David BRIENT	Rivière Environnement
Isabelle PASSICOS	Scot Sud Gironde
Quentin FOQUET	Scot Sud Gironde
Michel LACAZE	SIAH Beuve Bassanne
J Claude DUMENIL	Mairie Bieujac
J Louis SAUMON	Mairie Brouqueyran
Patrick LABAYLE	Mairie de St Pardon de Mons
Elian CIASTAUNG	Mairie de Brannens
Claude COURREGES	Mairie de Castets
Marc LABAT	Mairie de Sendets, CDC Captieu Grignols
Francis SAUVE	Mairie St Pardon de Conques
J Jacques LAFON	Mairie de Coimères
J Claude COURREGES	Mairie Auros
Michel GARRAS	Mairie de Castets

**Liste des personnes excusées :**

Nom	Organisme
M. COURAU	Chambre d'Agriculture
Natacha DULKA	DREAL Aquitaine
Colette GOUANELLE	SEPANSO

### Déroulé de la réunion

Ouverture de la réunion par Mme BEAUPIED-QUEYRAUD pour remercier l'ensemble des participants. Elle rappelle brièvement que le bureau d'étude Rivière Environnement a été choisi suite à un appel d'offre pour réaliser le document d'objectifs Natura 2000.

Un tour de table est fait et Mme GROSS, directrice de Rivière Environnement rappelle que la validation des périmètres est pour le moment prématurée. Le périmètre sera affiné à l'issue du diagnostic et soumis au comité de pilotage pour validation.

M LACAZE, président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Beuve et de la Bassanne (SIAH BB) souligne son intérêt pour Natura 2000 et marque la volonté du syndicat de contribuer à l'élaboration DOCOB. Il regrette que le manque de moyens du syndicat ne lui permette pas de recruter un technicien rivière et ainsi porter le projet Natura 2000.

Projection d'un power point par la SARL Rivière Environnement afin de présenter les éléments suivants :

- ✓ Le bureau d'étude Rivière Environnement
- ✓ L'équipe mobilisée sur le projet
- ✓ La méthodologie et le planning de réalisation de l'étude
- ✓ Les spécificités des réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne

## Discussions

M ROBIN (Fédération des chasseurs de la Gironde) demande à ce que la **réunion publique** prévue par le bureau d'études dans le courant du mois d'Octobre soit décalée afin de mobiliser les chasseurs. Avec l'accord de l'ensemble des personnes présentes, la réunion publique est donc fixée au **mercredi 14 Novembre 2012 à 18h30** à Castets. Cette réunion a pour objectif de présenter la démarche Natura 2000 au public. La DDTM chargée de la communication tout au long de la réalisation du DOCOB transmettra l'information.

M LACAZE du SIAH rappelle qu'une **étude préalable** à la restauration et à l'entretien des réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne a été réalisée en 2009 par le cabinet d'études Aqua Conseils. Cette étude contient de nombreux éléments qui pourront être repris dans le document d'objectifs Natura 2000. Toutefois, ne poursuivant pas les mêmes objectifs, ces deux études (DOCOB et étude d'Aqua Conseil) ne seront donc pas identiques mais complémentaires.

Certains membres du comité de pilotage s'étonnent de la durée prévue pour la réalisation du DOCOB (23 mois). Le bureau d'études rappelle qu'il est très difficile de réduire ce délai dans la mesure où les inventaires faune/flore/habitats doivent être menés en toutes saisons afin d'évaluer au mieux la diversité biologique du site. En parallèle, il est donc primordial d'organiser la concertation afin de mobiliser les acteurs locaux autour du projet Natura 2000.

De plus, le temps de la réalisation du DOCOB ne fige en rien les décisions politiques qui peuvent être prises sur ou à proximité du site.

Alexandre COMAS rappelle l'importance de la **concertation** dans la démarche Natura 2000 et ajoute que le comité de pilotage doit être le relais de l'information afin que le maximum de personnes puisse prendre part à la discussion. Des lettres d'informations réalisées par le bureau d'études seront confiées aux membres du comité de pilotage pour qu'ils les diffusent.

Mme BEAUPIED-QUEYRAUD rappelle que les arrêtés préfectoraux concernant les périmètres d'étude Natura 2000 seront pris courant Octobre 2012. Les maires des communes concernées auront trois mois pour les valider ou s'y opposer. Ces arrêtés ne concernent que le périmètre d'étude. Le périmètre définitif Natura 2000 sera validé à la fin du DOCOB.

Isabelle PASSICOS du SCOT Sud Gironde demande à ce que sa structure fasse partie des membres du comité de pilotage. La demande a été acceptée.

## Compte rendu de la réunion publique

**Maîtrise d'ouvrage :**

DDTM 33

**Lieu :** Castets-en-Dorthe

**Date :** Mercredi 14 Novembre 2012

**Objet :** Présentation de Natura 2000, de la méthodologie de travail envisagée par le bureau d'études Rivière Environnement et des spécificités du site Beuve / Bassanne.

Une quinzaine de personnes a participé à cette réunion en présence de M. MULLET de la DDTM33 et de trois membres de l'équipe Rivière Environnement.

## Déroulé de la réunion

Projection d'un power point par la SARL Rivière Environnement afin de présenter les éléments suivants :

- ✓ Qu'est-ce que Natura 2000 ?
- ✓ Les spécificités et les raisons du classement des réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne

## Discussions

Les premières questions et remarques ont concerné les **limites du territoire Natura 2000**. Les participants souhaitent connaître le périmètre exact afin de savoir qui va être concerné par le projet. Il est rappelé que pour l'instant, aucune limite définitive n'a été établie. En l'état actuel des choses, seul un périmètre d'étude peut être présenté. Ce périmètre a été défini à l'issue des premières investigations de terrain (inventaires faune/flore/habitats naturels) réalisées par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine en 2008. Le bureau d'études Rivière Environnement sera donc chargé de compléter ces inventaires, et de proposer un périmètre précis (à la parcelle cadastrale) en fonction des enjeux écologiques du site. Cette proposition sera soumise à la validation du comité de pilotage.

Ensuite, la question de **l'entretien des cours d'eau et des berges** a été abordée. Certains propriétaires riverains du cours d'eau se demandent en effet si cette problématique sera prise en compte dans le cadre de Natura 2000. Il leur est rappelé à cette occasion que le syndicat d'aménagement hydraulique du Beuve et de la Bassanne a la charge de cet entretien en se substituant aux riverains mais la tâche est difficilement réalisable sans l'emploi d'un technicien rivière.

La **gestion des niveaux d'eau** sur le Beuve et la Bassanne est un élément sur lequel les participants ont insisté. Le maintien des milieux humides est dépendant de la gestion des ouvrages hydrauliques. La plupart des pelles et des moulins ne permettent plus de réguler les niveaux d'eau car ceux-ci ne sont plus fonctionnels. Les coûts de remise en état des ouvrages hydrauliques sont élevés et aucune aide n'est prévue pour aider les propriétaires. L'utilisation des pelles sur les ouvrages encore fonctionnels est réalisée de façon arbitraire et non concertée à l'échelle de l'ensemble du cours d'eau mais aussi par manque d'informations sur la bonne gestion des niveaux d'eau.

Par ailleurs, des mesures liées à la continuité écologique devront être prises afin de respecter la Directive cadre Européenne (obligation des propriétaires de mettre leurs ouvrages aux normes). Cependant, ces actions devront faire l'objet de réflexions croisées et d'une approche globale car les moulins sont aussi un patrimoine culturel et bâti à respecter.

Des participants soulignent également des problèmes de qualité d'eau liés aux rejets domestiques.

Des élus se posent des questions au sujet de la récupération de la taxe sur la propriété non bâtie (TPNB). Les exonérations de la part communale et intercommunale de la taxe sur le foncier non bâti auxquelles donnent droit la signature de contrat ou de charte, sont compensées pour le budget des communes et EPCI par un versement compensatoire par l'Etat. Ce montant compensatoire est versé à la commune l'année suivant celle de l'exonération.

Pour clôturer la réunion, M. LACAZE (Pdt du SIAH Beuve Bassanne) réaffirme la volonté du Syndicat de s'investir et de suivre de près ce projet de site Natura 2000 sur son territoire.

*La prochaine étape de la concertation consistera à organiser des groupes de travail (printemps 2013) afin d'associer le public à la démarche Natura 2000 et de le faire participer au travail mené par le bureau d'études Rivière Environnement.*

## Compte rendu des réunions de participation au diagnostic

**Maîtrise d'ouvrage :** DDTM 33

**Lieu :** Mairie de Castets-en-Dorthe et Mairie de Lados

**Date :** Mercredi 19 Juin et Jeudi 20 Juin 2013, 18h30

**Objet :** Réunion de concertation et de participation au diagnostic

**Pièce jointe :** Présentation power point

### Déroulé de la réunion

Projection d'un power point par la SARL Rivière Environnement afin de présenter les éléments suivants :

- ✓ Qu'est-ce que Natura 2000 ?
  - Rappel de la démarche
  - Le document d'objectifs et ses outils de mise en œuvre
- ✓ Inventaires et analyse de l'existant
  - Le périmètre d'étude
  - Premier bilan du diagnostic écologique et socioéconomique
- ✓ La gestion de l'eau sur les réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne
  - Qualité de l'eau
  - Gestion quantitative
  - Ressource piscicole

Réunion du Mercredi 19 Juin		Réunion du Jeudi 20 Juin	
Nom	Organisme	Nom	Organisme
M. Alexandre COMAS	Rivière Environnement	M. Alexandre COMAS	Rivière Environnement
Mlle Maud GIRONDE	Rivière Environnement	Mlle Maud GIRONDE	Rivière Environnement
M Patrick MULET	DDTM 33	Mme Nadia NOEL	Fédération de pêche 33
M. Michel LACAZE	Pdt Syndicat d'aménagement hydraulique	M. Jean-Louis SAUMON	Maire de Brouqueyran
M. Claude COURREGÉ	Maire de Brannens	M. Jean-Claude COURREGES	Syndicat d'aménagement hydraulique-CDC
M. Elean CIASTAING	Adjoint Brannens	M. Jean-Claude DUCHAMPS	Maire de Lados
M. Pierre DIENER	Maire de St Loubert		
M. Patrick MONTO	Maire de Savignac		
M. Jean-Claude DUMENIL	Maire de Bieujac		
M. Walter GRUBER	Maire de St Pardon de Conques		
M. Michel GARRAS	Adjoint Castets en Dorthe		
M. Bernard AGOT	Maire de Barie		

Peu de personnes ont répondu présent à ces réunions de concertation. Deux réunions étaient organisées (la première dans le Nord des bassins versants et l'autre plus au Sud) afin de toucher le

maximum de personnes. Les seules personnes présentes ont été des élus ayant reçu l'invitation en mairie mais aucun autre acteur local ne s'est présenté.

## Discussions

De l'avis de l'ensemble des participants, le **manque de communication** est la raison principale expliquant le manque de participation. Pourtant, des affiches ont été réalisées, l'ensemble du comité de pilotage a été invité et certaines communes ont publié l'information sur leur site internet. L'absence de représentant du maître d'ouvrage lors de la deuxième réunion laisse perplexe les participants quant à l'implication de la DDTM et sa réelle volonté de communiquer sur le sujet Natura 2000.

Les élus réclament une carte précise du périmètre à l'échelle de chaque commune afin de pouvoir relayer l'information auprès de leurs administrés. Rivière Environnement répond qu'il est possible de fournir ce type de carte mais le périmètre actuel (**périmètre d'étude**) n'a aucune valeur définitive et réglementaire. Il s'agira par conséquent d'un document de travail.

Un participant fait remarquer que le classement en territoire Natura 2000 est beaucoup trop tardif. En effet, ce territoire est concerné par le projet depuis plus de 10 ans et toujours rien n'a été mis en place. Pour commencer, les mesures de gestion qui seront définies arrivent beaucoup trop tardivement au regard de la présence de certaines espèces. Par exemple, le Vison d'Europe n'est peut-être plus présent sur le site, les populations d'écrevisses à pattes blanches ont considérablement diminué et il en est de même pour la ressource piscicole en général. Les personnes présentes se posent la question de **l'efficacité de Natura 2000** pour la protection des espèces en danger.

La mise en place de la démarche Natura 2000 depuis son lancement est en effet un processus relativement long à mettre en place d'autant plus qu'il est basé sur une **démarche volontaire**. Aucune mesure ne peut être imposée aux personnes ayant des terrains dans un site Natura 2000. De fait, l'efficacité de la démarche réside dans l'engagement du plus grand nombre d'acteurs locaux.

De plus, le **décal de réalisation** semble beaucoup trop long et de nombreuses études ont déjà été réalisées sur le Beuve et la Bassanne. Il est rappelé que le délai de réalisation ne peut être écourté car les inventaires faune-flore doivent couvrir l'ensemble des saisons afin d'être le plus exhaustifs possible. A ce propos, l'équipe de Rivière Environnement se rendra sur les propriétés privées en bordure des cours d'eau afin de mener les prospections. L'ensemble des propriétaires ne pouvant être contacté par l'équipe, il est important que les communes relaient l'information auprès des personnes concernées. Enfin, les études réalisées précédemment sur le secteur sont également prise en compte dans le document d'objectifs.

L'entretien de la végétation dans les **plantations de peupliers** est une des questions soulevées par le débat. Dans l'assistance, des personnes ont expliqué que le fait de couper à ras l'herbe permettrait aux peupliers de mieux pousser. Rivière-Environnement explique que les coupes rases sous les arbres ne permettent pas à la faune de bénéficier de zones de refuge tandis qu'un entretien raisonné de la strate herbacée peut être compatible avec la conservation du site Natura 2000 et la présence d'espèces remarquables.

La question de la qualité de l'eau et les causes de sa dégradation est abordée lors de la présentation. Il est signalé au bureau d'études que des progrès sont fait depuis quelques années en termes d'amélioration de la qualité de **l'assainissement** individuel. Les SPANCS effectuent en effet de plus en plus de contrôles qui permettent de mieux communiquer auprès des personnes concernées. De plus, certaines entreprises de Bazas comme les abattoirs ont été signalées comme des sources de pollutions du Beuve par les participants.

En termes de **gestion quantitative de l'eau**, les participants s'accordent à dire qu'aucune concertation n'est menée entre les propriétaires d'ouvrages hydrauliques (lorsque ces ouvrages sont encore fonctionnels). Cela entraîne de nombreux problèmes sur le cours d'eau : rupture de la continuité écologique (libre circulation des espèces et des sédiments), réchauffement de l'eau, accentuation des étiages etc. De plus, des problèmes sont également à signaler au niveau des

retenues d'eau car les aménagements ne permettent pas de maintenir en permanence un débit réservé et ils sont très difficilement franchissables par les poissons migrateurs.

Lors de la deuxième réunion, la représentante de la Fédération de pêche informe que les particuliers peuvent signer des accords avec les **AAPPMA** afin que ces dernières entretiennent le cours d'eau en échange d'un droit de pêche sur le tronçon. Cela permet de réaliser un entretien de la rivière qui n'est plus effectué aujourd'hui par les propriétaires riverains. Elle ajoute que des associations de pêche pourraient être intéressées par des contrats Natura 2000 mais qu'il est primordial de les associer à la démarche de concertation. Elle déplore qu'aucune AAPPMA ne fasse partie du comité de pilotage et aucune n'a reçu l'information au sujet de ces réunions.

*Si vous souhaitez davantage d'informations ou faire part de vos remarques concernant le territoire Natura 2000, n'hésitez pas à solliciter les services de la DDTM ou le bureau d'études Rivière Environnement.*

## Compte rendu de la réunion du comité de pilotage

**Maîtrise d'ouvrage :** DDTM 33

**Lieu :** Salle des fêtes de Savignac

**Date :** Jeudi 10 Avril 2014

**Objet :** Présentation du diagnostic et des objectifs de conservation des sites Natura 2000

**Pièce jointe :** Présentation power point

### Personnes présentes

Nom	Organisme
M. Frédéric CARRE	Sous-Préfet Langon / Pdt du comité de pilotage
M Patrick MULET	DDTM 33
M. Nicolas KLEIN	DDTM 33
M. Alexandre COMAS	Rivière Environnement
M. David BRIENT	Rivière Environnement
M. Michel LACAZE	Pdt Syndicat d'aménagement hydraulique
M. Eric VIGNEAU	Mairie de Sendets
M. Jean Claude COURREGE	Mairie d'Auros
M. Pierre DIENER	Mairie de St Loubert
M. Jean-Claude DUMENIL	Mairie de Bieujac
M. Patrick MONTTO	Maire de Savignac
M. Jean Louis SAUMON	Mairie de Brouqueyran
Mme Sylvie LE GALL	Mairie de Berthez
M. Jean Luc LANNELUC	Mairie de Birac
Mme Isabelle PASSICOS	SCOTT Sud Gironde
Mme Natacha DULKA	DREAL Aquitaine
Mme Elodie MARDINE	Chambre d'Agriculture de la Gironde
Mme Nadia NOEL	Fédération de Pêche de la Gironde
M. Claude FAUSEME	Fédération de Pêche de la Gironde
M. Emmanuel ROBIN	Fédération de Chasse de la Gironde
M. Luc-Olivier DELEBECQUE	Centre Régional de la Propriété Forestière
Mme Audrey BRIS	Agence de l'Eau Adour Garonne

### Personnes excusées :

- M. Philippe PLAGNOL, CDC Sud Gironde (représenté par M. DUMENIL, maire de Bieujac)
- Mme Sophie de LAVERGNE, Fédération de pêche de la Gironde
- M. Sylvain BROGNIEZ, Conseil Général de la Gironde
- Mme Ghislaine PERAL, Conseil Général de la Gironde

## Déroulé de la réunion

Projection d'un power point par la SARL Rivière Environnement afin de présenter les éléments suivants :

- ✓ Introduction / Rappels sur la démarche Natura 2000
  - Les grands principes
  - Le document d'objectifs et ses outils de mise en œuvre
- ✓ Inventaires et analyse de l'existant
  - Le périmètre étudié
  - Synthèse du diagnostic écologique
  - Synthèse du diagnostic socio-économique
- ✓ Proposition d'objectifs de conservation
  - Grands objectifs
  - Objectifs opérationnels
- ✓ Présentation des prochaines étapes

## Discussions

M. LACAZE, président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne, précise qu'une convention a été signée récemment avec le syndicat de l'Engranne afin que 2 techniciens rivière puissent intervenir sur le Beuve et la Bassanne pour l'enlèvement des embâcles.

Mme Audrey BRIS de l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte des précisions sur les études groupées « continuité écologique ». Elle rappelle que dans le cadre de cette démarche, l'agence accompagne les propriétaires pour juger de la nécessité d'aménager les ouvrages, de la faisabilité et pour réaliser les travaux.

Une remarque est formulée quant au fait de retirer des grandes zones de culture et de peupleraies du périmètre Natura 2000. Cette exclusion ne laisse pas la possibilité aux propriétaires des parcelles ou exploitants de signer des contrats Natura 2000 ou des mesures agro environnementales territorialisées (MAET). Il est précisé que les surfaces qui sont exclues ne peuvent être conservées dans le périmètre car elles n'accueillent pas d'habitats d'intérêt communautaire ni d'habitats d'espèces et ne jouent aucun rôle dans leur conservation. Cette exclusion de parcelles est réalisée au cas par cas.

Le bureau d'études Rivière Environnement prévoit d'organiser une prochaine réunion publique pour informer les participants sur la mise en œuvre des contrats Natura 2000. Certains élus demandent à ce que cette réunion soit organisée en début de soirée (20h-20h30) afin que les éleveurs puissent y assister. Le bureau d'études insiste auprès des élus sur la nécessité de relayer l'information vers leurs administrés.

Mme PASSICOT, du SCOT Sud Gironde, appuie le fait que le manque d'entretien des cours d'eau et de la ripisylve est en partie lié au manque de moyens du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne pour l'embauche d'un technicien rivière. Le syndicat et les élus sont en effet dans l'attente d'un déblocage de cette situation. La baisse du nombre d'exploitations agricoles joue également un rôle important dans le manque d'entretien des cours d'eau et des milieux adjacents.

Un participant demande quelle est la durée d'engagement des contrats Natura 2000. Le bureau d'études répond que l'engagement est de 5 ans renouvelables. Cette signature engage le propriétaire ou l'exploitant à des mesures de gestion spécifiques (définies dans le contrat) sur les parcelles engagées.

M. CARRE, président du comité de pilotage, appuie le fait que la gestion de l'eau et notamment sa qualité font partie des enjeux majeurs pour la conservation des milieux naturels et des espèces. Il rappelle que l'assainissement non collectif est encadré par une réglementation que les élus doivent faire appliquer sur leur territoire. Les collectivités locales participent déjà à l'amélioration de la qualité de l'eau en réalisant de gros efforts pour le renouvellement de leurs systèmes d'assainissement collectif.

Il rappelle également l'importance du maintien des pratiques agricoles traditionnelles garantes de la conservation des milieux ouverts favorables à la biodiversité.

Il clôt cette réunion du comité de pilotage en remerciant le bureau d'études et les élus présents.

## Compte rendu de la réunion de concertation sur les mesures de gestion

**Maîtrise d'ouvrage :** DDTM 33

**Lieu :** Salle des fêtes de Brannens

**Date :** Jeudi 05 Juin 2014

**Objet :** Présentation des mesures de gestion des sites Natura 2000

**Pièce jointe :** Présentation power point

### Personnes présentes

Nom	Organisme	Nom	Organisme
M Patrick MULET	DDTM 33	M. Pascal TURANI	CA
M. Nicolas KLEIN	DDTM 33	Mme Martine MONGIE	Adjointe Pondaurat
M. Alexandre COMAS	Rivière Environnement	M. Elian CASTAING	Propriétaire riverain
M. David BRIENT	Rivière Environnement	M. Olivier de BELLEVILLE	Propriétaire riverain
M. Jean Claude COURREGES	Maire de Brannens	M. Jean Christophe DULEAU	Propriétaire riverain
M. Christian DARTIGOLLES	Propriétaire Brouqueyran	M. Michel LEGLISE	Maire Aillas
M. Jean Paul AUBRIL	Exploitant agricole St Pardon	M. Bernard BOSSET	Maire Bazas
M. Jean TESTEMALE	Elu Auros	M. Christian LAFARGUE	Maire Labescau
M. Bernard CHALOUPIN	Propriétaire riverain	M. Eric VIGNEAU	Maire Sendets
M. François RICADAT	Conseiller Chambre Agriculture	M. Christophe DARCOS	Adjoint Cazats
M. Jean Claude DUMENIL	Maire Bieujac	M. Alain DUBOURG	Adjoint Sigalens
M. Pierre DIENER	Maire St Loubert	M. Jean Claude LABBE	Adjoint St Pardon de Conques
M. Jérôme CASTAING	Propriétaire riverain Brannens	Mme Evelyne MAISONNIER	Propriétaire riveraine du Beuve
M. Pascal LAGADERE	Propriétaire Bieujac	M. Daniel FLIPO	Maire Castets en Dorthe
Mme NOEL Nadia	Fédération de Pêche 33 – Pêcheurs du Réolais	M. Bernard PAGOT	Maire Puybarban
M. Loïc CAZAMAJOU	Adjoint Savignac	M. Richard GAUTHIER	Maire Bassanne
M. Jean Luc TAUZIN	Elu Savignac		

## Déroulé de la réunion

Projection d'un power point par la SARL Rivière Environnement afin de présenter les éléments suivants :

- ✓ Rappels des objectifs de conservation
- ✓ Les contrats Natura 2000
  - Qu'es aquò ?
  - Présentation des contrats
  - Discussions
- ✓ Les mesures agricoles (MAEC)
  - Présentation du principe
  - Présentation d'exemples de montage des mesures
- ✓ La charte Natura 2000
  - Qu'es aquò ?
  - Présentation des engagements
  - Discussions

A la demande de l'assemblée, un point d'introduction a été fait sur la démarche Natura 2000 et les grandes étapes de l'élaboration du DOCOB. De plus, par manque de temps, l'ensemble des engagements de la Charte Natura 2000 n'ont pu être présentés et débattus. La proposition de charte a donc été envoyée par mail (plus une dizaine de versions papier le jour de la réunion) à l'ensemble des participants de la réunion en leur demandant de faire remonter leurs remarques au bureau d'études avant le lundi 23 Juin 2014.

## Discussions

La discussion s'est installée sur la question du périmètre. Des participants demandent quelles sont limites exactes du site et qui les a fixé. Le bureau d'études répond que le périmètre prend globalement en compte les lits majeurs du Beuve et de la Bassanne ainsi que certains affluents. Ils ont été définis sur la base d'un périmètre initial officiel (FSD), puis ont fait l'objet d'ajustements grâce au travail d'inventaires de la faune, de la flore et des milieux naturels. Des cartes précises du périmètre étudié ont été envoyées à l'ensemble des communes concernées au mois de Juillet 2013. Un périmètre affiné sera présenté au comité de pilotage final du 3 juillet 2014. M. Klein de la DDTM ajoute qu'à l'issue du dernier comité de pilotage, une consultation des communes sur la question du périmètre Natura 2000 sera menée par le préfet. Des modifications pourront être apportées à conditions que les demandes soient justifiées d'un point de vue écologique.

Mme NOEL, de l'AAPPMA des Pêcheurs du Réolais demande si son association peut adhérer à la charte ou à la signature de contrats Natura 2000 et, si elle peut les imposer aux propriétaires riverains. Les membres de Rivière Environnement répondent que les AAPPMA ont tout à fait vocation à bénéficier des aides financières des contrats ou de s'engager dans la charte. En revanche, elles ne peuvent les imposer aux propriétaires. Le droit de propriété ne pouvant être bafoué, il faut qu'une convention soit passée avec ces derniers.

Le syndicat d'aménagement hydraulique du Beuve et de la Bassanne peut également s'engager dans des contrats (par exemple, entretien de la ripisylve, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles) et « les imposer » aux propriétaires riverains car il dispose d'une déclaration d'utilité publique qui lui permet d'effectuer l'entretien sur l'ensemble du réseau hydrographique. Dans ce cas-là, c'est le syndicat qui signe le contrat et qui reçoit les aides, et non le propriétaire de la parcelle.

Un participant fait remarquer que le Beuve est un site qui a toujours été entretenu par les exploitants agricoles et les riverains dans le respect du milieu et des espèces, il ajoute que les lamproies marines étaient effectivement présentes en grand nombre dans le passé. En effet,

l'entretien des riverains et des exploitants agricoles notamment par l'élevage extensif et le maintien des milieux ouverts est bénéfique pour les espèces et les habitats naturels, mais certaines activités ont en parallèle créé de nombreux déséquilibres, particulièrement sur les milieux aquatiques. De fait, certaines espèces présentes dans le passé telles que les Lamproies, les Ecrevisses à pattes blanches, le Vison d'Europe etc... ont quasiment disparu du site aujourd'hui. M. Klein de la DDTM33, ajoute que l'objectif de Natura 2000 est de conserver l'existant et de restaurer les milieux en mauvais état de conservation. L'Etat français doit d'ailleurs rendre compte à la Commission européenne des résultats de cette politique.

Des participants intéressés par les contrats demandent quand les signatures seront-elles possibles. M. Klein répond que les signatures pourront avoir lieu lorsque le DOCOB sera officiellement approuvé par une note de service signée par le Préfet autorisant les mesures de gestion. Pour effectuer cette mission, un animateur sera recruté courant 2015.

## ANNEXE 4 : ANALYSE DU RISQUE DE MORTALITE DU VISON D'EUROPE PAR COLLISION ROUTIERE

**Objectif : Localiser les parties du réseau routier représentant des dangers majeurs pour le Vison d'Europe.**

La mortalité par collision routière est une des causes majeures de la régression du Vison d'Europe. Ces collisions résultent le plus souvent d'ouvrages hydrauliques inadaptés aux cheminements du Vison d'Europe. Suivant l'importance du trafic, la transparence ou non des ponts qui franchissent le cours d'eau, les milieux naturels présents de part et d'autre de la route ; le risque de mortalité par collision routière sera plus ou moins fort. La transparence d'un ouvrage (en crue et à l'étiage) définit la possibilité de cheminement à sec d'une espèce sous un pont lui évitant ainsi de traverser la chaussée.

De plus, « bien qu'il soit qualifié d'animal semi-aquatique, le Vison d'Europe n'est pas un très bon nageur : il progresse dans l'eau par de simples battements des pattes alors que la Loutre par exemple effectue des ondulations du corps qui sont beaucoup plus efficaces. Il ne peut évoluer que dans des eaux relativement calmes et est incapable de nager contre le courant. Lorsqu'il remonte un cours d'eau, il est donc obligé de cheminer sur la berge. Si celle-ci est interrompue au niveau d'un ouvrage de franchissement d'une infrastructure routière (pont), il est obligé de grimper sur le talus et de traverser la chaussée », s'exposant à une collision avec un véhicule (GREGE, SFPEM, CONSEIL GENERAL DES LANDES, 2002).

### Illustration de la transparence d'un ouvrage

Non transparent



Transparent



→ : Cheminement du vison

Source : PNR LG, 2004

## METHODOLOGIE

L'évaluation du risque de collision routière s'effectue en trois étapes :

- ✓ Cartographie des ouvrages de franchissement
- ✓ Croisement du trafic routier et de la fréquentation du Vison d'Europe
- ✓ Hiérarchisation des ouvrages

La première étape consiste à localiser l'ensemble des ouvrages de franchissement (Cf. Carte de localisation des ouvrages de franchissement routier consultable dans l'atlas cartographique du Docob) sur le cours d'eau en se basant sur la zone potentielle d'activité de l'espèce. La cartographie est réalisée sur SIG à l'aide des fonds IGN au 1/25000<sup>ème</sup> et de la base de données BD Carthage pour le réseau hydrographique. Seuls les chemins ne sont pas pris en compte. Le franchissement est matérialisé par un point (pont).

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

Site Internet : [www.riviere-environnement.fr](http://www.riviere-environnement.fr)

Ensuite, pour chaque pont, cinq facteurs sont analysés :

1. **Le niveau de trafic.** Trois indices ont ainsi été définis correspondant chacun à une classe de trafic:
2. **La largeur des habitats naturels dans le lit majeur.** Plus le lit majeur comprenant des habitats favorables est large, plus il y a risque de traversées de la route à ce niveau. La valeur correspond au mètre du linéaire d'habitat.

Trafic routier	Indice
[0-1500]	1
[1500-3000]	2
[3000-∞[	3

3. **La transparence des ouvrages** en crue et à l'étiage. Si le Vison peut traverser la route par le dessous du pont, les risques de collisions sont diminués. La valeur à prendre en compte est 1 si l'ouvrage est transparent, sinon 2.
4. **Le type de cours d'eau** (principal, secondaire ou tertiaire). Plus le cours d'eau est long, plus il y a d'habitats potentiellement favorables au Vison d'Europe et plus ce cours d'eau a de chance d'être le centre de son domaine vital. Ce cours d'eau sera davantage parcouru dans les déplacements du Vison que les cours d'eau secondaires et tertiaires. La valeur est 3 pour principal, 2 pour secondaire et 1 pour tertiaire.
5. **la largeur du lit majeur** qui permet de distinguer la méthode de calcul. En effet, le risque de collision est directement lié à la possibilité pour le Vison de poursuivre son cheminement sous la route sans difficulté. C'est ainsi que deux cas se présentent :

- ✓ Si **la vallée est étroite** (inférieure à 80m), tout repose sur la transparence de l'ouvrage. L'évaluation se fait par la formule suivante :

$$\begin{aligned} \text{TOTAL (niveau de priorité)} &= 1 \times \text{largeur du lit majeur (Lm) en hm} \\ &+ 3 \times (\text{transparence étiage (Te)} + \text{transparence crue (Tc)}) \\ &+ 1 \times \text{type de cours d'eau (C)} \\ &+ 1 \times \text{trafic (T)}. \end{aligned}$$

- ✓ Si **la vallée est large** (supérieure à 80m), le Vison d'Europe peut passer d'un habitat à un autre en dehors de l'ouvrage du lit mineur. La transparence de l'ouvrage n'apporte alors que peu d'éléments. Ainsi, le critère important est la proportion d'habitat dans le lit majeur et le type de cours d'eau. L'évaluation se fait par la formule suivante :

$$\begin{aligned} \text{TOTAL (niveau de priorité)} &= 1 \times \text{largeur du lit majeur (Lm) en hm} \\ &+ 2 \times \% \text{ habitats préférentiels (de 0 à 1)} \\ &+ 0,75 \times (\text{transparence étiage (Te)} + \text{transparence crue (Tc)}) \\ &+ 2 \times \text{type de cours d'eau (C)} \\ &+ 1 \times \text{trafic (T)} \end{aligned}$$

Cette méthodologie permet une classification relative des franchissements pour cibler les niveaux d'interventions qui sont hiérarchisés en trois types de priorités d'action :

- ✓ si total > 16 alors secteurs présentant un risque de collisions fort : priorité 1 = **intervention prioritaire**
- ✓ si 13 < total < 16 alors secteurs présentant un risque modéré de collisions : priorité 2 = **intervention nécessaire**
- ✓ si total < 13 alors secteurs présentant un risque faible de collisions : priorité 3 = **pas d'intervention nécessaire**

Ouvrages hydrauliques sur le Beuve :

Commune	Id_site	Largeur du lit majeur (hm)	Largeur habitat (hm)	Largeur habitat/Lit majeur	Transparence en étiage (1,2)	Transparence en crue (1,2)	Type de cours d'eau (1,2,3)	Trafic (1,2,3)	Total	Priorité (1,2,3)	Type d'ouvrage	Type_route	
		Lm	Lh	Lh/Lm	Te	Tc	C	Tf					
Saint Pardon de Conques	1	Pont agricole										Voûte	Chemin agricole
	2											Voûte	Chemin agricole
	3	1,3	0,2	0,15	2	2	1	1	7,6	3	Voûte	Route communale	
Saint Loubert	4	0,9	0,9	1,00	1	1	1	1	7,4	3	Voûte	Route communale	
	5	5	1	0,20	1	2	3	1	14,7	2	Ouvrage cadre	Route communale	
	6	4	2,5	0,63	2	2	3	3	17,3	1	Voûte	RD 224	
Castets en Dorthe	7	1	0	0,00	2	2	1	3	9,0	3	Voûte	RD 123	
Bieujac	8	2,6	1,2	0,46	1	2	3	3	14,8	2	Voûte	RD 123	
	9	Moulin											
	10	1,2	0,9	0,33	2	2	3	2	12,9	3	Voûte	RD 225	
Brannens	11	2	2	1,00	2	2	3	3	16,0	1	Buse	Autoroute 62	
	12	0,8	0,8	1,00	1	2	3	3	14,1	2	Ouvrage cadre	RD 116	
	13	Passage avec des poteaux électriques											
	14	0,6	0,2	0,33	2	2	2	1	15,6	2	Voûte	Route communale	
	15	Plus de pont											
Auros	16	3	1,7	0,57	1	2	3	1	13,4	2	Voûte	Route communale	
	17	0,7	0,7	1,00	2	2	3	3	18,7	1	Voûte	RD 10	
	18	1,5	1,5	1,00	2	2	3	0	12,5	3	Ouvrage cadre	Chemin privé	
	19	Pont agricole										Voûte	Chemin agricole
Brouqueyran	20	2,2	0	0,00	1	2	1	1	7,5	3	Ouvrage cadre	Route communale	
Lados	21	1,6	0,1	0,06	2	2	1	3	9,7	3	Voûte	RD 12	
Brouqueyran	22	Moulin											
	23												
Bazas	24	4,5	1,1	0,24	1	2	2	2	13,2	2	Voûte	RD 125	
Cazats	25	2	2	1,00	1	2	1	1	9,3	3	Voûte	Route communale	
	26	2	2	1,00	2	2	2	1	12,0	3	Voûte	Route communale	
	27	0,7	0,7	1,00	1	2	2	2	13,7	2	Voûte	RD 123	
Gans	28	Pont agricole										Ouvrage cadre	Chemin agricole
	29	2	0	0,00	2	2	1	1	8,0	3	Voûte	Route communale	
	30	Pont agricole										Buse	Chemin agricole
	31	3	3	1,00	2	2	3	1	15,0	2	Buse	RD 110	
	32	3	3	1,00	1	2	1	1	10,3	3	Ouvrage cadre	RD 110	
Bazas	33	3,2	0,05	0,02	2	2	1	0	8,2	3	Ouvrage cadre	Chemin privé	
	34	3,5	1,5	0,43	1	2	3	0	12,6	3	Voûte	Chemin privé	
	35	2	1,5	0,75	1	2	2	1	10,8	3	Voûte	RD 110	
	36	4	4	1,00	1	2	3	3	17,3	1	Buse	RD 9	
	37	4	4	1,00	2	2	3	3	18,0	1	Ouvrage cadre	RD 9	
	38	Pont agricole										Ouvrage cadre	Chemin agricole
Saint Côme	39	1,8	0,7	0,39	2	2	2	1	10,6	3	Voûte	Route communale	
	40	1,3	1,3	1,00	2	2	2	3	13,3	2	Buse	RD 655	
Sauviac	41	0,8	0,8	1,00	2	2	1	1	8,8	3	Voûte	Route communale	
	42	Travaux pour le gazoduc – Pont de bois (temporaire ?)											
	43	0,8	0,8	1,00	2	2	2	1	10,8	3	Voûte	Route communale	
Cudos	44	0,7	0,7	1,00	2	2	1	2	15,7	2	Voûte	RD 12	
Sauviac	45	1,2	1,2	1,00	1	1	2	1	9,7	3	Voûte	Route communale	
	46	0,6	0	0,00	1	2	1	1	11,6	3	Voûte	RD 12 E1	
Birac	47	0,8	0,6	0,75	2	2	1	1	8,3	3	Ouvrage cadre	Route communale	
Saint Côme	48	2,8	2,8	1,00	2	2	2	1	12,8	3	Voûte	Route communale	
Birac	49	0,8	0,3	0,38	2	2	1	1	7,6	3	Voûte	Route communale	
Gajac	50	1,5	1,5	1,00	2	2	2	1	11,5	3	Voûte	Route communale	
	51	2,2	0,1	0,05	2	2	1	1	8,3	3	Buse	Route communale	
	52	1,1	0,3	0,27	2	2	1	1	7,6	3	Voûte	Route communale	
Sendets	53	0,3	0	0,00	2	2	2	1	15,3	2	Voûte	Route communale	
Gajac	54	0,6	0,2	0,33	2	2	2	1	15,6	2	Ouvrage cadre	Route communale	
Bazas	55	4,5	1,4	0,31	2	2	3	2	16,1	1	Voûte	RD 12	
Castets en Dorthe	56	Travaux pour le gazoduc – Pont de bois (temporaire ?)											
Bieujac	57	1,5	0,5	0,33	2	2	1	1	8,2	3	Ouvrage cadre	Route communale	
	58	0,4	0,4	1,00	2	2	1	1	14,4	2	Buse	Route communale	
	59	1,5	0	0,00	2	2	3	1	11,5	3	Ouvrage cadre	Route communale	
Cazats	60	Pont forestier										Voûte	Chemin forestier
	61	2	2	1,00	2	2	1	1	10,0	3	Ouvrage cadre	Route communale	
Gajac	62	2,2	0,3	0,14	1	2	3	0	10,7	3	Voûte	Chemin privé	
Bazas	63	8,5	3	0,35	1	2	1	1	14,5	2	Voûte	RD 110	
	64	Pont agricole										Voûte	Chemin agricole
	65	Moulin											
	66	4	0	0,00	1	2	2	1	11,3	3	Buse	RD 110	
	67	4	4	1,00	2	2	3	0	15,0	2	Voûte	Aire de repos	
Saint Côme	68	Pont agricole										Voûte	Chemin agricole
	69	1,8	0,7	0,39	2	2	2	1	10,6	3	Voûte	Route communale	
Cazats	70	0,8	0,8	1,00	2	2	1	1	8,8	3	Buse	Route communale	
	1	Intervention prioritaire						3	Pas d'intervention nécessaire				
	2	Intervention nécessaire							Risque très faible de mortalité par collision pour le Vison				

Ouvrages hydrauliques sur la Bassanne :

Commune	Id_site	Largeur du lit majeur (hm)	Largeur habitat (hm)	Largeur habitat/Lit majeur	Transparence en étiage (1,2)	Transparence en crue (1,2)	Type de cours d'eau (1,2,3)	Trafic (1,2,3)	Total	Priorité (1,2,3)	Type d'ouvrage	Type de route
		Lm	Lh	Lh/Lm	Te	Tc	C	Tf				
Castets en Dorthe	1	20	0,2	0,01	2	2	3	1	30,02	3	Ouvrage cadre	Route communale
Castillon de Castets	2	20	0,2	0,01	1	2	3	1	29,27	3	Voûte	RD 226
Bassanne	3	20	0,4	0,02	2	2	3	1	30,04	3	Voûte	RD 226 E1
Barie	4	20	0,2	0,01	1	2	3	1	29,27	3	Ouvrage cadre	RD 226
Bassanne	5	20	0,4	0,02	2	2	3	1	30,04	3	Ouvrage cadre	Route communale
Puybarban	6	3,6	1,8	0,5	1	2	3	2	14,85	2	Voûte	RD 224
Pondaurat	7	2	0	0	2	2	1	1	8	3	Ouvrage cadre	RD 225
	8	1,5	0,2	0,13333333	2	2	3	1	11,76667	3	Voûte	RD 225
	9	Moulin										
	10	2	0,4	0,2	1	1	3	3	12,9	3	Voûte	RD 12
	11	2	0,4	0,2	2	2	3	0	11,4	3	Barrage	Ancienne voie romaine
	12	2	0,1	0,05	2	2	3	1	12,1	3	Ouvrage cadre	Route communale
	13	1,2	0,5	0,41666667	2	2	1	1	8,033333	3	Ouvrage cadre	Chemin privé
	14	1	0,4	0,4	2	2	1	1	7,8	3	Ouvrage cadre	Route communale
	15	1,5	0,8	0,53333333	2	2	1	1	8,566667	3	Ouvrage cadre	Route communale
Aillas	16	2	0,6	0,3	2	2	1	1	8,6	3	Ouvrage cadre	Route communale
Savignac	17	3,9	0,5	0,12820513	1	2	1	3	11,40641	3	Buse	Autoroute
	18	5	0,5	0,1	2	2	3	3	17,2	1	Buse	Autoroute
	19	Pas de pont – Passage en lit mineur										
	20											
	21											
	22	2,8	1,4	0,5	2	2	3	1	13,8	2	Ouvrage cadre	RD 9 E3
	23	1,6	0	0	2	2	1	1	7,6	3	Ouvrage cadre	Route communale
	24	2	2	1	1	2	1	1	9,25	3	Ouvrage cadre	Route communale
	25	Pont agricole										
	26	Ancienne écluse										
	27	Moulin										
	28	Plus de pont										
	29											
	30	Pont agricole										
31												
32												
Aillas	33	4	2,7	0,675	2	2	3	1	15,35	2	Ouvrage cadre	Route communale
	34	1,7	0,7	0,41176471	1	2	1	1	7,773529	3	Buse	RD 10 E9
	35	1,5	1,5	1	1	2	1	1	8,75	3	Voûte	RD 110
	36	1,1	1	0,90909091	2	2	3	1	12,91818	3	Voûte	Route communale
	37	3,2	0	0	2	2	3	0	12,2	3	Voûte	Route communale
	38	3,7	0,3	0,08108108	2	2	3	2	14,86216	2	Voûte	RD 9
	39	2,5	1,1	0,44	1	2	3	1	12,63	3	Ouvrage cadre	Route communale
	40	2,5	1,1	0,44	2	2	3	1	13,38	2	Voûte	Route communale
	41	Plus de cours d'eau										
	42	2,5	1,4	0,56	2	2	3	1	13,62	2	Voûte	RD 110
	43	Digue										
Sigalens	44	0,8	0,4	0,5	2	2	3	1	11,8	3	Buse	RD 124 E8
Aillas	45	1,6	0,8	0,5	2	2	1	1	8,6	3	Voûte	Route communale
Bassanne	46	Moulin										
Puybarban	47											
Aillas	48	Pont agricole										
	49	2	1,7	0,85	2	2	3	0	12,7	3	Ouvrage cadre	Voie en construction
	50	Pont agricole										
	1	Intervention prioritaire						3	Pas d'intervention nécessaire			
	2	Intervention nécessaire						3	Cas particulier induisant un déclassement en priorité 3			
									Risque très faible de mortalité par collision pour le Vison			

## PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT

Pour chaque ouvrage dont la priorité d'aménagement est forte ou moyenne, un passage sous l'ouvrage doit être construit pour offrir un cheminement en « pied sec » au Vison et à la Loutre, ce passage étant par ailleurs utile à d'autres espèces.

Plusieurs types d'aménagements sont possibles (Mission Vison d'Europe, 2004) :

- ✓ Les **marches en béton** ou encorbellements sont réalisables sur la plupart des ouvrages suffisamment hauts pour ne pas gêner le bon écoulement de l'eau en période de crue par exemple. Raccordées à la berge, elles permettent le passage des animaux. Cette technique elle est facilement réalisable dans la majorité des cas car elle ne nécessite pas de gros aménagements.
- ✓ Lorsqu'il n'est pas possible d'aménager un passage de type marche en béton (ouvrages étroits, buses...), l'autre solution consiste à installer une **buse sèche** de 800mm pour les passages inférieurs à 30 mètres. Elles doivent être installées suffisamment haut sur la berge pour permettre le passage en période de crues. La mise en place d'une buse nécessite en revanche des aménagements plus lourds (fermeture de la route, regoudronnage...) ainsi qu'un investissement financier plus importants que les marches en béton.

### Exemples de marches en béton



Source : GREGE, 2010

L'intervention sur tous les ouvrages ne semble pas être nécessaire en raison des montants engagés pour une telle réalisation. Toutefois, il est essentiel de profiter de travaux sur l'un d'entre eux pour les rendre transparents. Dans ce cas une étude complémentaire peut être réalisée afin de définir le type de passage le plus approprié.

La sécurisation des linéaires à risque peut se faire de différentes manières :

- ✓ La pose d'un grillage à maillage inférieur à 25mm.
- ✓ L'ajout d'une glissière métallique (pour sécuriser la chaussée) en prenant soin de bien raccorder les différents éléments et éviter ainsi les « trous ».

Le tableau ci-après compare les coûts associés à différents types d'aménagements possibles pour les ouvrages de franchissement (source : Document d'objectifs de la vallée du Ciron, 2005).

### Aménagements possibles et coûts d'intervention

Aménagement des franchissements	Coûts	Références
Buse sèche=mise en place en évenrant la route : éventration de la route, pose de la buse, recouvrement	380 €/ml	Rosoux et De Bellefroid, 1999
Busage + installation d'une rampe	1000 €	PNR de Brière
Aménagement d'une rampe d'accès au passage	990 €	Rosoux et De Bellefroid, 1999
Aménagement banquette dans un ouvrage	300 €/ml	Beaussillon et al., 2001
Banquette en encorbellement de 56 m (équerre avec charnière + rampe bétonnée)	5 000 €	PNR de Brière
Palissade en bois (50 cm de haut, 450 m de long)	7,5 €/ml	PNR de Brière
Pose de grillage (type « crapal » enterré)	15 à 20 €/ml	Biotope, 2002
Buse en robinier	/	ARDFCI

### Exemple de glissière de sécurité



Source : GREGE, 2003